L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1569 - VENDREDI 13 MARS 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT
VOS ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CAISSES LOCALES



Dans le cadre des mesures de prévention liées à l'épidémie de Coronavirus, Groupama Grand Est vous informe que les Assemblées Générales de Caisses locales sont reportées à une date ultérieure.

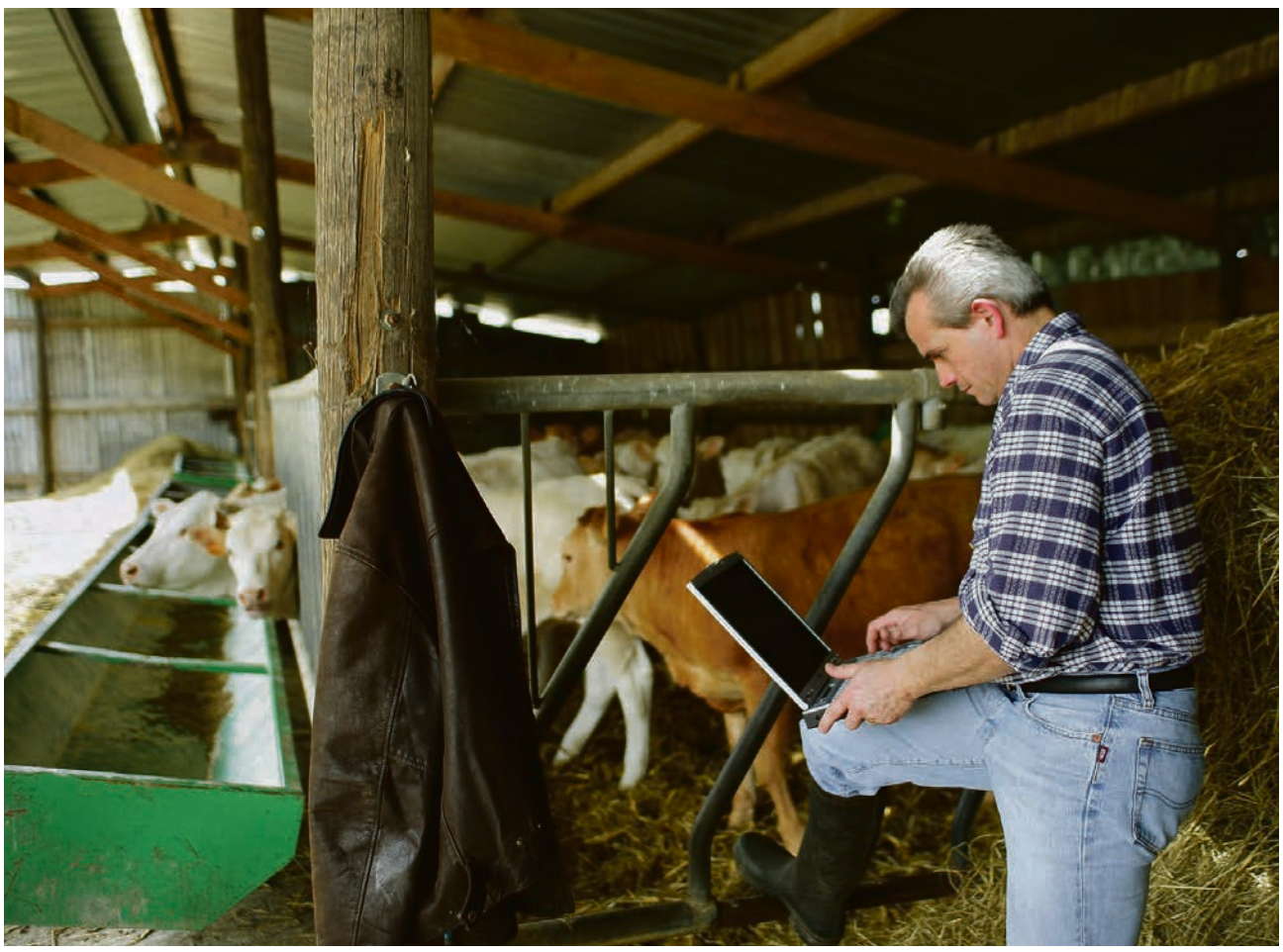
Merci de votre compréhension

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09.Document et visuels non contractuels - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud - 03/2020

Groupama GRAND EST

Changement climatique

# Les Chambres d'agriculture en pointe sur l'accompagnement



Le changement climatique est une réalité naturelle et sociétale avérée. Face aux mutations dont il est porteur, l'agriculture ne reste pas inactive et renouvelle ses pratiques. Dans cette vaste évolution, la profession est accompagnée par le réseau des Chambres qui s'implique fortement. Cela va se traduire dans les jours qui viennent par une série d'évènements (conférences et portes ouvertes d'exploitations) organisée partout en Bourgogne Franche-Comté, destinée à mettre en lumière les pratiques innovantes.

*Page 3*

Encarts : Mairie de Chatillon (21/89) ; Sureau Agriculture (sur certains cantons).

## Côte d'Or

› Installation

### Une AOP, pour mieux voir l'avenir



## Nièvre

› Démarche Bac

### Une action essentielle pour l'environnement



## Yonne

› Développement de l'économie locale

### Une convention de coopération entre l'Yonne et Paris



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

JCB TM320

Dans la gamme JCB AGRI, vous trouverez le TELESCOPIC ARTICULE adapté à votre exploitation : 5 modèles et versions de 64 à 145 cv

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !




www.jcb.fr

PORTES OUVERTES

L'école de L'Alternance
Nos formations

50% stages / 50 % école
- 4e et 3e tous secteurs professionnels
- CAP Maintenance des matériels agricoles par apprentissage
- BAC PRO CGEA élevage bovin
- BAC PRO Agroéquipement
- BTSa ACSE par apprentissage
- Formations adulte

Navette gratuite
Gare de Nevers - MFR Limoise
Les lundis et vendredis

94% de réussite aux examens



MAISON FAMILIALE Rurale LIMOISE
Le Lieu Jay
03320 LIMOISE
Tél. 04 70 67 30 30
www.mfr-limoise.com

SAMEDI 14 MARS 2020 de 9 h à 18 h

Nouveaux locaux !

RÉUSSIR autrement

MFR LIMOISE

# Sommaire

## Côte d'Or

04 • Sécurité : Face au loup, mieux vaut prévenir que guérir
05 • Charolais : Une belle édition
06 • Installation : Une AOP, pour mieux voir l'avenir
07 • Climat : Une formation sur les cultures fourragères

## Nièvre

08 • Élevage : Quel est l'état sanitaire du département ?
09 • Salon de l'Agriculture : La Nièvre s'est illustrée
10 • Démarche Bac : Une action essentielle pour l'environnement
11 • Photovoltaïque : « Une bonne manière de se tourner vers l'avenir »

## Yonne

12 • Économie : Une convention de coopération entre l'Yonne et Paris pour développer l'économie locale
13 • Journée des groupes de développement : Une quatrième édition sous le signe des échanges et du partage
14 • APLBG : Une assemblée générale pour les producteurs Savencia

## Région et ailleurs

15 • Pratiques culturales : Et si on repartait du sol…
16 • Chambre régionale d'agriculture : Un modèle qui pose question
17 • Interview : « *Un engagement, expression publique du sujet agricole* »

## Dossier

18-21 • Spécial mise à l'herbe

## Infos Services

22-23 • Cours et marchés
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Firmes et Machinisme

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Rendez-vous

# Élevage : découvrez les bonnes pratiques d'écornage

Le GDS21 et sa filiale Farago Bourgogne organisent une démonstration « *écornage* » l'après-midi du jeudi 19 mars à la ferme du lycée agricole de Quétigny à Tart-le-Bas (21).

Pourquoi écorner ? Dans l'attente de n'avoir que des animaux sans corne, le choix de la stabulation libre impose pour beaucoup d'éleveur un écornage. Il permet une plus grande sécurité de travail pour l'éleveur mais aussi pour les animaux (coup des dominantes/dominées, distance dite de respect des animaux dans les stabulations avec la cohabitation des cornus/non cornus…). L'écornage peut être fait sur des petits veaux ou des adultes. L'avantage de l'écornage des jeunes veaux est qu'il répond plus facilement aux exigences du bien-être animal qui impose une anesthésie locale ou une tranquillisation pour un écornage après 4 semaines d'âge. L'utilisation de ces médicaments soumis à prescription vétérinaire n'est pas facile et la loi reste floue sur l'administrateur. Pour les adultes un garrot est nécessaire (poser et retirer).

**Les avantages de l'écornage jeune :**
- rapide car plus il est jeune, plus la peau est fine : une chauffe supérieure à 600° permet un écornage



rapide donc peu d'atteinte sur le veau, et une diminution du stress. Dès l'écornage terminé, le veau se comporte normalement, il va téter.

**Remarque :** l'écornage à l'acide est très traumatisant. La douleur s'installe sur une plus longue durée, et il existe un risque de brûlure des mamelles…

**L'objectif de l'écornage :**
- couper l'alimentation veineuse de la corne (ne pas arracher par la suite le cornillon : c'est inutile et trop douloureux !)

**L'organisation :** Pour bien écorner il faut un bon équipement :
Une cage qui permet une bonne contention du veau devant et derrière.
Du matériel (ciseaux ou tondeuse) pour dégager le cornillon et rendre l'emplacement de l'écornage propre et facile d'accès.
Un écorneur thermique avec une chauffe à plus de 600° pour être rapide et efficace du 1er coup.
Un désinfectant qui permettra de faciliter la cicatrisation.

**N'hésitez pas à passer jeudi 19 mars à 14 heures à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-bas, Virginie Pabiou, technicienne GDS et Farago Bourgogne pourra répondre à vos questions et vos attentes. Pour tout renseignement contactez le 06 09 14 55 07.**

dernière minute

## Coronavirus Le salon VinEquip de Mâcon reporté

C'était une première à Mâcon : la société GL Events avait décidé d'organiser le salon VinEquip, dédié aux équipements de la viticulture. Malheureusement, il faudra attendre quelques mois : la manifestation est reportée, en raison de l'épidémie de coronavirus et de la nouvelle interdiction proscrivant les rassemblements de plus de 1 000 personnes. Le salon se tiendra finalement du 30 juin au 2 juillet. Ces nouvelles dates, expliquent les organisateurs, ont été choisies en tenant compte au mieux de l'actualité sanitaire française, des contraintes du calendrier professionnel des visiteurs et des exposants et bien entendu suivant les dates de disponibilité du parc des expositions de Mâcon.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

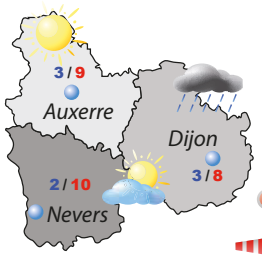
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

## Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
*0,34€ ttc/min*
**www.agate-france.com**

### Vendredi 13 Mars



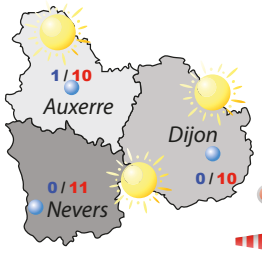

**Mitigé**
Le soleil sera bien présent mais quelques précipitations sont possibles localement.

***T° mini :*** 2 à 4°C
***T° maxi :*** 8 à 10°C

***Vents :*** Ouest 20 km/h

**Saint Rodrigue**
***Soleil :*** 07h07 - 18h54
***Lune :*** N.C. - 09h20

### Samedi 14 Mars



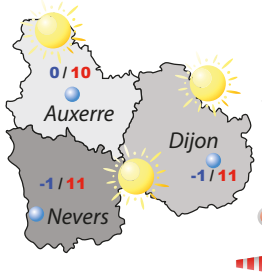

**Ensoleillé**
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront faibles.

***T° mini :*** 0 à 2°C
***T° maxi :*** 9 à 11°C

***Vents :*** Sud-Ouest 10 km/h

**Sainte Mathilde**
***Soleil :*** 07h05 - 18h55
***Lune :*** 00h01 - 09h50

### Dimanche 15 Mars




**Agréable**
Le soleil restera bien présent au cours de cetet journée. Les vents resteront faibles.

***T° mini :*** -1 à 1°C
***T° maxi :*** 9 à 11°C

***Vents :*** Ouest 10 km/h

**Sainte Louise**
***Soleil :*** 07h03 - 18h57
***Lune :*** 01h18 - 10h24

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 16 Mars au Mercredi 18 Mars**

Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce.

***Vents :*** Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 15 à 17°C

**Du Jeudi 19 Mars au Dimanche 22 Mars**

Des précipitations sont attendues au cours de cette période.

***Vents :*** Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 15 à 17°C

clin d'œil




© Acip/Chaunu

Climat

# Face aux mutations, une agriculture proactive

Du 17 mars au 2 avril, les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et leurs partenaires démontrent leur implication dans la prise en compte du changement climatique. Conférences et journées portes ouvertes sont organisées dans des exploitations agricoles aux pratiques innovantes. Pas moins de onze événements, réservés aux professionnels du secteur agricole, auront lieu sur la région.

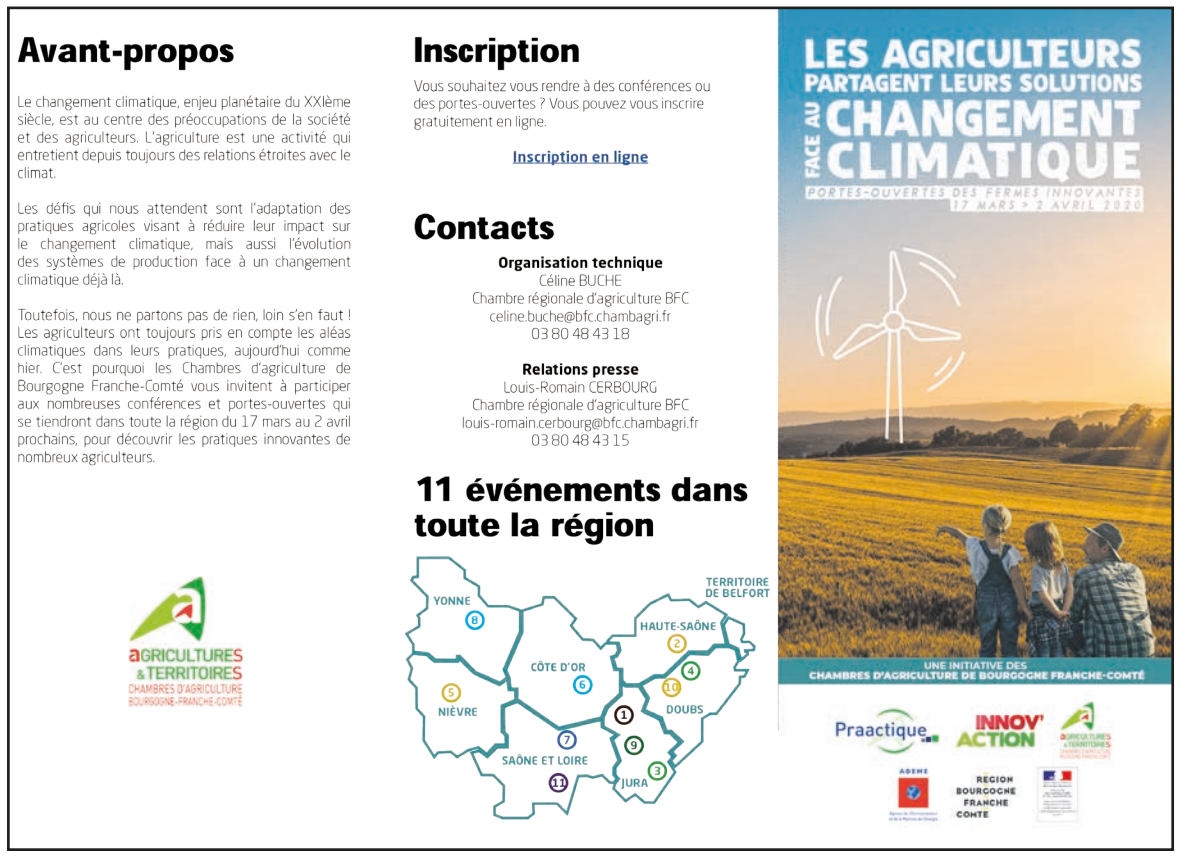
Si le changement climatique est, à juste titre, au cœur des préoccupations mondiales, il est plus rare que soient abordées les initiatives prises au niveau individuel, notamment par les agriculteurs. « *On ne parle pas assez*», remarque Christian Decerle, agriculteur en Saône-et-Loire et président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, «*des agriculteurs qui inventent de nouvelles manières de travailler en respectant l'environnement. Pourtant, les agriculteurs entretiennent depuis toujours des relations étroites avec le climat, et ils ont sans cesse adapté leurs pratiques et leurs productions aux changements climatiques. C'est pour cette raison qu'il paraît aujourd'hui nécessaire de mettre en avant les réussites des agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté les plus innovants en la matière* ». Les conséquences du changement climatique sont connues : hausse globale des températures, inondations, fonte des glaces, augmentation du niveau de la mer, modification du régime des pluies, assèchement des sols… Depuis les années quatre-vingt, ces manifestations sont plus fréquentes et plus intenses, entraînant des déplacements des zones de cultures, une modification des dates de récolte, une altération de la biodiversité.

## Des solutions d'adaptation

Les agriculteurs sont parmi les premiers impactés par l'évolution du climat : diminution des rendements, difficultés d'approvisionnement en eau, fourrage de moindre qualité… C'est pourquoi nombre d'entre eux, avec l'aide des Chambres d'agriculture, ont d'ores et déjà mis en place des solutions d'adaptation innovantes, qu'il convient de faire connaître le plus largement possible. Les sujets abordés lors des portes ouvertes organisées du 17 mars au 2 avril seront variés et concerneront de nombreux domaines et filières : gestion des sols, adaptation du système fourrager, stockage d'eau en période d'abondance, sécurisation de l'abreuvement, gestion forestière responsable, développement des énergies renouvelables… Ces rencontres seront l'occasion pour les agriculteurs de partager leurs expériences et d'améliorer toujours plus leurs pratiques.

## Les actions des Chambres

En Bourgogne Franche-Comté, les Chambres d'agriculture mènent de nombreuses actions face au changement climatique. En voici quelques exemples :
• Sensibilisation des agriculteurs de la région sur les problématiques climatiques : les Chambres animent un réseau d'intervention, articulé avec les actions régionales des filières et des territoires.
• Analyse des effets du changement climatique : les Chambres analysent les manifestations du changement climatique en région et le lien avec les évolutions des systèmes agricoles.
• Définition des pistes d'adaptation : les Chambres facilitent la perception du changement climatique en simulant le climat tel qu'il sera dans les décennies à venir, à l'échelle locale. Elles renseignent ensuite sur la faisabilité future des productions actuelles.
• Vulgarisation des données : les Chambres forment leurs conseillers agricoles mais aussi ceux des structures privées, aux thématiques liées au changement climatique. Les conseillers sont en effet les premiers interlocuteurs auprès des agriculteurs et des élus à l'échelle locale.
• Accompagner et former les agriculteurs : les Chambres délivrent de nombreuses formations aux agriculteurs et fournissent des leviers techniques aux groupements d'agriculteurs innovants.




## Onze évènements sur la région

Pour illustrer la réflexion et les actions des agriculteurs face au changement climatique, 11 événements (portes ouvertes, conférences…) sont organisés sur toute la Bourgogne Franche-Comté, entre le 17 mars et le 2 avril. En voici le détail :
– **Mardi 17 mars de 9 h 30 à 16 h 30 à Bans**, dans le Jura - Ferme des Coquelicots, Rue des Tilleuls. Conférences à la ferme sur les sols et leur place dans l'adaptation face au changement climatique : présentation des outils et applications en agriculture.
– **Jeudi 19 mars à partir de 13 h 30 à Fontenois-lès-Montbozon**, en Haute-Saône, au Gaec des Perches, 21 route de Montbozon. Portes ouvertes à la ferme sur la thématique « *Adapter son système fourrager face au changement climatique en AOP Gruyère* ». Les leviers d'adaptation mis en œuvre sur l'exploitation et interventions techniques autour de la betterave fourragère et les résultats technico-économiques de l'exploitation.
– **Vendredi 20 mars, aux Côteaux-du-Lizon, dans le Jura à 9 heures**, salle du Tram, rue Victor Hugo. Conférence sur le thème *« À quoi ressemblera votre forêt dans 50 ans ? »* Modélisations de l'évolution des forêts. Comment analyser sa station forestière et choisir des essences adaptées ?
– **Lundi 23 mars, à Roulans, dans le Doubs, à 14 heures à l'espace culturel**, Grande rue. Conférence sur le thème « *Les enjeux de la forêt face au changement climatique* ». Incidences du changement climatique sur la forêt. Crise sanitaire et changement climatique. Comment une coopération forestière adapte ses pratiques ?
– **Mardi 24 mars, à Saint-Saulge, dans la Nièvre, à partir de 13 h 30**, salle de la mairie, place de l'Hôtel de ville. Portes ouvertes à la ferme sur le thème « **Adapter son système fourrager face au changement climatique** ». Les principaux repères de conduite et itinéraires techniques des prairies pour assurer l'autonomie fourragère. Témoignage de l'agriculteur sur ses implantations de prairies. Intervention d'un semencier sur les espèces-variétés adaptées à nos conditions pédoclimatiques.
– **Jeudi 26 mars, à Fauverney, en Côte d'Or, à partir de 14 heures**, à la retenue de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, Chemin communal du Denoge. Porte ouverte sur la plateforme de récupération des eaux de pluie, sur le thème « *Retenue multi-usage : une solution d'adaptation au changement climatique* ». La gestion de l'eau en Côte-d'Or. ASA du Champaison : objectifs de la retenue, la gestion avec les différents acteurs, les atouts d'un tel ouvrage.
– **Jeudi 26 mars, à Ciel, en Saône-et-Loire, à partir de 13 h 30**. Porte ouverte sur le site de la SAS Méthanergie, sur le thème « *Énergies renouvelables et agriculture en Bourgogne Franche-Comté* ». État des lieux et visite de l'unité de méthanisation.
– **Vendredi 27 mars, à Auxerre, à la Chambre d'agriculture, 14b rue Guynemer, de 10 heures à midi.** Conférences et ateliers de réflexion sur le thème « *Prospectives d'adaptation au changement climatique des systèmes irrigués dans l'Yonne* ». Échanges avec les irrigants. Retour d'expérience 2019 et prospective 2020. Adaptation de la gestion de l'irrigation à long terme.
– **Vendredi 27 mars, à Saint-Lamain, dans le Jura, au Gaec Saint-Lamain Légumes**, de 13 h 30 à 17 heures. Porte ouverte à la ferme sur le thème « *Maraîchage et changement climatique* ». Impacts du changement climatique sur les bioagresseurs des cultures légumières. Gestion de l'irrigation. Adapter son exploitation face au changement climatique en AOP Comté et Morbier
– **Mardi 31 mars, à Vorges-lès-Pins, dans le Doubs, au Gaec du Ranch, 65 Grande rue, de 10 heures à midi.** Porte ouverte à la ferme sur le thème «*Adapter son exploitation face au changement climatique en AOP Comté et Morbier*». Séchage solaire. Installation de panneaux photovoltaïques. Création d'une réserve en eau.
– **Jeudi 2 avril, à Lugny, en Saône-et-Loire, à la cave coopérative, 995 rue des Charmes, à 14 heures.** Conférences sur le thème «*Adaptation et atténuation : comment avoir un temps d'avance dans les chais ?*» Économie d'énergie dans les chais. Outils d'aide à la décision de récolte. Organisation et adaptation du travail.

Sécurité

# Face au loup, mieux vaut prévenir que guérir

**La Chambre d'agriculture a organisé une réunion destinée à présenter les dispositifs de soutien aux éleveurs victimes d'attaques de loup. Ces dernières sont encore très rares en Côte-d'Or mais, dans ce domaine, la situation peut vite évoluer. Autant prévenir, donc.**

Neuf faits référencés depuis 2013 et un montant d'indemnités versé d'un peu plus de 9 000 euros : voilà aujourd'hui le constat que l'on peut dresser sur les attaques de troupeaux (ovins dans leur grande majorité) imputables au loup en Côte-d'Or. Autant dire, pas grand-chose. On aurait pourtant tort de prendre la menace à la légère. Car si notre département semble encore relativement épargné, des situations plus graves, et plus fréquentes, ont déjà été constatées récemment, notamment dans l'Yonne et la Nièvre. Il n'y a aucune raison de penser que l'on puisse encore longtemps passer *« au travers des gouttes »*. D'où la nécessité de faire le point sur la menace, sur les dispositifs d'indemnisation en cas d'attaque, et sur les soutiens possibles pour les éleveurs qui souhaiteraient protéger leurs troupeaux. C'était tout l'objet de la réunion organisée le 5 mars à Pouilly-en-Auxois, à l'initiative de la Chambre d'agriculture. Elle avait convié les services de la Direction départementale des territoires (DDT) ainsi que Delphine Chenesseau, représentante de la direction régionale de l'Office français de la biodiversité (OFB), afin de fournir une information la plus complète possible aux éleveurs venus nombreux pour l'occasion.



De gauche à droite : Delphine Chenesseau (OFB), Laurent Tisné et Jean-Christophe Cholley (DDT).

### « Jeunes, solitaires, en quête d'un territoire »

L'animatrice du réseau Loup-Lynx au sein de la direction régionale de l'OFB a dressé le *« portrait-robot »* du prédateur : *« le loup est un animal qui se disperse sur de grandes distances. Les foyers de meutes, en ce qui nous concerne, sont situés dans les Alpes mais les animaux que l'on peut croiser dans nos régions sont jeunes, solitaires, et en quête d'un territoire avec des proies »*. Selon cette spécialiste, on considère qu'un loup est installé sur une zone précise si l'on a des preuves de son existence pendant deux hivers consécutifs. En cas d'attaque, il faut prévenir l'OFB et le faire rapidement, sans trop toucher à ce qui peut être comparé à une scène de crime. Les agents de l'OFB qui vont procéder aux constats de dommages ouvrant le processus d'indemnisation doivent pouvoir récupérer un maximum d'indices, afin de déterminer si l'attaque est bien l'œuvre d'un loup. Les éleveurs doivent laisser le ou les animaux tués sur place, mais penser à les recouvrir d'une bâche, afin d'éviter la surconsommation par des charognards, ce qui pourrait fausser les données. *« Le délai de déclaration»*, précise Delphine Chenesseau, *«doit être au maximum de 72 heures à partir de la découverte de l'attaque. Il existe un numéro d'astreinte(1) et les agents de l'OFB travaillent tous les jours de la semaine. La réalisation du constat par ces agents se fait en 48 heures maximum »*. À la suite de ce constat, une analyse technique destinée à identifier la cause de la mort est réalisée par la DDT ou l'OFB, ce qui ouvre ensuite l'instruction administrative pouvant donner lieu à indemnisation. Celle-ci prend en compte le ou les animaux tués par le prédateur, mais aussi ceux dont la mort est liée à l'attaque (noyade, chute…) *« Il faut garder à l'esprit»*, soulignait pour sa part Jean-Christophe Cholley, du service Préservation et aménagement de l'espace à la DDT 21, *«qu'en cas d'attaque, et même si on ne parvient pas à démontrer avec certitude qu'il s'agit d'un loup, le doute bénéficie toujours à l'éleveur »*.

### Difficile à protéger

Il est aussi important de préciser qu'en Côte-d'Or, pour l'instant, l'indemnisation de l'éleveur n'est pas subordonnée au fait qu'il aurait ou non protégé son troupeau. Elle concerne les animaux tués, euthanasiés, disparus, ceux blessés, ainsi que le remplacement ou la réparation de matériel. De nouvelles dispositions pourraient bientôt être mises en œuvre mais, comme le précisait Laurent Tisné, en charge des espaces et espèces protégés à la DDT, le préfet va devoir définir un zonage de récurrence des attaques (voir encadré). Il existe des aides à l'achat et à l'entretien de chiens de protection des troupeaux mais certains éleveurs, bons connaisseurs du dossier, incitent à la méfiance sur l'acquisition de chiens qui ne sont pas toujours de bonne qualité. L'administration peut aussi accompagner financièrement des éleveurs souhaitant s'équiper en dispositif permettant de protéger les parcelles où se trouvent leurs animaux. Une possibilité sur laquelle Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture 21 est revenu : *« il ne faut pas oublier que la Côte-d'Or a une spécificité : nous avons beaucoup de petits troupeaux dans des parcelles différentes, donc plus difficiles à protéger. Il faut néanmoins saluer l'anticipation de la DDT sur le dossier du loup »*.

**Berty Robert**

*En cas d'attaque d'un troupeau, appelez l'Office français de la biodiversité (OFB) au 03 80 29 43 91.

### Quatre niveaux de zonage

**Il existe aujourd'hui quatre niveaux de zonage pour les attaques de loups.**
- **Le niveau 0 représente un foyer de prédation.**
- **Le niveau 1, une zone de prédation avérée.**
- **Le niveau 2, une survenue possible de prédation pendant l'année.**
- **Le niveau 3, un risque de prédation à moyen terme.**

**En Côte-d'Or, pour l'heure, on ne trouve que des zones de niveaux 2 et 3. 44 communes sont comprises dans le niveau 2 et le niveau 3 concerne tout le reste du département.**

### Relever le plafond de prélèvement des loups

**Le CAF Loup (organisation qui fédère la FNSEA, JA, les Chambres d'agriculture, la Fédération nationale ovine (FNO), son homologue pour les bovins (FNB) et équins (FNC)) a demandé, le 4 mars, un relèvement du plafond de prélèvement des loups. Celui-ci avait déjà été relevé en juillet 2019. En 2019, le nombre d'attaques imputées au loup en France a fortement augmenté : 3 464 contre 3 097 en 2018. Le CAF Loup demande que le plafond de prélèvement puisse être augmenté de 2 % en 2 % sans limitation, chaque fois que des troupeaux sont attaqués et que les plafonds de prélèvement sont atteints.**

Sangliers

# La chasse prolongée jusqu'au 31 mars

Afin d'enrayer la dynamique des populations de sangliers, espèce très abondante sur l'ensemble du territoire français et responsable d'importants dégâts agricoles, le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 relatif à la chasse du sanglier donne la possibilité dans chaque département de prolonger la chasse de cette espèce jusqu'au 31 mars. En Côte-d'Or, malgré l'augmentation importante des attributions fixées dans le cadre du plan de chasse, les populations de sangliers à l'origine de dégâts agricoles significatifs dans bon nombre de secteurs du département sont encore à ce jour bien trop élevées. Aussi, face à cette situation et à la demande de la fédération départementale des chasseurs, le préfet de la Côte-d'Or a décidé d'étendre la période de chasse du sanglier jusqu'au 31 mars 2020 visant à faire baisser le niveau de population des sangliers sur l'ensemble du département.

Sont exclues de ce dispositif, les réserves naturelles de Val Suzon et de la Combe Lavaux, encadrées par une réglementation particulière qui prévoit une fermeture de la chasse au grand gibier à la fin février. Les conditions d'exercice de la chasse de cette espèce restent inchangées : soit en battue, soit à l'approche, soit à l'affût. La chasse en battue est autorisée uniquement les samedis et dimanches, excepté pour les bénéficiaires de plan de chasse ayant obtenu, à titre dérogatoire, la possibilité de chasser en battue dans la limite de trois jours par semaine choisis par leur soin.

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral qui prévoit cette disposition sur le site des services de l'état en Côte-d'Or à l'adresse suivante : www.cote-dor.gouv.fr en cliquant sur les onglets : politiques publiques / Environnement / Chasse



Charolais

# Une belle édition

La fédération charolaise organisait une exposition-vente de reproducteurs le 4 mars à Saulieu.


Sébastien Tursin a vendu les trois veaux qu'il présentait.

Trente-trois veaux issus de onze élevages étaient proposés à la vente la semaine dernière à l'espace Jean-Bertin de Saulieu. Ce rendez-vous commercial a permis à plusieurs éleveurs de se procurer un reproducteur avec toutes les garanties sanitaires de rigueur, mais aussi de race pure et de performances. La journée s'est particulièrement bien passée pour Sébastien Tursin, du village voisin de Villargoix, qui a enregistré la vente de ses trois bovins typés viande avant même la pause du déjeuner. *« C'est une belle surprise pour moi, forcément. L'an dernier, j'avais déjà vendu l'un des deux bovins que j'avais amenés »*, confie l'éleveur de 37 ans, ravi de la tenue de cette exposition-vente, qui fêtait sa troisième édition : *« cela me rappelle un peu le rendez-vous d'Arnay il y a environ vingt ans. J'y allais avec mon père et il n'était pas rare que nous vendions les trois veaux que nous présentions. Ce type d'exposition est un moyen supplémentaire pour réaliser des transactions. L'acheteur a la possibilité de voir plusieurs bêtes en peu de temps. S'il ne s'engage pas sur un animal, il peut au moins prendre contact avec les adhérents de la fédération. Du côté du vendeur, il y a très peu de frais, seulement 10 euros d'inscription par bovin, c'est intéressant. Le côté convivial de cette journée est aussi à relever, ce rendez-vous a notamment permis aux JA locaux de faire un bon repas, tout le monde en a profité »*. Sébastien Tursin livrera cette semaine ses bovins dans trois élevages du secteur, autour de Saulieu et Liernais. Si ce rendez-vous est aujourd'hui terminé, bon nombre d'animaux de qualité restent à vendre dans les élevages des sélectionneurs. La Fédération charolaise invite les personnes intéressées à les contacter, à l'approche de la reproduction. La Fédération remercie toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de cette exposition-vente, en particulier la municipalité de Saulieu pour la mise à disposition de l'espace Jean-Bertin, sans oublier les partenaires de l'évènement pour les bons et chèques cadeaux offerts aux différents acheteurs.
Contact : pôle agricole de Pouilly-en-Auxois au 03 80 90 68 80, ou page Facebook *« Fédération charolaise de Côte d'Or »*.

**AG**



Les Jeunes agriculteurs de Saulieu-Liernais, rejoints ici par Sylvaine Baulot, présidente de la Fédération charolaise, proposaient un repas comme à chaque édition. Un très beau succès a été enregistré avec la bagatelle de 70 déjeuners servis, soit le meilleur résultat depuis la relance de cette exposition-vente.

Fête du Bœuf

# Le rendez-vous des engraisseurs

L'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité organise la fête du bœuf samedi 18 avril au pôle agricole de Créancey. Ce concours rassemblera de nombreux bovins et ovins comme tous les ans, avec le programme suivant : opération des jurys et classement des animaux de 8 heures à 10 heures, ouverture au public et vente commerciale à partir de 10 heures, repas avec pièce de bœuf charolaise locale au tarif de 20 euros à 13 heures, remise des prix à 15 heures Pour rappel, l'édition 2019 avait réuni 115 bovins et 16 lots de trois ovins. Les éleveurs de Saône-et-Loire s'étaient particulièrement distingués en raflant sept des huit grands prix bovins, dont le prestigieux prix Vallée. Un taux de vente de 96 % avait été enregistré chez les bovins. La foire-concours d'Autun se tiendra les 23 et 24 mars et donnera certainement une première tendance.

Renseignements à la Chambre d'agriculture au 03 80 90 68 80.




MFR Auxois sud-Morvan

# Bravo les jeunes !

Quatre apprentis de BTS Acse de Pouilly-en-Auxois se sont distingués au salon de l'agriculture.

La maison familiale rurale Auxois sud-Morvan n'a laissé aucune chance à ses adversaires, lors de la finale nationale d'Équi-Trait-Jeunes, qui s'est déroulée les 27 et 28 février à la Porte de Versailles. L'équipe composée d'Alexia Olivier, Romain Benoist, Alexandre Bouteilley et Émilien Lucand s'est imposée devant six autres formations françaises qui s'étaient préalablement qualifiées pour cette compétition axée sur les utilisations professionnelles du cheval. Quatre épreuves étaient au programme avec un questionnaire équin, de la maniabilité avec un âne et un traîneau, de l'attelage ainsi qu'une épreuve montée avec un poney. L'équipe était coachée par Abel Bizouard, dont les conseils se sont avérés très pertinents, encore une fois. Nicolas Bachotet, formateur à la MFR, a également apporté sa pierre à l'édifice. L'établissement côte-d'orien connaît une très belle progression. Il avait terminé à la cinquième place de ce même concours l'an passé, pour sa toute première participation. Suivent au classement : la MFR de Vimoutiers (Orne), la MFR De Fonteveille (Vienne), le lycée agricole de Tulle Naves (Corrèze), la MFR de Landivisiau (Finistère), le lycée Edgar Pisani de Chaumont (Haute-Marne) et le lycée viticole d'Amboise (Indre-et-Loire). La MFR Auxois sud-Morvan tentera de conserver sa couronne l'an prochain à Paris. Il faudra, pour ce faire, passer une nouvelle fois par les qualifications qui auront lieu les 2 et 3 mai à Pont-Sainte-Marie dans l'Aube. À noter que la maison familiale rurale organise une porte ouverte ce samedi 14 mars de 9 heures à 17 heures.

**AG**


L'équipe côte-d'orienne remporte la finale nationale d'Équi-Trait-Jeunes.



Installation

# Une AOP, pour mieux voir l'avenir

Un jeune éleveur évoque son parcours l'ayant mené jusqu'à la reprise d'une exploitation laitière.



Thomas Cotiby, ici devant son troupeau Simmental à Villy-en-Auxois, s'est distingué aux derniers trophées de l'agriculture.

Thomas Cotiby a commencé sa carrière professionnelle à Simmental France. Ce jeune originaire de Laignes aujourd'hui âgé de 24 ans a appris, en cours d'année 2018, qu'un éleveur laitier de Villy-en-Auxois recherchait un repreneur. *« Cette information m'a interpellé, moi qui ai toujours voulu m'installer. Je n'étais pas en contact direct avec cet éleveur quand j'étais conseiller, même s'il avait des Simmental »*. Thomas Cotiby a rapidement échangé avec Jean-Louis Lachot, le cédant concerné. Les deux Côte-d'oriens ont organisé un premier rendez-vous pour faire connaissance. *« Nous en avons profité pour faire le tour de la ferme. Jean-Louis a été totalement transparent dès le départ sur la partie économique, il m'a transmis sa comptabilité. J'ai vu ce que l'exploitation était en mesure de dégager, c'était bien sûr un aspect primordial pour moi »*, confie Thomas Cotiby. Une deuxième rencontre entre les deux hommes a été programmée trois semaines plus tard, le temps de laisser place à la réflexion : *« j'étais vraiment partant car ce projet présentait tous les critères que je recherchais avec ses 90 vaches laitières, son exploitation à taille humaine et son secteur très plaisant pour vivre et travailler. L'intégralité de la production, environ 500 000 litres, part en AOP Époisses : c'était un autre avantage pour me lancer. Les prix sont attractifs dans cette filière : l'année 2019 s'est d'ailleurs terminée sur une moyenne de 417 euros payés aux 1 000 litres. La Simmental est aussi la race que je préfère, sa mixité est très intéressante, le lait et la viande sont valorisés »*.

## Top départ

Thomas Cotiby et Jean-Louis Lachot se sont mis d'accord sur un prix : *« à partir de ce moment-là, les premières démarches se sont enchaînées, j'ai pris contact avec le service installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Jean-Louis partait en retraite le 1er septembre 2019 : il était pertinent de travailler un an ensemble, c'est ce que nous avons fait dans le cadre d'un stage Start'agri. Ce programme de formation a pour objectif de faciliter l'installation, prioritairement en dehors du cadre familial »*. Thomas Cotiby est finalement arrivé sur la ferme le 1er septembre 2018 : *« j'ai commencé de prendre mes marques, j'ai effectué les différentes tâches administratives. Un tas de paperasses est à remplir, ce n'est pas très compliqué mais il faut bien suivre et être tout le temps dedans pour ne pas se laisser dépasser… Il faut bien un an pour tout faire correctement. L'un des tout premiers rendez-vous est bien sûr d'aller voir sa banque, pour voir ce qu'il est possible d'envisager. Tout s'est relativement bien passé car, dans ce projet, tout existait déjà, tout était déjà en place. Je n'ai pas repris l'EARL car des parts sociales ne s'amortissent pas. J'ai acheté les bâtiments, les vaches et le matériel en dissociant tous ces postes à chaque fois. Les prêts ne vont pas au-delà de 15 ans car la banque ne voulait pas, c'est un peu dommage mais c'est comme ça »*. Le jeune éleveur assure qu'il n'aura pas le droit à *« trop d'écarts »* durant ses premières années : *« à ce titre, le dernier hiver a déjà fait du mal avec une facture sécheresse qui dépasse la barre des 20 000 euros. Jean-Louis avait fait une bonne récolte de fourrages en 2017, qui avait permis de passer le cap de la sécheresse 2018 assez sereinement. Mais il n'y avait plus assez de stocks l'année suivante, en 2019. La facture de pulpes de betteraves dépasse les 8 000 euros, nous avons entre 3 000 et 4 000 euros de foin de luzerne, 150 tonnes de paille qu'il a fallu aller chercher plus loin que d'habitude, et beaucoup de concentrés. Le tarif de l'eau, ici, est passé de 78 centimes à 2,80 euros le m3 à partir du 1er janvier 2019, c'est incroyable. Le problème, lors de ces sécheresses, c'est qu'il faut apporter de l'eau dans les prés des le 1er juillet. Pour ne rien arranger, le temps de travail supplémentaire est d'environ de 2 heures par jour tout l'été »*.

AG

Territoires

# Zone de montagne : un statut à viser

Alors que les élections municipales approchent, il est une thématique sur laquelle les élus locaux peuvent faire entendre leur voix : celle du classement en zone montagne.

Nous en parlions dans le numéro de Terres de Bourgogne du 7 février : des agriculteurs de Côte-d'Or sont confrontés à la perte de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Une situation liée à la révision des Zones défavorisées simples (ZDS). Ce cas de figure interpelle aussi, à la veille du premier tour des élections municipales car il y a là une problématique locale sur laquelle les élus peuvent se mobiliser, le but étant d'obtenir un classement en zone montagne. Celui-ci serait vraiment utile en Côte-d'Or, dans les Hautes-Côtes, en raison de la révision des ZDS citées plus haut. C'est la conviction de Jean-Pierre Fleury, élu de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Au niveau de la Chambre, on s'appuie sur l'exemple du Morvan, qui avait permis un classement selon ce critère, pour faire évoluer les choses. Sur cette zone, le classement en zone montagne s'est fait en plusieurs étapes : la première commune qui l'a intégré l'a fait en 1986. D'autres ont suivi au fil des années en 1990, 2001, 2005, 2018 et 2020. La zone montagne doit correspondre aux critères suivants : une altitude supérieure à 500 mètres ou des pentes de plus de 15 %. À l'issue de négociations menées avec l'Union européenne (UE) et la France, des villages côte-d'oriens proches de communes intégrées en zone montagne ont pu obtenir récemment un classement, même partiel. Il s'agit de Saint-Didier, Saulieu, Brazey-en-Morvan et Saint-Martin de la Mer. Pour l'élu côte-d'orien de la Chambre régionale, il y a là un exemple qui pourrait être élargi au secteur des Hautes-Côtes. *« J'ai rencontré des représentants de cette zone»*, explique Jean-Pierre Fleury, *«afin de leur expliquer la procédure. Il y a eu une évolution importante en 2001 : la possibilité pour certaines communes, d'intégrer la zone montagne partiellement. Cela ouvrait de nouvelles opportunités. »*

## Avantageux pour les communes

À ce jour, cinquante six communes sur le Parc du Morvan sont classées. Les quatre dernières signent la fin de la couverture du Parc du Morvan sur sa partie côte-d'orienne. *« Il ne faut pas oublier»*, poursuit l'élu, *«que ce classement ne présente pas d'avantages que pour les agriculteurs. Il en a aussi pour les communes. Cela leur ouvre de nouvelles possibilités d'accéder à certains financements et joue notamment sur leur Dotation globale de financement (DGF). »* Toutefois, le processus de reconnaissance en zone montagne, même pour une reconnaissance partielle, réclame un travail en profondeur, conduit avec la Direction départementale des territoires (DDT). Il comprend un premier zonage délimité par l'administration départementale, en fonction des critères de pente et d'altitude. Ensuite la DDT envoie le dossier à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea, aujourd'hui intégré à Inrae NDLR), qui possède les compétences géologique et géographique, ce qui lui permet de produire une contre-proposition, renvoyée à la DDT. À la suite de quoi se met en place un processus d'aller-retour dans lequel les maires des communes sont mis à contribution. *« La Chambre d'agriculture et la FDSEA veillent»*, souligne Jean-Pierre Fleury, *«à ce qu'on soit attentif au zonage, dans l'intérêt des agriculteurs du secteur. Il faut que le siège de l'exploitation soit dans la zone. »* À terme, une délibération est examinée dans les communes. La version définitive du dossier est alors expédiée au ministère de l'Agriculture. Tout ce processus peut prendre entre deux et trois ans. *« Il faut souhaiter»*, conclut-il, *«que les communes des Hautes-Côtes qui ont perdu le statut de zones défavorisées soient reconnues en zone montagne. Mais les maires doivent s'impliquer »*.

BERTY ROBERT

Climat

# Une formation sur les cultures fourragères

Qui dit évolutions climatiques, dit aussi adaptation des pratiques agricoles. C'est tout l'objet de la formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui accorde une grande place aux changements naturels à l'œuvre.


Alice, agricultrice dans le nord de la Côte-d'Or, veut intégrer des prairies temporaires sur son exploitation.

Face à la problématique de l'évolution du climat la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a un rôle majeur à jouer dans l'adaptation des pratiques agricoles et l'accompagnement des agriculteurs. Les évolutions climatiques ont des conséquences fortes sur les systèmes de production agricole. Pour y faire face et sécuriser leurs revenus, les agriculteurs sont donc amenés à remettre en question leurs rotations. Pour les accompagner dans leur stratégie d'assolement, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a mis en place une formation portant sur le thème *«Et si vous remettiez des cultures fourragères dans votre système ?»*, de deux jours et demi. Les deux premières journées ont eu lieu en février et les participants ont à nouveau rendez-vous en novembre pour faire le point.

Encouragée par le fonds d'assurance formation Vivea à développer ce sujet et consciente de l'importance de cet enjeu majeur pour notre agriculture, la Chambre a pris le parti d'aborder les enjeux climatiques dans cette formation.

## Surprise de départ

Laure Ohleyer, conseillère en productions végétales, a donc démarré la formation par un module sur le climat. Au départ surpris, les agriculteurs se sont pris au jeu : la séquence a été riche en échanges et en questionnements. Nous avons interrogé deux participants sur leurs ressentis concernant cette partie, et plus largement sur la prise en compte du changement climatique dans leurs pratiques. *«Nous avons eu des chiffres plus précis que ce qu'on voit à la télé»*, indique Émilien, polyculteur-éleveur à Belleneuve avec un associé et un salarié. *«Personnellement, je suis bien conscient des changements actuels, mais je n'étais pas forcément au courant des températures exactes»*. Sur l'exploitation, Émilien et son associé prennent en compte les évolutions climatiques depuis leurs installations en 2013 : allongement de rotations, réduction du nombre de passages dans les cultures et des quantités de phytosanitaires, dates de semis décalées : *«On fait l'effort de mettre en œuvre des pratiques alternatives aux produits phytos mais quand le climat n'est pas en notre faveur, personne ne nous dédommage le manque à gagner»*.


Face au changement climatique, les exploitations s'interrogent sur le meilleur moyen de rester compétitives dans un contexte difficile.

Historiquement sur l'exploitation il y avait un fort pourcentage de luzerne, surface qui a baissé petit à petit car les prix de la luzerne diminuaient. *«Connaissant les arrières effets des anciennes luzernes qui se sont vus jusqu'en 2012, nous avons réintroduit des luzernes et de l'élevage pour la valoriser, en 2016. Actuellement il y a 80 Unités de gros bétail (UGB) sur l'exploitation. L'idée est de retirer de la plus-value, de trouver un avantage à un contexte que tout le monde subit. Nous réfléchissons également à une conversion bio avec l'accompagnement des conseillers de la Chambre d'agriculture. De toute façon il faut trouver des solutions, il faut une stratégie pour assurer notre revenu. Cette année les colzas n'ont pas levé, et comme je suis contre l'acharnement thérapeutique sur les colzas, les parcelles passeront en orge de printemps»*. Pour la suite, Émilien suggère que le monde agricole travaille sur les flux de CO2 (bilan carbone) et communique plus largement sur le rôle de séquestration du carbone de l'agriculture. *«Il faut qu'on puisse communiquer sur cet aspect, qu'on ait du répondant face au grand public»*, précise-t-il.

## «Nous sommes les premiers confrontés au changement»

Alice, agricultrice à Veuxhaulles-sur-Aube (sur les plateaux), témoigne : *«Quand j'ai vu qu'il y aurait une demi-journée sur le changement climatique, j'ai été étonnée ! Mais c'est passé très vite, il y a eu beaucoup de débats et de questions. Ce qui m'a marquée le plus dans cette partie, ce sont les vidéos montrant les évolutions mondiales des températures et du $CO^2$ sur 30-40 ans, et les différents scénarii : si on arrête les émissions, si on continue comme ça, si on respecte les engagements de la COP… Les agriculteurs sont les premiers confrontés aux évolutions climatiques : avec les sécheresses et les inondations, on est conscients qu'il faudra faire quelque chose»*. Sur son exploitation, Alice prend aussi en compte ce facteur : *«On va intégrer des prairies temporaires, on se pose des questions sur les bonnes espèces à implanter, on se demande par quoi remplacer le colza : des cultures d'été pourquoi pas, mais il ne pleut plus en été…»*

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE-D'OR

## Les Semaines du changement climatique

**Pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté ont lancé les Semaines du changement climatique du 17 mars au 2 avril (voir également page 3 de ce même numéro). Au programme : portes ouvertes de fermes innovantes, conférences. 11 évènements auront lieu dans tous les départements de la région.**



## ▸Agenda

**14/03 Marché de producteurs**
Dans le cadre d'un projet d'étude, des élèves du lycée agricole de Challuy organise un marché de producteur le samedi 14 mars de 09 à 12h30.
Renseignements : 06 19 93 64 18

**14/03 Portes Ouvertes**
Le CFA de Marzy organise une journée Portes Ouvertes de 09h30 à 16h30.
Renseignements : 03 86 60 83 66

**14/03 Portes Ouvertes**
Le Legta de Challuy organise le deuxième journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 09h à 17h.
Renseignements : 03 86 21 66 00.

**17/03 AG Gabni**
Le Gabni organise son assemblée générale le mardi 17 mars à 15h à la Ferme des Desrues à Dornes.
Renseignements auprès d'Hélène Cadiou Animatrice, Conseillère Légumes et Circuits Courts
Tel : 03 86 36 94 25 / 06 07 50 61 09

**21/03 Portes Ouvertes**
Le Legta de Chateau-Chinon organise une journée portes ouvertes le samedi 21 mars de 09 à 17h. Renseignements : 03.86.79.49.80

## ▸Formations

**18/03 Se convertir en élevage bio : quelle faisabilité sur ma ferme ?**
Bio Bourgogne organise une formation sur l'élevage biologique mercredi 18 mars 2020 à Corbigny (58)
Aurélie BILLON, aurelie.billon@biobourgogne.org, 06 80 43 16 97.

**19/03 Découverte d'une ferme en polyculture-élevage bio**
Bio Bourgogne et la Mairie de Clamecy organisent une formation le jeudi 19 mars au lieu dit Le Beauchot, St Malo en Donziois sur l'exploitation d'Aurélien Cornette. Au programme : Historique et présentation de la ferme depuis l'installation (installation hors cadre familial). Quelles motivations à passer en bio ? Visite de parcelles et zoom technique par parcelle, stockage et commercialisation en bio et présentation des avantages du travail en groupe: CUMA et GIEE INNOV BIO 58. Contacts : Adrien Lurier, Bio Bourgogne - 06 77 30 78 82 adrien.lurier@biobourgogne.org ou Lison Deslsalle, Animatrice agro-environnement à Mairie de Clamecy - 06 78 99 35 01 lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

**23 et 24/03 Les Plantes Bio-Indicatrices**
La Chambre d'agriculture organise une formation production végétale du lundi 23 au mardi 24 mars (lieu à déterminer). Objectif : Comprendre le fonctionnement des sols agricoles, les indicateurs de qualité de la vie d'un sol, et réaliser un diagnostic du sol. Intervenant : Marie-Aline Queffurus, botaniste à Promonature.

Élevage

# Quel est l'état sanitaire du département ?

**La FDSEA et les JA ont organisé le mercredi 4 mars à Rouy une soirée sanitaire en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le GDS.**


À la tribune de gauche à droite : Emmanuel Bernard, Stéphane Aurousseau, Yves Jehanno, Amélie Brisson.

Les éleveurs du département ont une nouvelle fois répondu présent pour cette réunion sanitaire organisée par la FDSEA et les JA en partenariat avec le GDS et la Chambre d'agriculture. Mise en place l'année dernière à la suite de l'épidémie de FCO, les deux syndicats ont souhaité pérenniser ce rendez-vous.

La soirée a débuté par l'intervention d'Amélie Brisson, cheffe du pôle élevage et de l'EDE à la Chambre d'agriculture. Cette dernière est revenue sur l'évolution du cheptel nivernais depuis 2016. Le premier constat de son intervention fait état d'une décapitalisation importante au niveau national : 244 000 vaches allaitantes de moins en trois ans.

Le phénomène touche particulièrement la région Grand Est et le Bassin Charolais. La Nièvre n'est pas épargnée non plus avec un volume de vêlages qui est passé de 144 274 en 2009 à 129 073 en 2019, soit en dix ans 15 000 vêlages de moins. Cartes à l'appui Amélie Brisson a précisé les zones du département les plus touchées : *«Nous voyons clairement la Sologne Bourbonnaise et la Puisaye décrocher le plus. Ces deux secteurs ont perdu 19 et 14 % du volume de vêlages. Suivent ensuite la Bourgogne Nivernaise, le Morvan et en dernière position le Nivernais Central. Cette décapitalisation s'accompagne aussi d'une diminution du nombre d'élevages allaitants : moins 546 en dix ans soit 25 % de moins sur l'ensemble du département. Une nouvelle fois le secteur de la Puisaye est le plus impacté avec 36 % de perte, suivi du Morvan avec 13 % et la Sologne Bourbonnaise, moins 12 %»* expose en détaille la conseillère. Cette dernière note toutefois une stabilité depuis quatre ans dans l'évolution de la taille des élevages allaitants. Il y avait eu une forte progression de 2012 à 2015 passant de 66,8 à 77,1 vêlages. Or depuis 2016, ce chiffre plafonne à 79,6 vêlages par élevages.

### Plusieurs explications sont avancées

Un optimum de chargement des exploitations a sans doute été atteint, ce qui pourrait expliquer cette stabilisation.
D'autres facteurs viennent apporter un début de réponse à cette décapitalisation bovine. À commencer par les politiques publiques qui ont instauré des Aide Bovins Allaitants pour la PAC 2015-2019. Cette disposition prévoyait notamment une dégressivité des montants à partir de la 140ème vache. L'autre facteur est sans doute la démographie agricole.

En France, la classe des 50-60 ans concentre 55 % des chefs d'exploitations et 49 % du cheptel de vaches allaitantes (d'après les données d'Agreste en 2017). Dans cette même année dans la Nièvre, 790 agriculteurs ayant une activité d'élevage (bovins, ovins, caprins) avaient entre 50 et 60 ans (soit 710 exploitations). Ces agriculteurs se situaient au nord-ouest et au sud-ouest du département. Même si 84 % des installés en 2019 sont d'origines agricoles, ces installations ne compensent pas les départs en retraite. Enfin dernier élément d'explication : les conditions climatiques. Les pluies abondantes de 2016 et les deux sécheresses de 2018 et 2019 sont des aléas qui ont eu des conséquences sur la reproduction.

### Quelle est la situation sanitaire ?

La soirée s'est poursuivie par l'intervention du GDS d'abord par l'intermédiaire de Valérie Salomé, qui a fait un point sur la campagne de vaccination de la prophylaxie BVD. *«Le dépistage des veaux à la naissance et l'assainissement des cheptels infectés sont désormais obligatoires. Par ailleurs, les IPI ne peuvent être commercialisés en dehors de l'abattoir. Nous avons eu la confirmation, le 17 février par arrêté, que les restrictions aux mouvements dans les cheptels infectés ou suspects sont abrogées»* a expliqué en introduction Valérie Salomé. Depuis la mise en place de la campagne de vaccination de la BVD, le 1er juillet dernier 6 170 veaux ont été analysés dans 93 cheptels. Sur cette cohorte, 6 152 animaux ont été déclarés négatifs, c'est à dire non IPI, ce qui est encourageant pour le GDS. *«Les clefs de réussite de cette prophylaxie c'est avant tout d'avoir de la rigueur dans le dépistage et d'éliminer rapidement les IPI pour éviter la contamination chez les cheptels voisins. Enfin, il faut absolument contrôler vos introductions. Ce n'est pas parce que votre cheptel est sain que les animaux que vous achetez le sont. La BVD est aussi une maladie qui s'achète»* a exposé Valérie Salomé.

### *«Il faut être vigilant sur le varron»*

Rodolphe Morizot, directeur du GDS a ensuite pris la parole pour attirer l'attention des éleveurs. *«Je profite de cette tribune pour appeler à la vigilance face aux cas de varron recensés dans le département. Nous pensions que cette maladie avait totalement disparu, or lors de contrôles de surveillance, nous avons détecté un cheptel avec cinq bovins séropositifs. Nous avons testé les voisins et nous avons trouvé six cheptels présentant un à vingt-deux séropositifs à ce jour»*.
Après investigations, enquêtes et contrôles des sérums au laboratoire de référence, l'alerte est passé du stade *«élevé»* à *«faible»*. Une information aux vétérinaires et une demande aux cheptels *«présumés foyers»* et à leurs voisins de prés a été effectuée. (un courrier leur parviendra sous peu). Le directeur du GDS a insisté sur la nécessité d'assainir au plus vite les cheptels en IBR. À ce jour, 93 % des élevages sont négatifs, mais c'est un vaccin qui coûte cher et Rodolphe Morizot aimerait pouvoir aider les éleveurs davantages sur des prophylaxies comme la BVD.

**Théophile Mercier**

### Le point sur le coronavirus

**Pour l'heure, aucune consigne ni restriction n'ont été prononcées de la part des autorités sanitaires. Mais le directeur du GDS et Yves Jehanno, expert chez Feder ont insisté sur l'importance d'anticiper la fermeture du marché italien. « *Il y a des restrictions de circulations chez les humains, il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait pas à terme pour les animaux* » ont dit en substance les deux hommes. Pour l'heure, l'épidémie est placée au stade 2.**


Cette soirée sanitaire a une nouvelle fois été très suivie par les éleveurs du département.

Salon de l'Agriculture

# La Nièvre s'est illustrée

Le Salon International de l'Agriculture s'est achevé la semaine dernière avec une belle moisson pour les éleveurs et producteurs du département. Tour d'horizon des principaux résultats.

40, c'est le nombre de médailles remportées par les éleveurs et producteurs nivernais lors de l'édition 2020 du Salon international de l'agriculture. Une performance remarquable qui reste cependant en dessous du résultat de l'an dernier avec 56 médailles. Tour d'horizon des résultats nivernais:

## Pouilly-fumé (blanc) - 11 vins médaillés

**Médaille d'or**
- Domaine Chollet, Pouilly-sur-Loire, 2019
- La Fustaille, Caves de Pouilly-sur-Loire, 2018
- Les Beaudières, Caves de Pouilly-sur-Loire, 2019

**Argent**
- Domaine Jean-Pierre Bailly, Tracy-sur-Loire, 2019
- Les Bernadats, Domaine Cédrick Bardin, Pouilly-sur-Loire, 2019
- Domaine Cédrick Bardin, Pouilly-sur-Loire, 2019
- Château Favray, Saint-Martin-sur-Nohain, 2019

**Bronze**
- Domaine Chollet, Pouilly-sur-Loire, 2019
- Les Moulins à vent, Caves de Pouilly-sur-Loire, 2019
- La Mariée, Caves de Pouilly-sur-Loire, 2019
- Les Chants de cri, Domaine des Rabichattes - SCEA Grebet - Tracy-sur-Loire, 2019

**Pouilly sur Loire**
- Bronze : Domaine Cédrick Bardin, Pouilly-sur-Loire, blanc, 2019

**Coteaux-du-giennois - 2 vins médaillés**
**Argent :** Domaine de Villargeau - GAEC Thibault, Pougny, blanc, 2019
**Bronze :** Montour, Domaine de Villargeau- GAEC Thibault, Pougny, blanc, 2019
**Sancerre**
**Médaille d'or :** Domaine Cédrick Bardin, Pouilly-sur-Loire, blanc, 2019

## Concours des Produits

**Médaille d'or :** pour la Bière blonde de haute fermentation TAV supérieur à 6 %
Brasserie «Robiche» -La Rur'ale (Parigny-les-Vaux)
**Médaille d'Argent pour le Miel :** Ruchers du Morvan, Coppin Dominique - Miel d'Acacias
**Fromagerie Pérot (Neuvy sur Loire) : 4 médailles**
**Argent :** Yaourt au lait de vache brassé à l'abricot et à la Fraise
**Bronze :** Fromage frais faisselle nature et Yaourt au lait de vache brassé nature
**Concours du Prix d'excellence :** Charcuterie Fernand Dussert (Arleuf) : Jambon du Morvan - Médaille de bronze.

## Équidés

**Percheron**
**4e place :** Finale nationale juments, Houpette d'Arzembouy, Anaïs Pinto-Vannier, Arzembouy
**Trait auxois**
**6e place :** Trait auxois, finale nationale juments, Garance d'Oosthof, Camille Zwaenepoel, Raveau

## Ovins

Trois éleveurs ont été sélectionnés cette année pour le concours montons charollais : Michel Clément, Laure Rogemont et Michel Marion. Ce dernier remporte le 1er prix de section viande pour les mâles antenais nés en 2019.
A noter également la cinquième place de Michel Clément pour la section mâle trophée viande, et concours laine mâle trophée viande. Même place également pour Laure Rogement pour la section jeunes béliers

THÉOPHILE MERCIER


Les viticulteurs nivernais se sont distingués en remportant 11 médailles.


Médaille d'Argent pour le Miel d'Acacias des Ruchers du Morvan dirigé par Dominique Coppin.


La Fromagerie Perrot remporte cette année 4 médailles.



Malgré l'arrêt brutal de leur concours TNLA, les lycéens du Legta de Challuy repartent enchantés de leur participation au salon.

## TNLA : un bilan en demi-teinte

**En raison du Coronavirus, le salon de l'agriculture a dû fermer ses portes avec un jour de moins ce qui a pénalisé les étudiants du Legta de Challuy qui participaient au Trophée National des Lycées Agricoles (TNLA). «*Nous avons dû écourter notre épreuve et la remise des prix initialement placée le dimanche a été décalée au samedi. Malgré la déception, nous gardons tous de bons souvenirs. Participer au TNLA demande une grosse organisation qui va sans doute nous servir dans l'avenir. Durant notre présence au salon, nous avons pu avoir des échanges avec les visiteurs. Ce fut intéressant car certains n'ont pas de connaissances sur l'origine ni sur le type de morceaux de viande qu'ils mangent. Pour toutes ces raisons si c'était à refaire, nous serions partants immédiatement*» explique Lucie Madelenat, l'une des participantes au TNLA pour le lycée de Challuy.**



La filière ovine s'est illustrée notamment avec Michel Marion qui remporte 1er prix de section viande pour les mâles antenais nés en 2019.

## Prix d'excellence

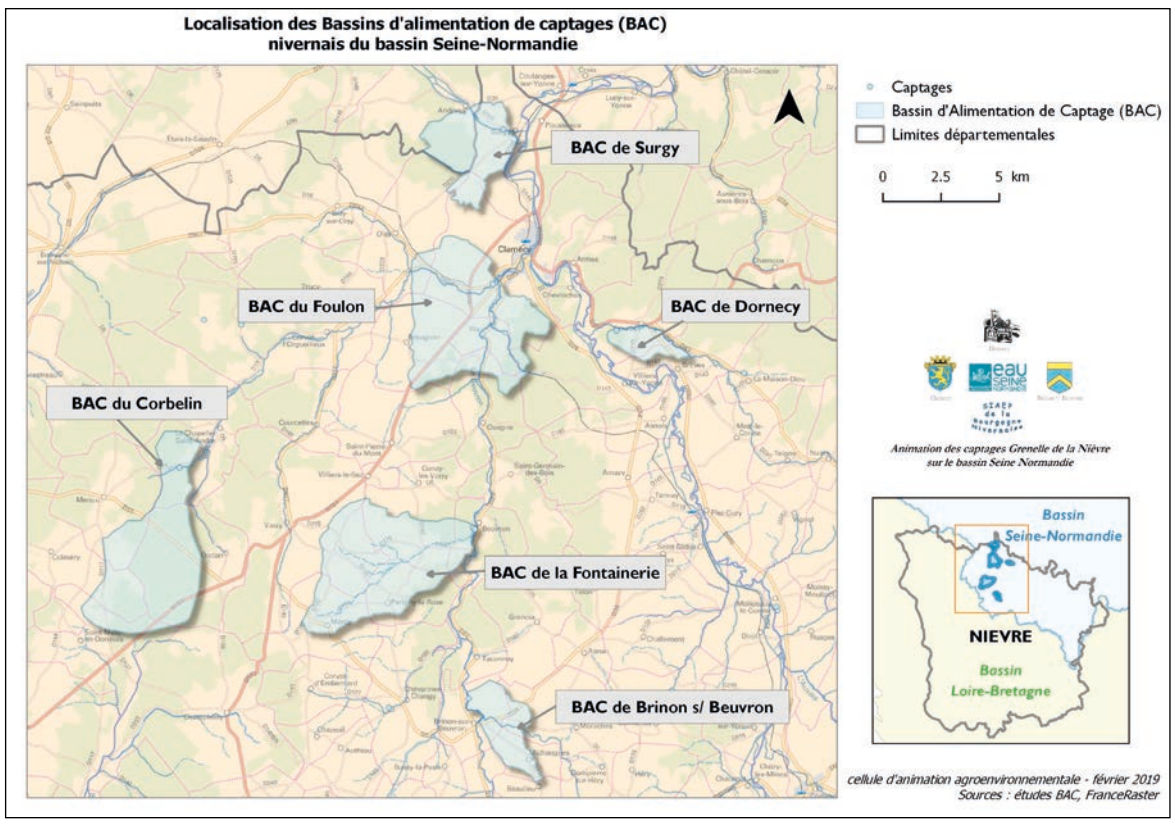
**En marge du concours Charolais, s'est déroulée pour la première fois la remise du trophée d'excellence avec l'organisme Charolais label Rouge. Ce prix récompense des vaches ayants des qualités bouchères exceptionnelles. Ce trophée a été remis au Gaec Deboux pour Lola, une vache de 5 ans qui s'est illustrée lors du concours national adulte à Poitiers. Elle sera prochainement valorisée par un supermarché de Marzy.**

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Démarche Bac

# Une action essentielle pour l'environnement

La Mairie de Clamecy mène depuis plusieurs années des projets agro environnementaux sur l'ensemble de ses bassins d'alimentation de captages. Ce travail mené en partenariat avec le monde agricole est la mission de Lison Delsalle, animatrice.



Carte de localisation des six BAC nivernais du Bassin Seine-Normandie.

C'est un travail essentiel mais qui est peu connu. Lison Delsalle, animatrice agro-environnement à la Mairie de Clamecy gère l'animation des six Bassins d'Alimentations du Captages (BAC) pour le territoire Seine-Normandie qui s'étend pour la Nièvre de Surgy à Brinon-sur-Beuvron. Quel que soit le projet mis en place, son travail doit concourir le mieux possible à l'amélioration de la qualité de l'eau et de sa potabilité. Elle se penche par exemple sur des recherches d'alternatives au colza, dont les itinéraires techniques actuels recourent à l'utilisation d'herbicides qui peuvent se retrouver dans les eaux captées, en particulier leurs métabolites, molécules issues de la dégradation dans le sol de la molécule appliquée : *«Nous avons sur ce sujet mené une expérience l'année dernière sur le secteur de Surgy où il n'y a pas eu de colza emblavé. Malgré l'absence de culture, nous avons néanmoins retrouvé des métabolites dans l'eau. Ce qui prouve que notre travail s'inscrit dans un temps long et ce qui explique aussi que nos résultats ne sont pas visibles tout de suite. Les effets des pratiques d'aujourd'hui ne pourront peut-être se voir que dans quelques années. Par exemple, nous continuons à retrouver de l'atrazine dans les captages, molécule pourtant interdite depuis 2003»* détaille l'animatrice. Le point de départ des actions menées par Lison Delsalle vient de la démarche BAC qui vise à protéger l'eau potable, en particulier des captages dits *«prioritaires»*, sensibles aux pollutions. Des études hydrogéologiques sont menées pour savoir d'où vient l'eau captée. *«Ces études nous servent à mettre en évidence les zones les plus vulnérables. La Chambre d'agriculture de la Nièvre, avec laquelle je travaille, est allée également à la rencontre des agriculteurs pour connaître leurs pratiques et établir un diagnostic de la situation»* détaille l'animatrice. À partir de ces cartographies et de ces études, des programmes d'actions sont définis et validés en comité de pilotage, et font l'objet d'arrêtés préfectoraux qui incitent les agriculteurs à suivre les préconisations.


Image du captage de Surgy.

### *«Une dynamique s'est engagée»*

Parmi les outils de cette démarche de protection des captages, des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) ont été mises en place sur les BAC dès 2015. Elles ont pour objectif de limiter les Indices de Fréquences de Traitement, de limiter les retournements de prairies et d'engager les conduites d'exploitations vers des solutions plus vertueuses. Seize agriculteurs se sont ainsi engagés depuis 2015, dans la démarche sous l'égide de la Mairie de Clamecy. Ce programme défini pour cinq ans prévoit une indemnité pour les exploitants agricoles volontaires de 60 à 166 euros à l'hectare. *«Comme il s'agit d'un contrat et que le cahier des charges est très technique, j'accompagne ces volontaires sur toute la durée du projet. Le bilan que l'on peut faire pour le moment est encourageant et positif car certains se sont engagés dans une réflexion globale de leur ferme et des conversions vers l'agriculture biologique sont envisagées»* détaille Lison Delsalle.

### D'autres projets en cours ?

Aujourd'hui, certains contrats engagés avec les agriculteurs arrivent à leur terme, la question est donc désormais de savoir quelle est la suite à donner à cette dynamique. *«Ce qui est certain, c'est que ces MAEC sur le territoire ont eu le mérite de faire changer les visions sur les systèmes. Il serait dommage de stopper cet engouement, mais il faut se poser la question de la viabilité des projets désormais sans les aides. Un bilan de ces accompagnements doit être établi prochainement. Il nous permettra de nous positionner sur nos futurs projets. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont une piste intéressante. Ce dispositif prévoit une rétribution de l'agriculteur par la collectivité en fonction des résultats atteints, selon un panel d'indicateurs définis en amont. D'autres actions ont vu le jour et permettent d'avancer collectivement pour trouver des solutions durables. Par exemple, la création d'un GiEE pour limiter les impacts sur la qualité de l'eau, ou encore un groupe de travail pour trouver des débouchés à la culture de luzerne, qui est une culture bas intrants intéressante pour protéger les captages».*

**Théophile Mercier**

(1) L'atrazine est la substance active d'un pesticide appartenant à la famille chimique des triazines, qui présente un effet herbicide.


Exemple d'une parcelle de luzerne sur le BAC de la Fontainerie.

### La protection de l'eau, une action collective locale

**Depuis 2013, la ville de Clamecy, les communes de Dornecy et Brinon-sur-Beuvron et le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise se sont unis pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau. Ils ont créé la cellule d'animation agroenvironnementale pour accompagner les agriculteurs vers de nouveaux modes de production afin de réduire le recours aux engrais et aux pesticides. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne financièrement ces actions.**
**À venir : visite de ferme bio – 19 mars à partir de 14 heures – Saint Malo en Donziois en partenariat avec BIO BOURGOGNE**


Visite d'une parcelle de lentilles avec le GiEE du Beuvron.

### Contact

**Lison Delsalle**
**Animatrice agro-environnement - Mairie de Clamecy**
**BAC Grenelle de la Nièvre du Bassin Seine-Normandie**
**03 86 27 54 32 - 06 78 99 35 01**

Photovoltaïque

# «Une bonne manière de se tourner vers l'avenir»

La Chambre d'agriculture organise les 9 et 16 avril à Corbigny, deux journées de formation sur les bâtiments d'élevage avec la couverture par des panneaux photovoltaïques. L'occasion de s'intéresser à ceux qui se sont lancés dans la filière depuis plusieurs années. C'est le cas notamment de Nicolas Nolin à Luthenay-Uxeloup. Il revient sur l'origine de son projet.


La formation sur les bâtiments d'élevage avec la couverture par des panneaux photovoltaïques se déroule les 9 et 16 avril à Corbigny.

■ **Quand avez-vous construit votre premier bâtiment photovoltaïque ?**
**Nicolas Nolin :** *«Le premier bâtiment date de 2010. C'est en discutant avec des collègues que l'idée est venue de se lancer dans l'aventure du photovoltaïque. À cette époque les prix de rachat de l'électricité étaient très intéressants, autour de 60 centimes du kilowatt crête. Néanmoins, il faut préciser que le kilowatt comme l'investissement étaient six fois plus élevés qu'aujourd'hui. Ce qui m'a motivé, c'est de pouvoir dégager un revenu et entretenir les bâtiments. Mais il a fallu attendre un an entre la mise en place du projet et la réalisation finale».*

■ **Après dix ans d'installation, quel bilan faites-vous de votre installation ?**
**Nicolas Nolin :** *«Nous sommes dans les performances du prévisionnel. En ce qui concerne la maintenance, j'ai changé de fournisseur car l'entreprise de départ n'existe plus. Aujourd'hui seul, les fournisseurs sérieux perdurent. En 2017, j'ai refait un projet sur une stabulation avec l'entreprise Beaufils Énergie pour 100 kilowatts crête. J'ai acheté le bâtiment auprès de l'entreprise Barbot et j'ai installé des panneaux photovoltaïques ensuite. Du point de vue tarif, j'ai constaté la différence entre les deux projets. En 2010, nous étions à plus de 5 euros du watt crête alors qu'en 2017, j'ai obtenu un tarif à 1 euro du watt crête installé. Pour ce deuxième projet, j'ai investi 95 000 euros pour l'installation des panneaux, et 10 000 euros de raccordement auprès d'Enedis. Par ailleurs en sept ans, j'ai 15 % de production en plus en raison d'une meilleure performance des panneaux et des onduleurs».*

■ **Aviez-vous des réticences à vous lancer dans ce type de projet ?**
**Nicolas Nolin :** *«La principale inquiétude se situait au niveau de la longévité des panneaux. Mais mes doutes ont vite été levés par le retour d'expériences d'autres collègues. J'ai pu bénéficier d'un soutien financier de la région pour mon premier projet, ce qui a soulagé un peu la trésorerie. De plus, je n'ai pas constaté de changement en termes d'ambiance dans les bâtiments. Cela n'a rien changé pour mes animaux».*

■ **Combien de temps consacrez-vous à la surveillance et à la gestion du bâtiment ?**
**Nicolas Nolin :** *«J'ai très peu de surveillance. Je relève de temps en temps mes compteurs pour m'assurer qu'il n'y a pas d'anomalie mais c'est tout et je facture deux fois par an. Si j'avais un conseil à donner à mes collègues c'est de bien se renseigner sur les fournisseurs. Il ne faut pas forcément aller chercher le meilleur prix, il faut aussi regarder le service proposé et les années d'expérience dans le domaine. Pour le moment, je ne souhaite pas me relancer dans un autre projet, car mon dernier est encore très récent. Mais tout est envisageable».*

**Repères**
**Installation en 1991**
**SAU : 480 ha**
**300 ha de céréales.**
**160 vêlages**

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Informations et inscriptions au 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Duer

# Des formations pour vous accompagner

Le Document unique d'évaluation des risques (DUER) est un document répertoriant les risques présents sur l'exploitation. Il est obligatoire pour toutes les exploitations accueillant au moins un travailleur (salarié, stagiaire, apprenti, prestataire…). Pour vous accompagner, la FDSEA 58 vous propose deux sessions de formation en 2020.

Le DUER est un document obligatoire depuis le 5 novembre 2001 dans toutes les entreprises accueillant un travailleur quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Et pourtant, nombre d'entre vous ne se sont pas encore lancés dans cette démarche de prévention des risques qui peut paraître fastidieuse au premier abord.
Cependant, il faut savoir qu'en cas de contrôle, l'absence de présentation du DUER est passible d'une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive. De plus, en cas d'accident, le manquement à cette obligation caractérise la faute inexcusable de l'employeur qui peut alors être condamné à verser des dommages et intérêts à la victime.
En dehors de ces aspects purement réglementaires, la rédaction du DUER est aussi l'occasion de s'interroger sur ce qui est déjà mis en place et sur l'amélioration possible de ses propres conditions de travail.
Pour vous accompagner dans cette démarche, la FDSEA 58 vous propose 2 sessions de formations en 2020 : le mardi 24 mars et le mardi 6 octobre. La formation se déroule sur une journée, de 9 heures à 17 heures à la Chambre d'agriculture de Nevers. Le coût est de 35 € la journée pour les cotisants Vivea. Des sessions supplémentaires peuvent être mises en place selon la demande et en dehors de Nevers, à condition de constituer un groupe de 8 personnes minimum et de prévoir la date 2 mois avant pour une prise en charge financière par Vivea.
La formation permet d'aborder les obligations réglementaires mais également la prise en main de l'outil en ligne d'élaboration du Duer, Systera. En effet jusqu'alors, il existait des documents «papier» souvent compliqués et fastidieux à remplir. Pour aider les agriculteurs à remplir cette obligation, la FNSEA a créé un logiciel d'accompagnement en ligne : Systera (système d'évaluation des risques en agriculture).
L'accès à l'outil est des plus simples : pas de programme à installer ! Il suffit d'une connexion internet pour y accéder, via un ordinateur ou une tablette. Une fois connecté, Systera propose de personnaliser le document unique au plus proche de la configuration d'une exploitation en sélectionnant les seules activités agricoles et productions de l'agriculteur (élevages, grandes cultures, maraîchage, etc.).

Dès lors, l'exploitant n'aura plus qu'à élaborer son document unique en exploitant une base de données intuitive et collaborative. C'est la véritable force de l'outil. En effet, Systera s'appuie sur une base de données, préétablie mais évolutive, recensant des activités, des unités de travail, des risques et des mesures de prévention que l'exploitant, la plupart du temps, n'a plus qu'à sélectionner !
Au final, avec Systera, c'est :
- un gain de temps : accessible à tout moment, simple à utiliser, rapide dans son fonctionnement ;
- l'assurance d'avoir un DUER et des fiches d'exposition aux risques conformes aux exigences réglementaires, régulièrement mis à jour grâce à des alertes ;
- un retour au bon sens en prenant en compte votre connaissance de votre exploitation et de son organisation ;
- la possibilité de choisir des mesures de prévention préétablies par des experts ;
- un accompagnement par des collaborateurs formés
En plus des apports réglementaires et de la prise en main de l'outil Systera, la formation permet d'échanger avec les autres exploitants sur ses pratiques et sa vision des risques. Néanmoins, si vous ne pouvez pas vous rendre disponible pour participer à ces journées, l'accompagnement à la rédaction du DUER peut également vous être proposé en prestation en rendez-vous sur votre exploitation.



La formation DUER 2020 se déroule le 24 mars et le 6 octobre.

**FDSEA 58**
Informations et inscriptions : contactez Charlotte Leclerc au 03 86 93 40 94.

Économie

# Une convention de coopération entre l'Yonne et Paris pour développer l'économie locale

Début février, le conseil municipal de la Ville de Paris adopte à l'unanimité une convention de coopération entre elle est les PETR (Pôles d'équilibre territorial et rural) du Grand Auxerre et du Nord de l'Yonne. Une convention qui a vocation à développer la filière d'approvisionnement alimentaire, la transition énergétique et le tourisme. Dans un entretien, Nicolas Soret, président de la Communauté de communes du Jovinien et à l'origine du projet, nous explique comment est née cette convention et ce qu'elle prévoit.



Célia Blauel, adjointe à la Mairie de Paris, en charge de la transition écologique et de l'eau.

**Une convention entre l'Yonne et Paris se construit. Quels en sont les axes principaux ?**

**Nicolas Soret :** *«Il y a trois principaux axes de coopérations. Le premier est l'alimentation. "Faire de l'exigence de protection des ressources en eaux une opportunité pour la conservation agro-écologique et développer les produits alimentaires à haute qualité environnementale" (comme il est écrit dans la convention). Ce ne sont pas les produits alimentaires bios mais à haute qualité environnementale, car alimenter les 30 millions de repas uniquement en bio ne serait pas possible. Deuxième axe : la transition énergétique, notamment avec les matériaux d'écoconstruction. La Ville de Paris s'engage à rénover 74 000 logements par an entre 2021 et 2025. Or, pour cela, ils ont besoin de matériaux d'écoconstruction, que possède l'Yonne. Le troisième axe concerne le tourisme. Anne Hidalgo va nous mettre à disposition les moyens de communication de la Ville de Paris pour inscrire dans la tête des parisiens que l'Yonne, à une heure de Paris, est une terre de court séjour, de tourisme vert, une destination fraîcheur. Le projet prévoit également la présence de producteurs icaunais sur les plus grands marchés parisiens. Avec l'ADTY (Agence départementale de tourisme de l'Yonne), nous allons créer une marque "Yonne" avec l'objectif de rassembler les producteurs icaunais sous une même bannière sur les marchés. Sur la base du volontariat bien évidemment».*

**Vous êtes à l'origine de ce projet, comment est-il né ?**

**NS :** *«La genèse est multiple. Lorsque j'ai lancé un plan climat air et énergie territorial, j'ai rencontré le monde agricole de la Communauté de communes du Jovinien (dont il est le président NDLR). J'ai pu entendre leurs difficultés. Je lis également la presse locale et nationale. Je me rends bien compte de l'état du moral des troupes. J'ai cette intime conviction que les agriculteurs ne souhaitent qu'une chose : vivre dignement de leur travail. Malgré tout ce qu'ils font pour la France et l'Europe, ils se retrouvent qualifiés d'empoisonneurs publics. C'est difficile à vivre, ce que je comprends. L'agriculture est d'abord un métier de vocation. Est-ce qu'il y a plus noble métier que de nourrir l'humanité ? En partant de là, je me suis dit qu'il fallait aider nos agriculteurs à vendre leurs productions. Et surtout à leur donner la valeur ajoutée de leurs productions».*

**Pourquoi une convention de coopération avec Paris ?**

**NS :** *«Par curiosité, j'ai lu tous les documents d'urbanisme émis par la Ville de Paris. J'ai pris conscience de l'ambition de Paris, notamment sur deux sujets : l'alimentation à haute qualité environnementale et les matériaux d'écoconstruction. J'ai toujours eu la conviction qu'un territoire comme le nôtre, à une heure de Paris, devait se raccrocher à Paris pour faire vivre le "ruissellement". Aussi, l'idée n'était pas d'aller voir Paris pour leur dire "voilà ce que ce que nous aimerions que vous nous apportiez" mais d'y aller avec la perspective exactement inverse en disant "voilà ce que nous nous pouvons vous apporter". Les élus parisiens se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient plus aller chercher à des milliers de kilomètres ce qui existe à quelques dizaines voire centaines de kilomètres. Je précise que dans la loi Égalim, la notion de circuits courts, c'est 200 km. Aux yeux de la loi, en approvisionnant Paris, on est en circuits courts».*

**L'Yonne et Paris n'en sont pas à leur première coopération.**

**NS :** *«Il y a deux ans, nous avons lancé les Eaux de Paris. Quatre parisiens sur dix boivent de l'eau prélevée sous nos pieds, dans le PETR du nord de l'Yonne. C'est un enjeu majeur pour Paris de protéger la qualité de son eau pour approvisionner les parisiens en eau potable. Donc, depuis ans, il y a une expérimentation entre Paris et Terres d'Othe, qui est une association de cultivateurs de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe qui a fait un pacte avec les Eaux de Paris pour pouvoir cultiver en bio, sur les champs captant Paris, avec un deal : que ça alimente en lentilles, les cantines du 11e arrondissement de Paris. Au bout de deux ans, ça a été jugé comme une véritable réussite».*

**Comment s'est fait le contact avec la Ville de Paris ?**




**NS :** *«En septembre dernier, j'ai demandé un rendez-vous avec Guillaume Cantillon, le conseiller de l'alimentation de la Mairie de Paris. Il m'a reçu un mardi pendant deux heures. Et je lui dis, ce qui a été fait avec les Eaux de Paris, je propose que nous le fassions beaucoup plus largement. Je propose de renouer des relations entre l'Yonne et Paris, en participant à alimenter les parisiens avec des produits certifiés haute valeur environnementale. J'ai un retour le vendredi me signifiant qu'Anne Hidalgo souhaite me voir. Je la rencontre donc à plusieurs reprises pour lui vendre cette idée. Suite à cela, j'ai réuni le monde agricole de l'Yonne : la Chambre d'agriculture, la FDSEA 89, Bio Bourgogne, Ynovae… Ainsi que les têtes de réseau de l'écoconstruction, en leur disant que l'idée pourrait être, sur la base du volontariat et j'insiste lourdement là-dessus, de proposer à nos agriculteurs locaux une diversification sur des productions précises avec un prix fixé sur six ans (le temps du mandat) qui aurait l'avantage de leur donner de la perspective. Et de leur permettre de réinvestir. Dans l'Yonne, si nous sommes une grande terre de production, nous avons perdu l'essentiel de nos outils de transformation. L'avantage de ce plan-là, c'est qu'en donnant de la visibilité aux agriculteurs, ils pourront réinvestir dans ces outils».*

**Aujourd'hui, où en est le projet ?**

**NS :** *«Paris a délibéré de manière favorable, de même que le PETR du nord de l'Yonne. Le PETR du Grand Auxerrois devrait se réunir après les élections municipales pour délibérer, je l'imagine favorablement. Après, nous pourrons signer très concrètement cette convention entre les trois acteurs. À ce moment-là, les choses peuvent se déclencher. Concrètement, la Ville de Paris va nous donner la totalité de ses commandes, sur les deux dernières années. Et nous, nous allons faire le tri sur les productions que nous sommes capables de faire ici, localement, en essayant d'échelonner les quantités sur les six ans que prévoit ce plan. Avec cette convention, c'est 30 millions de repas publics par an (cantines, crèches, Ehpad…) qui sont concernés. Ce que j'ai essayé de faire, c'est ouvrir un chemin de négociation avec le plus grand acheteur français. Après, c'est au monde agricole de s'en saisir, y compris sur la négociation des quantités et des prix».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ



Nicolas Soret, président de la Communauté de communes du Jovinien, est à l'origine de cette convention de coopération entre l'Yonne et Paris.

### «D'ici un an, on devrait avoir des résultats»

**Pour la Mairie de Paris et Célia Blauel, adjointe en charge de la transition écologique et de l'eau, la convention de coopération entre l'Yonne et Paris a émergé de façon «*assez naturelle*». *«Dans notre projet de transition écologique, on a toujours pensé que la transition écologique n'était pas qu'un projet parisien mais aussi un projet de reconnexion entre les territoires. Dans la dimension de transition, il y a l'envie de décarboner mais aussi de relocaliser nos échanges, une partie de l'économie. C'était le besoin des parisiens d'avoir accès à des ressources naturelles. Il y avait aussi l'envie de porter des projets de transition énergétique».* L'Yonne, avec qui un partenariat sur la protection de l'eau existait déjà, était le parfait acteur d'une coopération qui a tout pour fonctionner. *«Cette politique de protection de l'eau a donné une politique de soutien de développement d'une autre économie à l'échelle locale et d'un autre modèle d'approvisionnement alimentaire des territoires. Nous avons eu l'envie d'aller plus loin et nous avons eu des interlocuteurs très rapidement qui avaient envie de travailler avec nous, qui sont venus nous chercher. C'est comme ça que cette convention est née avec l'idée d'aller plus loin sur la question agricole et la protection des aires d'alimentation de captage, de travailler sur les questions de transition énergétique parce qu'on sent bien que le potentiel de la transition énergétique est devant nous, et de travailler sur la notion d'écotourisme ».* Sur la question de l'alimentation, l'adjointe à la Mairie de Paris assure *« qu'il y a déjà des choses en cours. On aurait déjà dû se rencontrer lors du dernier jour du Salon de l'agriculture, s'il n'avait pas été annulé. Les partenaires sont identifiés, donc d'ici un an, on devrait déjà avoir des résultats».*



Journée des groupes de développement

# Une quatrième édition sous le signe des échanges et du partage

C'est maintenant une habitude durant la période hivernale : les adhérents des groupes de développement de la Chambre d'agriculture de l'Yonne se donnent rendez-vous pour aborder des thématiques un peu plus larges que l'actualité des cultures qu'ils suivent au quotidien et partager un moment d'échange et de convivialité. L'édition 2020, organisée le 6 février dernier à Auxerre, proposait trois ateliers.



Trois ateliers ont eu lieu le 6 février lors de la journée des groupes de développement.

Adeline Chastrusse, coach en communication, a animé les échanges concernant la communication vis-à-vis des publics non agricoles. *«Pourquoi tu ne passes pas en bio ?»*, *«En tant que céréalier, tu es tout l'hiver en vacances»*, les piques lancées aux agriculteurs sont nombreuses. C'est à partir de situations vécues comme celles-ci qu'elle a accompagné les participants à réfléchir ensemble aux réactions à éviter et à celles à privilégier pour un dialogue apaisé et constructif. Elle reviendra à la Chambre d'agriculture les 11 et 12 juin prochains pour intervenir au cours de la formation *«Être fier(e) de son métier et savoir en parler positivement»*. Les inscriptions sont accessibles à tous et déjà ouvertes au 03 86 94 28 48.

Ensuite, pour un sujet aussi vaste que les charges de mécanisation et la résilience au changement climatique, il fallait bien deux experts : Cédric Bachelier et Richard Wylleman, respectivement référent changement climatique et conseiller agroéquipement à la Chambre d'agriculture. Grâce à un indicateur simple (ratio d'efficacité de la mécanisation), ils ont informé les participants des enjeux liés au parc matériel et les ont aidés à se situer. Semis, récolte, traitements et matériels utilisés sont directement liés au nombre de jours praticables et donc à la météo. Connaître son évolution probable à moyen long terme et ses effets sur les cultures et interventions, c'est se préparer à dimensionner ses investissements et adapter son organisation de travail. Contact : Cédric Bachelier au 03 86 94 22 07 et Richard Wylleman au 03 86 94 22 24.

## Anticiper la diversification

La diversification des exploitations céréalières est souvent présentée comme un moyen de gagner en valeur ajoutée, mais elle doit s'anticiper ! C'était tout l'objet des présentations et discussions lancées par Hervé Biziot (agriculteur propriétaire d'un gîte rural), Loïc Guyard (producteur de noix) et Marjorie Lautier (animatrice du groupe Noix et Noisette de Bourgogne). Seul ou à plusieurs ? Nouvelle production ? Transformation ? Commercialisation ? Autre atelier ? Les possibilités sont nombreuses ! Les points d'attention aussi : étude de marché, réflexion sur les attentes et compétences, implication… Grâce à sa conseillère spécialisée en diversification (Alice Demolder au 03 86 94 26 33), la Chambre d'agriculture peut accompagner tous types de projets individuels mais aussi collectifs.

L'actualité de l'équipe grandes cultures a aussi été abordée : la thématique *«sol»* avec les rencontres des Racines et des Pelles qui se poursuivent, la mise en place de groupes REVA et GAIA, les travaux du GIEE Silex et du groupe Galylée – Agriculture de Conservation des Sols ; le sujet *«Écophyto»* avec les 1ers renouvellements de Certiphyto et la poursuite de l'animation du groupe Dephy ; la production de biomasse dans le contexte icaunais avec l'accueil d'un stagiaire dédié pendant six mois ; les nouvelles technologies à travers le déploiement d'un réseau de stations météo connectées et le pilotage de l'azote par satellite grâce à Mes Sat'images ; et puis encore la séparation Conseil / Vente et les futurs conseils stratégiques phyto…

En outre les activités traditionnelles de tours de plaine, réunions thématiques, publications… se poursuivent et recommencent pleinement avec l'arrivée du printemps : renseignements au 03 86 94 22 26.

Enfin, la convivialité n'a pas été oubliée avec le repas préparé par l'association Assiette de nos fermes, accompagné de vins locaux et de quizz.

L'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

## ▸ *Agenda*

**13/03** Assemblée de territoire des Cuma Auxerrois-Avallonnais

L'assemblée de territoire Auxerrois-Avallonnais aura lieu le vendredi 13 mars, à 14 heures, à la salle des fêtes de Maison-Dieu (89420). Un après-midi d'échanges, suivis d'un pot, organisé par la fédération des Cuma BFC. Le thème sera « l'emploi partagé ». Evénement ouvert à tous.

**14/03** Journée porte ouverte MFR

Les MFR (Maisons familiales rurales) de Bourgogne-Franche-Comté font des journées portes ouvertes le 14 Mars 2020 de 9 heures à 17 heures pour mettre en avant une méthode pédagogique basée sur l'alternance. Pour plus d'informations appeler au 03.86.91.12.15.

**16/03** Assemblée générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain

L'assemblée générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain se tiendra le lundi 16 mars, dès 14 heures, à la salle des fêtes de Soumaintrain (7 grande rue). A cette occasion, une intervention thématique *«Influence du changement climatique sur l'alimentation des vaches laitières en zone IGP»* par Alysé et CLCO aura lieu.

**17/03** Assemblée générale de la FDO de l'Yonne

La FDO (Fédération départementale ovine) de l'Yonne organise son assemblée générale le mardi 17 mars, à partir de 10 heures, au restaurant La Beursaudière, à Nitry. Actualités syndicales et techniques, dossiers d'actualité agricole ainsi que du dossier prédation avec la présentation du plan loup dans le département et du financement des moyens de protection sont au programme.

**17/03** Réunion technique de la FDO de l'Yonne

La FDO (Fédération départementale ovine) de l'Yonne organise une réunion technique chez Monique et Ludovic Georges (Earl de l'Archambault) à Grimault, le mardi 17 mars à 14 h 30, sur le thème : choisir et mettre en place des clôtures efficaces pour la protection de son troupeau.

## ▸ *Formations*

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.**

### Initiation à l'homéopathie en élevage

Le 25 mars et le 15 avril. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

### Se perfectionner à la pratique de l'homéopathie en élevage

Le 26 mars et le 16 avril. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

### Me préserver et agir en situation de stress

Les 25 et 26 mai. Contact : Alexia Boulmeau au 03.86.94.82.93.



APLBG

# Une assemblée générale pour les producteurs Savencia

L'organisation des producteurs de lait Bongrain Gérard (APLBG) a tenu son assemblée générale le vendredi 6 mars, à Auxerre.
32 producteurs sont venus échanger sur l'activité 2019 de leur OP (organisation de producteurs).


L'APLBG a tenu son assemblée générale le vendredi 6 mars, à Auxerre.

Pas toujours simple de réunir les producteurs de l'APLBG car l'OP (organisation de producteurs) regroupe 144 producteurs répartis sur l'Yonne, la Haute-Marne, la Moselle et la Haute-Saône. L'assemblée générale se tient donc alternativement un an sur deux en Haute-Marne et l'année suivante dans l'Yonne. Cette année, ils étaient 32 producteurs à avoir fait le déplacement pour venir échanger sur l'activité 2019 de leur OP.
La loi EGA a renforcé le poids des organisations de producteurs qui deviennent aujourd'hui incontournables dans le paysage laitier français. Le travail réalisé par l'APLBG est donc de plus en plus conséquent et concret, il permet aux producteurs de se projeter plus sereinement dans une filière souvent malmenée par la conjoncture.

## Une OP proche des attentes de ses adhérents

L'APLBG porte la gestion des volumes de production et dans une zone en forte déprise laitière cette mission n'est pas toujours simple. En effet, la région du Grand Est a souffert de deux années consécutives de sécheresse qui ont fortement handicapé la production en été. L'APLBG veille donc à pouvoir conforter les demandes de volumes supplémentaires des exploitations qui souhaitent se développer. Toutes les demandes par les producteurs ont pu être satisfaites en 2019 et sans coût financier pour les producteurs. L'OP a également défendu les producteurs qui n'ont pas pu produire l'intégralité de leur référence pour des raisons ponctuelles. En effet, la gestion commune des volumes impose que les producteurs fortement sous-réalisateurs voient une partie de leur référence reprise pour alimenter la réserve qui est redistribuée chaque année.
L'APLBG a également présenté la nouvelle grille de primes qui a été revue pour toute l'OP cette année. Alors que chaque département avait ses propres spécificités, depuis le 1er mars tous les producteurs APLBG bénéficieront des mêmes primes : prime de froid de 1,036 €/ 1 000 litres, aide à l'investissement pour les achats de tanks (4,512€/ 1000 litres pendant 3.5 ans) ainsi qu'une prime de saisonnalité de 15,244€ / 1 000 litres sur juillet, août, septembre et octobre pour le lait en qualité super A.

## Une AOP pour mutualiser les énergies

L'APLBG est membre de l'AOP (Association des organisations de producteurs) Sunlait qui regroupe dix OP du groupe Savencia. Ce choix est lié aux besoins de compétences qu'il faut désormais déployer pour défendre les dossiers de plus en plus pointus. La mutualisation des savoir-faire et des énergies est un choix stratégique assumé par Sunlait.
Les producteurs présents à l'assemblée générale de l'APLBG ont donc pu également apprécier les dossiers qui sont portés par Sunlait devant Savencia. Par exemple, le dossier d'aide à l'investissement : *«éleveur laitier demain»* qui est un projet né des OP en collaboration avec la laiterie. Cette aide qui peut aller jusqu'à 10 000 € a été pensée pour encourager les investissements sur l'atelier lait. Six producteurs de l'APLBG en ont bénéficié en 2019, soit un retour de 55 000 € dans les exploitations laitières.
Sunlait défend aussi la mise en place d'une formule de prix unique sur toute la zone de collecte Savencia. Ce travail de longue haleine a fortement avancé en 2019 même si aucun accord n'a encore été signé. Reste à espérer que le travail sur la formule de prix, tenant compte des coûts de production puisse rapidement aboutir. Les producteurs de l'APLBG ont renouvelé leur confiance à Sunlait pour la gestion de cette négociation complexe.
L'AG s'est terminée par un échange avec une représentante de la laiterie Savencia, Sophie Bougel qui est venue présenter les éléments de collecte 2019. Un repas pris en commun a permis de terminer l'assemblée générale par un moment de convivialité.

MARIANNE RANQUE, ANIMATRICE APLBG

Calamité 2019

# La période de télédéclaration est ouverte

La FDSEA de l'Yonne est le seul syndicat qui a demandé l'obtention des calamités suite à la sécheresse de 2019. Après avoir obtenu le classement pour tout le département, l'heure est venue de faire sa demande.

Mobilisée dès cet été sur le dossier sécheresse, la FDSEA de l'Yonne est satisfaite d'avoir pu obtenir le classement en calamité perte de fourrage pour l'ensemble du département de l'Yonne. Les éleveurs icaunais ont jusqu'au 8 avril pour déposer leur demande sur télécalam.
La FDSEA a organisé 2 réunions les 3 et 4 mars pour faire le point avec les adhérents sur la demande. Deux changements sont prévus pour cette année : l'obligation de créer un compte *«mes démarches»* pour accéder à Télécalam et la date des effectifs bovins qui est au 30 juin 2019 contrairement à ce qui avait été annoncé auparavant.
La FDSEA conseille à tous les éleveurs qui ont des herbivores de déposer un dossier, l'an dernier de nombreux exploitants ont pu percevoir une aide alors qu'ils ne pensaient pas être éligibles. La Télédéclaration est rapide (environ 15 à 20 minutes) et l'enjeu financier important.

À noter que le taux de perte 2019 est inférieur à celui de 2018 mais que cette baisse peut être compensée par la mise à jour des barèmes de référence qui a été réalisée fin 2019. L'an dernier 921 000 € avaient pu être alloués aux agriculteurs icaunais grâce à la mobilisation de la FDSEA 89. L'enveloppe pour les calamités 2019 s'élève à 1,6 million d'euros.

Même si la FDSEA de l'Yonne a bien conscience que ces indemnités ne couvrent pas l'ensemble des pertes, il n'y a aujourd'hui pas d'autre dispositif à activer et nous encourageons les éleveurs à déposer leurs demandes. Les exploitants qui ne peuvent pas utiliser le site de télédéclaration peuvent faire une demande papier, mais le délai de traitement est plus long et les paiements seront versés plus tardivement.

La FDSEA a envoyé une information à ses adhérents pour réaliser sa déclaration pas à pas ; les adhérents qui le souhaitent peuvent également contacter nos animatrices pour une aide à la déclaration. Pour rappel, les effectifs bovins peuvent être demandés directement auprès du service identification d'Alysé.

COMMUNIQUÉ FDSEA 89

Pratiques culturales

# Et si on repartait du sol...

**À travers son film intitulé Bienvenue les vers de terre, François Stuck donne la parole à des agriculteurs qui réfléchissent au rapport qu'ils entretiennent avec le sol et à la manière dont ils cherchent à renouveler l'usage qu'ils en ont. Une projection-débat a eu lieu en Côte-d'Or, à Selongey.**

La grande vertu des périodes de doutes, c'est qu'elles obligent à repenser les manières de vivre et de travailler. Dans un contexte de débats multiples, où la bêtise et les outrances ne sont pas rares, découvrir des agriculteurs qui repartent d'un élément aussi fondamental dans leur profession que le sol, pour interroger leurs pratiques, a quelque chose de passionnant.

C'est ce que propose Bienvenue les vers de terre, un film produit et réalisé par François Stuck consacré à l'agriculture dite *«de conservation et de régénération des sols»*. Sorti en janvier 2019, il a, depuis, été projeté plus de cent fois un peu partout en France et même en Belgique, souvent à l'initiative d'agriculteurs convaincus de l'intérêt de ce type de pratique culturale. C'était le cas, le 4 mars à Selongey, commune située au nord de Dijon. Dans une salle comble, le public a pu découvrir, pendant un peu plus d'une heure, ces agriculteurs, du Lot notamment (département où vit le réalisateur), mais aussi de Côte-d'Or, qui parlaient de leur prise de conscience d'un appauvrissement du sol lié à la manière de le travailler.

La logique de base étant qu'un sol est en bonne santé à partir du moment où on lui permet d'être le réceptacle d'une vie foisonnante, où les fameux vers de terre, par les innombrables galeries qu'ils creusent, permettent aux racines de s'épanouir et, au final, à la terre de respirer. L'agriculture de conservation des sols repose sur des notions telles que le semis sous couvert végétal ou encore l'absence de labour.

## Travail exploratoire

Des techniques, mais pas un dogme : c'est tout l'intérêt du film qui présente des agriculteurs non pas pétris de certitudes, mais plongés dans un vaste travail de réflexion exploratoire, conscients que ce qui marche ici peut ne pas fonctionner là, qui cherchent à tirer enseignement de leurs avancées, mais aussi de leurs échecs. Et sans prétendre détenir une vérité suprême. *«En fait»,* explique Benoît Lavier, agriculteur dans le nord de la Côte-d'Or qui témoigne dans le film, *«le but n'est pas de se battre sur les outils de l'agriculture, mais sur les missions qu'on lui fixe, dans le contexte global de la société»*. Lui, comme Bernard Darosey ou Pascal Tatigny, deux autres cultivateurs du département venus témoigner ce soir-là à Selongey, explique qu'il a pris conscience du fait que le système agricole selon lequel il fonctionnait n'était pas satisfaisant. *«Je voulais redonner de la vie à mes sols»* précise-t-il. Cela passe par d'autres manières de les travailler mais aussi par l'instauration de partenariats, par exemple en permettant à un autre exploitant de faire paître ses animaux sur le champ. C'est ce que fait Pascal Tatigny, à Chaignay, près d'Is-sur-Tille, instaurant du même coup d'autres liens entre agriculteurs. Se met ainsi en place une utilisation plus diversifiée des sols, qui contribue à favoriser leur vie interne. Ce va-et-vient, entre des préoccupations purement agricoles et leur impact sociétal est une sorte de *«fil rouge»* qui traverse le film de François Stuck. *«Mon film»,* précise-t-il, *«est né de ma rencontre avec des agriculteurs qui travaillent sur la conservation des sols. En les écoutant et en les regardant, j'ai considéré qu'ils étaient porteurs de quelque chose qui devrait nous interpeller, en tant que citoyens. Ils ont décidé de faire de l'agriculture en partenariat avec la nature. Ils réinscrivent leur activité dans le vivant…»*




Bienvenue les vers de terre a été projeté à plus d'une centaine d'occasions, partout en France et même en Belgique, depuis un an.

## «Recréer du dialogue»

Le réalisateur l'avoue : la principale difficulté pour lui fut de tourner un film parlant de l'agriculture, mais sans l'imagerie traditionnelle que l'on associe à ces métiers (tracteurs, labours…) Il reconnaît aussi se sentir très encouragé par le fait que les projections sont organisées et soutenues par des agriculteurs. *«L'idée avec ce film»,* poursuit François Stuck, *«c'est de générer des rencontres entre agriculteurs et grand public, et de recréer du dialogue autour des enjeux agricoles. L'intérêt de l'agriculture de conservation des sols, c'est qu'elle s'adresse aussi bien aux gros qu'aux petits. C'est une vraie solution environnementale, économique et sociale»*. Au cours des 110 projections qui ont déjà eu lieu, le réalisateur a pu constater combien les agriculteurs appréciaient d'expliquer leurs pratiques dans ce cadre. Le film rencontre aussi beaucoup d'écho au sein des collectivités territoriales qui y trouvent matière à réflexion face à la problématique de l'érosion des sols. Bienvenue les vers de terre a, par ailleurs, été projeté à l'Assemblée national et a reçu le prix du meilleur film au festival des Possibles, à Sens, en novembre.

BERTY ROBERT



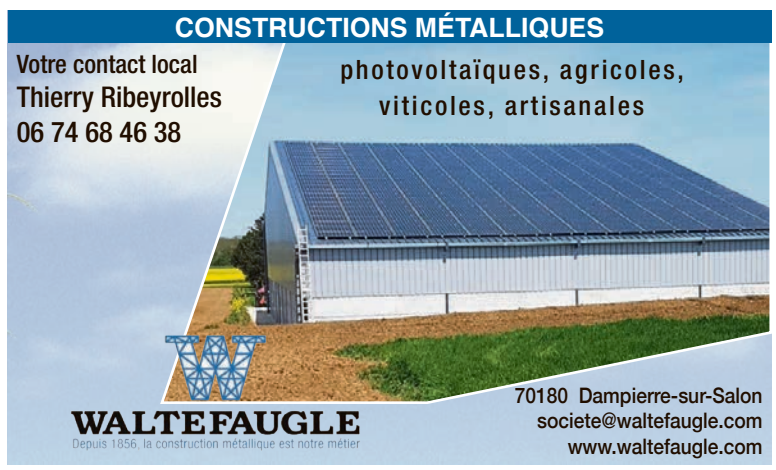
François Stuck, producteur et réalisateur du film (avec la casquette) entouré de trois agriculteurs de Côte-d'Or qui travaillent selon des préceptes de la conservation des sols (de gauche à droite) : Pascal Tatigny, Benoît Lavier et Bernard Darosey.



Le 4 mars, la projection à la salle Pierre Lescure de Selongey a attiré la foule.

## «Vous ne parlez pas du bio…»

**À l'issue de la projection du film Bienvenue les vers de terre, le 4 mars à Selongey, un débat s'est engagé entre les spectateurs, le réalisateur et trois agriculteurs de Côte-d'Or venus apporter leur témoignage. L'un des spectateurs présents s'est étonné qu'à aucun moment dans le film, il ne soit fait référence à l'agriculture biologique. Mais pour une raison simple : l'agriculture de conservation n'est pas une agriculture biologique et les agriculteurs présents ont expliqué qu'ils avaient recours à des produits phytosanitaires, mais de manière très réfléchie, optimisée et avec la volonté de réduire ce recours. Pour autant, ils n'ont parfois pas d'autre choix. *«Le but»,* expliquait Pascal Tatigny, l'un des agriculteurs venu témoigner, *«n'est pas de dire « nous faisons bien et les autres font mal » mais de montrer des solutions et des agriculteurs qui pensent les problèmes dans leur globalité. Dans toute technique agricole, il y a du bon et du mauvais, nous tentons de faire progresser nos pratiques mais, dans certains cas, le recours aux pesticides est inévitable. Cela ne remet toutefois pas en cause l'intérêt à long terme de réfléchir à la manière dont vivent les sols que nous travaillons».***



Chambre régionale d'agriculture

# Un modèle qui pose question

Les difficultés financières de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté interrogent en fait le modèle économique issu de la régionalisation. L'audit lancé en novembre apportera des réponses avant l'été.



La Chambre régionale d'agriculture attend les conclusions d'un audit lancé en novembre pour parvenir à redéfinir un modèle économique viable.

Entre la théorie et la pratique il y a parfois un gouffre qui peut s'avérer douloureux. En 2015, le schéma théorique sur lequel devait s'appuyer le fonctionnement de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté paraissait viable. Cinq ans plus tard, dire que les opinions sont plus nuancées sur la question relève de l'euphémisme. *«On ne peut être serein face à un tel résultat»* commentait Christian Decerle, président de l'entité, lors de la session du 6 mars organisée à Longvic, près de Dijon, dans les locaux de Dijon Céréales, et au cours de laquelle le compte financier 2019 était présenté. Celui-ci présente un résultat déficitaire de 386 000 euros dont l'origine est multiple mais qui repose en partie sur la perte d'un subventionnement du Conseil régional de 300 000 euros. Un soutien instauré du temps où la Région ne répondait encore qu'au nom de Bourgogne. *«En accord avec son règlement d'intervention,* a précisé Christian Decerle, *le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de mettre un terme à ce soutien. Il ne nous est toutefois pas interdit de demander d'autres soutiens régionaux mais cela devra passer par des conventions…»* Au-delà de cet aspect, c'est toute une partie du modèle économique hérité de la nouvelle dimension de la régionalisation qui est interrogé alors que de réels efforts de gestion sont accomplis : entre 2018 et 2019, par exemple, la Chambre régionale est parvenue à baisser ses charges de 4 %. Néanmoins, la remontée des fonctions support des Chambres départementales vers la Chambre régionale, qui s'est traduite par un transfert de 30 personnes (à travers le Centre régional de prestations) reste difficile à digérer financièrement. *«Le modèle économique est à redéfinir,* souligne Christian Decerle, *et c'est bien le but de l'audit lancé en novembre dernier et dont les conclusions sont attendues pour le mois de juin. Mais déjà, des travaux sont menés pour trouver des réponses et les initiatives qui devaient être prises l'ont été. L'audit a pour mission de décortiquer précisément la complexité des comptes mais nous «digérons» à notre manière la réorganisation des réseaux consulaires voulue par le gouvernement».*

### «Positionnement politique de l'agriculture régionale»

Face à ce contexte, le président de la Chambre estime que trois scenarii sont possibles à l'avenir : une Chambre régionale réduite au strict minimum, une autre, au contraire, très ambitieuse, ou une troisième qui évoluerait dans une position intermédiaire. *«Fondamentalement,* souligne-t-il, *ce qui est ici en question, c'est le positionnement politique de l'agriculture régionale».* En parallèle, et dans l'immédiat, Jean-Luc Linard, directeur de la Chambre régionale a listé les options concernant les charges de personnel (41 % des dépenses en 2019) : se pose clairement la question du non-remplacement de personnes partant à la retraite. Le directeur estime par ailleurs qu'un véritable chantier est à mener afin de disposer d'outils de pilotage. *«Nous travaillons sur nos dépenses et nos recettes,* concluait-il, *mais certaines de ces dépenses ne devraient pas impacter la Chambre régionale».* Parmi les élus consulaires, Jean-Pierre Fleury, à la tête de la commission Viande, invitait à beaucoup de prudence sur les choix qui pourraient être opérés : *«faites attention à l'élevage, faute de quoi, c'est la porte ouverte à des filières qui ne sont pas matures».* Les difficultés qui interrogent le modèle économique régional motivaient aussi la réaction de Daniel Prieur, président de la Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort : *«Le problème c'est qu'on a pensé, en hauts lieux, que tout pourrait se décider avec 13 Chambres régionales, mais ce que nos ressortissants nous demandent, c'est d'abord de la proximité. On le voit bien à travers les services d'aide à l'installation qui ne sont plus départementaux. Le lien entre les Chambres d'agriculture et les intercommunalités était très important de ce point de vue, notamment dans le contexte majeur de la question de l'avenir du foncier. Il y a encore deux ou trois choses de «l'ancien monde» à conserver : le smartphone ne peut pas tout…»*

BERTY ROBERT


Christian Decerle, président de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (à côté d'Éric Pierrat, Secrétaire général aux affaires régionales).

### «Je prends acte de la volonté de redresser la barre»

**La présentation du compte financier de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté s'est faite en présence d'Éric Pierrat, Secrétaire général aux affaires régionales (Sgar) et représentant du préfet. Face aux difficultés financières de l'organisme, il a confirmé que le temps n'était plus *«à l'augmentation des ressources. Soyez convaincus que le simple maintien de ces ressources est déjà un gros effort pour les finances publiques»*. Éric Pierrat a fait un parallèle avec la situation des Chambres de commerce et d'industries (CCI) encore plus préoccupante aujourd'hui. *«Je prends néanmoins acte,* a-t-il poursuivi, *de la volonté de redresser la barre, au sein de la Chambre régionale d'agriculture. Il faudra réfléchir à la question des contributions des Chambres départementales à la Chambre régionale. Si celle-ci passait de 9 à 10 % le déficit constaté cette année serait réduit de moitié».* Le Sgar s'est dit lui aussi très attentif aux conclusions que l'audit apportera en juin.**

Interview

# «Un engagement, expression publique du sujet agricole»

François Purseigle est ingénieur en agriculture, docteur en sociologie rurale et chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po, (Cevipof). Ses recherches sont consacrées à l'étude de l'engagement et du comportement syndical et politique des agriculteurs français.



François Purseigle travaille sur l'engagement des agriculteurs, notamment dans la vie politique.

■ **Quelle a été l'évolution de l'investissement du monde agricole dans la vie municipale ?**

**François Purseigle** : *«Pendant des décennies, le rôle des agriculteurs était lié à la place qui leur était conférée dans la société. Ainsi, fin 19e début 20e siècle, les campagnes se sont vidées car l'urbanisation a attiré les petits métiers. Les campagnes deviennent alors le fief des paysans, la profession agricole se retrouve concentrée sur elle-même. À cette période, la majorité de la population française est agricole. C'est l'époque de la recherche de la souveraineté alimentaire et les espaces ruraux sont dévolus à la production agricole. Pour acheter la paix sociale, la politique est laissée aux mains des agriculteurs. En fait, on leur a donné les clés des communes jusqu'en 1980-1990. Cet investissement n'était pas nouveau et découle d'un processus. Dès les années 1920-1930, la Jeunesse agricole catholique (JAC), incitait les jeunes agriculteurs à s'engager dans les organisations professionnelles. Mais comme ce seul engagement n'était pas suffisant, cela a débouché sur l'engagement politique, notamment dans les syndicats et dans les conseils municipaux, autres facettes d'un même combat. Après la seconde guerre mondiale, il y a eu les grandes lois d'orientation visant notamment le contrôle des structures foncières. Être maire c'était avoir le regard sur la politique foncière agricole de sa commune. L'État avait donc tout intérêt à ce que la population agricole s'engage».*

■ **Aujourd'hui, la baisse du nombre des agriculteurs dans les conseils municipaux suit-elle la baisse de leur représentativité dans la société ?**

**F.P. :** *«Oui car nous vivons un renversement de l'exode. Depuis les années 1990, les campagnes attirent à nouveau, la dynamique est redevenue positive, même s'il y a de grandes disparités avec des zones qui, au contraire, se meurent. Mais de manière tendancielle, le milieu rural attire une nouvelle population qui a une vue différente de la campagne, non plus dominée par la production agricole mais plus dévolue à un cadre de vie résidentiel. Dans ce contexte, les agriculteurs se retrouvent concurrencés dans la vie municipale. Le tout dans un climat tendu de remise en cause des activités agricoles. Il est donc primordial, alors qu'ils sont devenus minoritaires dans l'espace rural, qu'il y ait un partage des rôles dans les instances décisionnaires. Ceci pour retrouver un contexte apaisé».*

■ **Comment les convaincre de continuer à s'investir dans la vie municipale ?**

**F.P. :** *«L'incitation à s'investir est très importante et émane de nombreuses instances. Il ne faut cependant pas oublier que désormais les agriculteurs doivent aussi composer avec une réalité organisationnelle tendue, un réel manque de temps dans une période où l'on manque de bras. Si c'est une bonne chose qu'ils y aillent, tous n'en ont pas les ressources. Malgré tout, il y a une vraie appétence pour la chose publique, un intérêt manifeste ne serait-ce que pour parler de leur métier. Et il y a suffisamment de sujets à traiter et à défendre pour qu'ils ne délaissent pas la chose publique. L'un des principaux moteurs reste la volonté de se moderniser, d'aller au-delà. Cela peut surtout apporter un outil au service du dialogue auquel ils sont attachés. L'engagement municipal reste l'expression publique du sujet agricole, mais il y a aussi les marchés, les réseaux sociaux, même s'il n'y a pas tout à fait ni la même portée, ni les mêmes objectifs».*

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOISE THOMAS (EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE-ET-LOIRE)

Concours

# Graines d'agriculteurs 2020, c'est parti !

Graines d'agriculteurs est le seul trophée agricole qui permet au grand public de décider des agriculteurs qu'il souhaite soutenir en votant. Créé en 2009 et organisé depuis 2017 par Terres Innovantes, le fonds de dotation du syndicat Jeunes Agriculteurs en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce concours vise à récompenser des agriculteurs nouvellement installés.

L'édition 2020 du concours Graines d'agriculteurs est axée sur la thématique de la communication et de la pédagogie et s'adressera à tous les agriculteurs installés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2018 et depuis plus d'un an dans toute la France. Les valeurs encouragées chez les candidats sont les suivantes : le sens de l'entrepreneuriat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité produit et méthode, le «*business model*», la capacité à servir de référence pour d'autres. Pour candidater il suffit d'avoir une activité ou un projet innovant en lien avec la communication et la pédagogie comme :

- l'organisation de journées portes ouvertes au sein des exploitations
- l'intervention dans des établissements scolaires
- la création d'une plateforme d'échanges avec les consommateurs (page Facebook, Youtube…)

Les dix meilleurs candidats seront sélectionnés selon des critères économiques, de qualité et de cohérence du projet. Ils bénéficieront d'un reportage photo et vidéo sur leur exploitation puis le public votera pour son candidat préféré. Le jury final sélectionnera ensuite les lauréats de chaque catégorie, qui gagneront un chèque de 3 000 euros. Pour participer, c'est très simple, il suffit de répondre à un questionnaire en ligne sur le site www.demainjeseraipaysan.fr/graines-agriculteurs/le-concours jusqu'au 14 avril.

Ensuite, fin avril interviendront la sélection des finalistes, la validation par le ministère de l'Agriculture. En juin, les contenus vidéos, textes et photos des finalistes seront produits. L'ouverture des ventes en ligne se fera fin juin et le vote du public en juillet et août. En septembre aura lieu la remise des prix lors des Terres de Jim du 11 au 13 septembre à Corbières dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le concours est organisé par Terres Innovantes, le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs, en lien avec les partenaires historiques de l'agriculture : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), le Crédit Agricole, Groupama, Total, la Confédération nationale de l'élevage, la Fondation Avril et l'Académie d'agriculture de France.



# Les précautions à prendre pour éviter les risques sanitaires

Lors de la mise à l'herbe certains grands principes sont à respecter pour éviter les écueils sanitaires.



Lors de la mise à l'herbe, le parasitisme est à gérer scrupuleusement. Les traitements antiparasitaires devront tenir compte non seulement de l'âge de l'animal, mais également de la nature des pâturages.

Première précaution de base : respecter une mise à l'herbe progressive. L'idéal étant de l'étaler sur trois à cinq semaines afin que la flore du rumen de l'animal puisse s'adapter à ce changement de ration. L'éleveur peut également fournir paille et foin dans le pâturage pour faciliter cette transition.
La première semaine, il est recommandé de sortir les animaux deux à trois heures, et plutôt l'après-midi lorsqu'ils ont déjà mangé et que le climat est plus favorable. Les blocs à lécher sont indispensables car, si l'herbe est riche en azote, phosphore et calcium, elle est déficiente en sel, magnésium, sélénium et en iode.

Les complémentations en magnésium sont particulièrement importantes pour éviter la « *tétanie d'herbage* », favorisée par l'accélération du transit (entraînant une diminution de l'absorption de magnésium) due à l'augmentation d'azote dans la ration et au stress. Si l'animal présente des signes d'agitation, tremblements musculaires, hypersensibilité aux stimuli extérieurs, que sa démarche est hésitante ou qu'il a des convulsions, il est fort à parier qu'il soit atteint. La tétanie d'herbage n'est pas à négliger car elle peut être mortelle.

## Raisonner les traitements antiparasitaires

Problème rencontré régulièrement lors de la mise à l'herbe, le parasitisme est à gérer scrupuleusement. Les traitements antiparasitaires devront être raisonnés en tenant compte non seulement de l'âge de l'animal, mais également de la nature des pâturages.
Les principaux parasites rencontrés sont les strongles digestifs (contamination par l'ingestion des larges et rejet des œufs du parasite dans les bouses) et les strongles pulmonaires (même principe d'infestation). L'objectif est d'immuniser progressivement les bovins, sachant qu'un traitement strongicide peut être effectué à la fin de la saison.
La grande douve et les paramphistomes évoluent grâce à un hôte intermédiaire, un petit mollusque appelé limné. Une lutte sanitaire efficace commence par l'assèchement des zones boueuses de l'exploitation et au non-accès du cheptel aux zones humides. Le vétérinaire peut prescrire des traitements adaptés si la prise du sang ou la présence des œufs des parasites dans les bouses concluent à une contamination.
Dans tous les cas, l'éleveur devra surveiller son troupeau et détecter tout signe ou comportement anormal. Retours précoces de chaleurs et avortements peuvent par exemple provenir d'un excès d'azote lorsque la mise à l'herbe n'a pas été gérée correctement et la ration déséquilibrée. Plus grave, une mauvaise transition alimentaire peut déboucher sur une maladie due à des germes anaérobies : l'entérotoxémie, avec pour conséquence la mort subite après un rapide épisode de fièvre, diarrhée, ballonnements et symptômes nerveux. La prévention reste de mise grâce à un vaccin.
Il faut être également particulièrement vigilant pour la mise à l'herbe des veaux sous la mère et veiller à éviter toutes carences, en particulier en vitamine E et sélénium.

**Patricia Flochon**
**(Source : GDS Rhône-Alpes)**

## Mise à l'herbe Les grands principes à respecter

### Le pâturage

- Réaliser une transition de trois semaines minimum entre la sortie des bâtiments et la mise au pré totale ;

- Ne sortir les animaux que l'après-midi, et c'est mieux si les vaches sortent la panse pleine ;

- Réserver au pâturage les parcelles saines et portantes avec une hauteur d'herbes de 12 à 15 cm ;

- Adapter la surface des parcelles aux dimensions du troupeau de façon à forcer la consommation de tiges.

### Le rationnement

- Compter un kg de matière sèche par 1/2 heure passée au cornadis ;

- Réduire progressivement le concentré azoté en fonction de la proportion d'herbe dans la ration ;



La mise à l'herbe doit respecter quelques règles de façon qu'elle ne se transforme pas en un appel au vétérinaire en catastrophe !

- Veiller à distribuer les concentrés à teneur en PDIE voisine de celles des PDIN pour ne pas accroître l'excédent en PDIN ;

- Mettre à disposition des animaux des blocs à lécher : dans tous les cas, les apports de minéraux sont nécessaires en libre-service, à l'auge, sous abri ou en blocs à lécher ;

- Mettre foin et paille en libre disposition au pâturage ;

- Apport d'énergie sous forme de pulpes sèches, paille mélassée, grains aplatis (en évitant les complémentations azotées sous forme d'azote non protéique).

### Chemins et accès

- Dans l'implantation des prairies et la réalisation des découpages des parcelles, bien penser aux chemins et accès ;

- entretenir les accès au pâturage et les zones de passage en utilisant des matériaux ne présentant pas de risque pour les pattes des animaux ;

- Contrôler l'empierrement ou la stabilisation des accès en fin d'hiver, éviter au maximum les nids-de-poule ou les ornières.

### Pendant la traite

Pendant la mise au pré, l'hygiène de traite est très importante. Bien laver et essuyer les trayons salis par la boue et l'humidité de la pâture. Des produits spécifiques destinés aux mamelles peuvent être appliqués sur les trayons pour éviter les contaminations dues à l'environnement.



# Faire le point sur la qualité des prairies

**En cette fin d'hiver, les sommes des températures journalières et les températures élevées pour la saison réveillent les prairies. Il est opportun de vérifier leur état. Le diagnostic d'une prairie intègre de multiples observations, réflexions et prises de décisions qui permettent des améliorations de celle-ci et ce, à faible coût.**



En cas de trous ou de végétation éparse, ne pas hésiter à pratiquer le sursemis

Les premières questions à se poser sont : « *Cette parcelle m'a-t-elle donné satisfaction les années précédentes ?* » « *Comment se situe-t-elle par rapport aux parcelles voisines ?* ». Il convient d'intégrer dans cette notion la qualité globale des prairies sur l'exploitation et pour chacune des parcelles, la quantité, la qualité, la saisonnalité de la production, l'adaptation de la flore à l'utilisation attendue, mais aussi la morphologie du couvert, le recouvrement et la présence de plantes moins désirables. Compte tenu du nombre de points à vérifier, il est important de réaliser un diagnostic avec méthode.

- Éliminer la ou les causes de dégradation : plusieurs causes peuvent expliquer une situation dégradée comme le surpâturage ou la fauche trop rase, le sous-pâturage avant l'hiver, une fertilisation mal raisonnée, l'absence de déprimage les années précédentes, une mauvaise activité biologique dans le sol, la sénescence simultanée des plantes, la flore présente mal adaptée à l'usage, des événements inhabituels (inondation, sécheresse, gel exceptionnel, dégâts de sangliers, de taupes), un apport de fumier mal émietté ou trop jeune. Selon les cas, il faudra donc faire évoluer ces pratiques.

– Apprécier le recouvrement : la végétation, même rase, ne doit pas permettre de voir le sol. Des événements tels que de la mortalité hivernale de plantes, des coulées de boue, des taupinières ou des dégâts de sangliers peuvent créer des vides. Autant d'espaces qui seront colonisés par des plantes de peu d'intérêts comme le mouron ou le pâturin annuel. Si ces vides sont supérieurs à l'équivalent d'une assiette au m², il est indispensable d'y effectuer un sursemis.

– Apprécier la morphologie du couvert : celui-ci doit être gazonnant et non pas en touffes. Dès qu'un couvert se présente en touffes, l'appétence diminue. Les touffes peuvent avoir pour cause une dégradation du sol par piétinement, ou une mortalité éparse de plantes. Certaines plantes comme la houlque, la canche ou les joncs sont prédisposées à se mettre en touffes. Pour éviter cela, il faut que la surface de la prairie soit la plus plane possible, d'où l'intérêt du hersage pour aplanir. De plus, il sera nécessaire de faucher ou broyer régulièrement ces refus.

– Apprécier l'homogénéité de la parcelle : une prairie est rarement homogène du fait de la nature du sol qui peut varier, mais aussi du comportement des animaux : zone de couchage et de déjections, zone d'ombre, d'abreuvement. Si le phénomène est très prononcé, il sera nécessaire d'aller jusqu'à une modification du parcellaire.

– Identifier les espèces présentes, mais aussi leur répartition sur la surface, si elles sont intimement mélangées ou au contraire regroupées en mosaïques. Il est essentiel de reconnaître au moins 5 graminées de premier ordre (ray-grass anglais, dactyle, fétuque élevée, fétuque des près, fléole), ainsi que des graminées de moindre intérêt (fétuque rouge, houlque laineuse, vulpin des près, agrostides, pâturins, crételle, fromental). Un outil d'identification des graminées au stade herbacé est disponible sur le site www.prairies-gnis.org. Une fois les graminées identifiées, il peut être intéressant de connaître leur phytoécologie : il s'agit de la somme des événements et circonstances qui sélectionnent les espèces. Elle permet de corriger des erreurs de conduite.

Si, à chaque échantillon prélevé, soit 30 prises environ par hectare (par exemple une motte prélevée à la bêche), on trouve la présence d'au moins une espèce de premier ordre, même si elle est petite, on peut alors améliorer la prairie par le mode d'exploitation et la fertilisation. Si les bonnes espèces sont absentes des échantillons, il faut les introduire par semis et adapter le mode d'exploitation et de fertilisation.Groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis)

En cas de trous ou de végétation éparse, ne pas hésiter à pratiquer le sursemis.

## Réussir le sursemis de prairie

Le sursemis est le bon compromis pour améliorer rapidement sa parcelle, à faible coût et sans la soustraire au cycle de production. Néanmoins, il exige de la rigueur pour réussir. On peut résumer en 10 points ces règles essentielles :

**1** - Comprendre et éliminer les causes de dégradation.

**2** - Intervenir sur une végétation rase et un sol aplani (hersage de fin d'hiver).

**3** - Ouvrir le sol avec un outil à disques ou à dents.

**4** - Veiller à loger la graine à 1 cm dans la terre (et non dans la matière organique de surface).

**5** - Rappuyer le sol ou faire piétiner pour avoir un bon contact terre/graines.

**6** - Ne pas amener d'azote avant la bonne implantation des plantules issues du semis.

**7** - Surveiller la levée et surtout que l'ancienne végétation n'étouffe pas le jeune semis, auquel cas, faire pâturer ou broyer.

**8** - Choisir des espèces rapides d'installation : ray-grass anglais, hybride, trèfle violet, trèfle blanc.

**9** - On peut réaliser un sursemis au réveil de la végétation en mars/avril ou en mai derrière un ensilage ou enfin en août lors du repos végétatif naturel de la prairie et avant son redémarrage. Dans ce cas, on sèmera juste après les pluies dans une terre chaude assurant une levée rapide.

**10** - Pour les sursemis d'été, la présence d'agrostide peut altérer le résultat. En effet, cette espèce possède des propriétés allélopathiques, qui inhibent la germination. Il faut alors prévoir de réduire l'agrostide par un hersage dynamique, 2 mois avant le sursemis.

Il est donc important d'arpenter ses prairies dès maintenant et de les observer, de savoir identifier les différentes graminées au stade feuillu pour en tirer des enseignements, puis de prendre les bonnes décisions. Les améliorations sont alors souvent faciles à mettre en place à présent ou pendant toute l'année. Ces pratiques se feront généralement à faible coût.

FENAISON 2020
Dernières machines disponibles !

Faucheuses - faneuses - andaineurs
presses - enrubanneuses

Renseignez-vous auprès de votre distributeur
KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN
MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup
03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62
Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

# Des habitudes bien ancrées

Un éleveur de Côte-d'Or évoque le prochain retour au vert de ses animaux.



Romain Bertrand élève 160 vaches allaitantes (pour moitié charolaises et l'autre moitié limousines) et 55 brebis texel sur 250 ha de prairies.

Eh oui, la mise à l'herbe approche. Chez Romain Bertrand, à Marcilly-Ogny, cette opération s'effectue généralement autour du 15 avril. « *La date varie souvent de quelques jours en fonction de la portance des prés et des conditions climatiques que nous avons à ce moment-là* », indique l'éleveur de 35 ans, qui prépare ce retour au vert au hameau de Thorizeau. Ses bovins, rentrés particulièrement tard en stabulation (début janvier, pour la troisième année consécutive), reçoivent une cure de minéraux chaque semaine. Une dose un peu plus importante leur sera administrée deux semaines avant leur sortie, histoire de « *recharger* » un maximum les batteries. Les jeunes veaux seront déparasités et recevront chacun un bolus de sélénium et d'iode pour les protéger de leur nouvel environnement. « *Ce sont des vieilles habitudes que nous avons depuis longtemps, celles-ci ne coûtent pas grand-chose et donnent toujours de bons résultats, alors nous ne changeons rien. L'idée est que chaque bête retourne au pré sans trop de problèmes physiologiques. Nous préparons aussi, avec ces mêmes actions, la mise au taureau qui s'effectue chez nous à partir du 1er mai, car nous réalisons des vêlages de printemps* », indique le jeune Côte-d'orien. L'heure est aujourd'hui à la réparation de certaines clôtures. « *Un travail coutumier, là aussi. Nous vérifions toutes les installations et changeons systématiquement entre 500 m et 1 km de clôtures chaque année* », poursuit Romain Bertrand, en Gaec avec son père Bernard.

## Rotations fauche/pâture

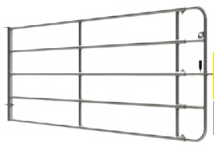
L'herbe est une précieuse ressource, encore plus durant ces années de sécheresse. Le Gaec Bertrand l'a bien compris et stocke un maximum de volumes à chaque campagne : « *des fourrages, nous n'en avons jamais assez. Nous en gardons le plus possible chaque année par précaution, pour faire face aux aléas climatiques. Il est vrai que nous ne vendons jamais de foin. Nous avons pu tenir le coup tant bien que mal en 2018 et 2019. Cela devrait être encore le cas cette année, mais il ne faudrait tout de même pas que ces sécheresses se multiplient et s'installent à plus long terme. Par chance, l'an dernier, la pousse de l'herbe avait été impressionnante à l'automne : nous en avions profité pour remettre des vaches très tard dans des regains, leur changement a été spectaculaire. Dix bêtes sont restées l'hiver dehors, et seules trois bottes de foin ont été mangées en deux mois, c'est très peu. Il y avait assez d'herbe et c'est tant mieux, mais ce ne sera peut-être pas tous les ans comme ça* ». Romain et Bernard Bertrand privilégieront encore une fois des rotations fauche/pâture dans leurs prairies : « *nous travaillons avec des clôtures électriques et raisonnons à chaque fois avec les points d'eau. Ce système nous permet d'optimiser l'herbe et d'obtenir de l'engrais gratuit. Aucune fertilisation chimique n'est apportée. Au printemps dernier, une parcelle avait donné un rendement de 7 t/ha, ça marche. Le fumier, nous le réservons aux cultures, nous apportons généralement 20 t/ha tous les deux ans, cela fait du bien à nos parcelles situées sur des plateaux à faibles potentiels* ».

## Brebis au diapason

Les brebis du Gaec Bertrand se retrouveront dispersées au milieu des vaches : « *nous mettons six à huit brebis et leurs agneaux dans un pré comptant une vingtaine de vaches. Les ovins vont venir manger l'herbe que laisseront les bovins. Ce mélange d'espèces animales nous évite aussi et surtout bon nombre de problèmes de parasitages et même de boiteries. Les agneaux profitent bien, ils ne reçoivent aucun complément. Gras, ils seront bons à vendre début août* ». L'exploitation de Marcilly-Ogny est actuellement en pleins vêlages : les naissances ont commencé début février et devraient s'étaler jusqu'au 1er juin. Les résultats sont pour l'instant très satisfaisants, sur la même dynamique que l'an passé où seuls quatre veaux avaient été perdus. Seulement trois césariennes et autant de visites vétérinaires avaient été nécessaires. « *Je ne sais pas si cela est dû à notre changement de bâtiment, mais tout se passe vraiment bien au niveau des naissances* », commente Romain Bertrand, « *nous n'avons toujours pas eu la moindre torsion de matrice. Le seul problème, peut-être lié à la sécheresse, concerne les vaches vides. Nous en avions vingts l'an passé* ».

**AG**

Promodis
LES OFFRES SPÉCIAL ÉLEVAGE
jusqu'au 15/04/2020
FORMULE DIRECTE
Rateliers

Modèle RRA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points
2m10 x 2m10 à partir de
699,00€
Prix HT
Règlement comptant
BHA3-4 / 3-4 m
105,00€
Prix HT
Règlement comptant
Barrière de prés
Gamme de 6 modèles: 1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m, 5-6 m, 6-7 m

BHA5-6 / 5-6 m
158,00€
Prix HT
Règlement comptant

Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
375,00€
Prix HT
Règlement comptant
DISPO SUR PARC
5850,00€
Prix HT
Règlement comptant
Citernes à eau sur chassis roulant PASDELOU
Modèle 5200 l., sans option

YAgri YONNE
Méthivier
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Agence de Toucy 03 86 44 01 08
Agence de St Martin 03 86 26 10 93

Vicon
FR.VICON.EU

ANDEX 764

EXTRA 395

RV 5216 - 5220
UNE LARGE GAMME DE MATÉRIELS DE FENAISON & DE RÉCOLTE

ANDEX 764

FANEX 904

EXTRA 336

RV5216
kverneland group
My way Farming!
Vos distributeurs
Bazolles Motoculture - 58 Bazolles - 03 86 38 97 09
Sarl Guilbault - 58 Saint Pierre le Moutier - 03 86 37 41 15

# Gérer la transition alimentaire

La mise à l'herbe peut entraîner des dérèglements digestifs chez les animaux. Il est important de gérer de manière appropriée cette transition. Explications avec Philippe Guillier, technicien Productions animales chez Dijon Céréales.



La mise à l'herbe reste, dans le travail d'un éleveur, un moment crucial. Elle réclame de l'attention, comme le confirme Philippe Guillier, technicien Production animales au sein de la coopérative Dijon Céréales, qui intervient en Côte-d'Or, sur le secteur du Châtillonnais : « *On a là, à la fois les animaux une phase de stress et une transition alimentaire délicate pour les ruminants* ». L'écueil, c'est le changement de régime alimentaire qui intervient à ce moment-là, avec un passage, surtout pour les bovins allaitants, d'une alimentation sèche à une alimentation fraîche. (Pour l'élevage laitier, les données sont un peu différentes car, comme le rappelle le technicien, on utilise une alimentation semi-humide, avec l'ensilage).

## Trois semaines de transition

« *La plupart du temps*», souligne Philippe Guillier, «*les éleveurs conservent une demi-ration hivernale, en plus du passage à l'herbe, afin que la transition se passe mieux. Il y a des principes nutritionnels à respecter : il faut conserver du foin et de la paille, lors de la transition qui correspond à la mise à l'herbe. Cette alimentation sèche, on en réduit la quantité progressivement, au fil du temps, même si l'on sait très bien que, par nature, les animaux vont préférer l'herbe jeune. Le minimum de sec qu'ils pourront consommer sera déjà une bonne chose. Dans l'idéal, la transition doit se faire sur trois semaines et, souvent, elle doit être associée avec de l'apport en matière minérale. En effet, l'herbe jeune a la particularité d'être riche en azote soluble. L'éleveur doit donc « tamponner » avec du sec, foin ou paille. Cette herbe jeune est aussi riche en potassium, alors que, de leur côté, les bêtes sont carencées en sodium et en magnésium. Il est donc nécessaire de procéder à un apport en minéraux, avec du sel, en permanence, et aussi un apport spécifique de magnésium. Nous avons, pour cela des produits spécifiques qui contiennent sodium et magnésium. Sur certains produits, nous apportons aussi des extraits végétaux de type saponine de quillaja qui ont un pouvoir tamponnant et qui limitent les diarrhées* ». Une mise à l'herbe mal gérée peut se traduire par de réels inconvénients, en particulier ces diarrhées.

BERTY ROBERT

## Un printemps précoce dans la Nièvre

Avec 300 degrés cumulés depuis le 1er février sur l'ensemble du département, à l'exception des zones d'altitude du Morvan, le printemps 2020 est particulièrement précoce. Cette somme de température marque le départ possible pour la mise à l'herbe des bovins. Ce début d'année se caractérise également par des précipitations régulières qui ont rendu difficile les apports d'engrais sur les prairies en février et rendent la portance souvent insuffisante à l'heure actuelle pour envisager de faire pâturer les animaux (les sabots ne doivent pas s'enfoncer de plus de 2 cm). Néanmoins, à cette saison, quelques jours sans pluie peuvent rapidement améliorer la portance et il sera alors temps de penser à lâcher les premiers animaux. Une mise à l'herbe précoce est le meilleur moyen de ne pas se faire dépasser par l'herbe plus tard au printemps d'où l'intérêt d'anticiper l'ensemble des interventions sur ses animaux (écornage, déparasitage, vaccination…). C'est aussi un moyen de sécuriser ses stocks fourragers : quelques jours de fourrage économisés au printemps peuvent s'avérer précieux plus tard en saison. THÉOPHILE MERCIER

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS Frères !
*Votre spécialiste en matériel d'élevage*

25 TONNES DE STOCK DISPONIBLE
JOURDAIN
21450 St Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

GROUPE ROY ENERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE
POUR LA RÉNOVATION OU LA CONSTRUCTION NEUVE DE VOTRE BÂTIMENT, NOUS AVONS LA SOLUTION !
L'EXPERTISE D'UN PROJET CLÉS EN MAIN AU PRIX JUSTE ET JUSTIFIÉ
• Administration et étude
• Construction et installation
• Maintenance et surveillance
100% DE MAÎTRISE, 100% D'EXPERTISE POUR 0% DE SOUS-TRAITANCE

JUSQU'À 30 ANS DE GARANTIE
SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur 45000 ORLÉANS
02 38 801 801 – WWW.GRE-ENR.FR – contact@gre-enr.fr
EXPLOITEZ LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE VOS BÂTIMENTS !

# Bovins

## Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

| Marchés | cat. | Laissac 10/03/2020 | Bourg-en-Bresse 10/03/2020 | St-Christophe-en B. 04/03/2020 | National 04/03 au 10/03/20 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vaches viande (V) | U | 3,85 € → | | 3,85 € → | 3,82 € → |
| | R | 3,30 € → | 3,55 € → | 3,67 € ↗ | 3,50 € ↗ |
| | O | 3,10 € → | 3,00 € → | - | 3,14 € ↗ |
| Vaches mixte (M) | R | 2,95 € → | | - | 2,95 € → |
| | O | 2,90 € → | 2,95 € → | - | 2,96 € ↗ |
| Vaches lait (L) | O | 2,55 € → | - | - | 2,61 € ↗ |
| | P | 2,45 € → | 2,50 € → | - | 2,42 € ↗ |
| Génisses VML | U | - | 4,30 € → | 4,40 € → | 4,10 € ↗ |
| | R | 3,25 € → | 3,50 € ↗ | 3,85 € → | 3,55 € ↗ |
| | O | 3,10 € → | 3,00 € → | | 3,11 € ↗ |
| Taureaux VML | URO | 2,80 € → | 2,50 € ↗ | 3,05 € → | 2,77 € ↘ |

VML : viande, mixte, lait

## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 02/03 au 08/03/2020*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | - | 4,01 € | 3,79 € | 3,63 € | - | - | - |
| Races mixte | - | - | 3,53 € | 3,52 € | 3,48 € | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | - |
| **Bœufs** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
| Races à viande | - | - | - | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | - | 3,19 € | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | 2,94 € |
| **Vaches** | U= | U- | R+ | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | 3,93 € | 3,86 € | 3,76 € | 3,50 € | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | 3,90 € | 3,81 € | 3,74 € | - | - | - | - |
| Limousine -10 ans +350 kg | - | 4,08 € | 3,91 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | 3,19 € | 3,14 € | - | ◪ |
| Races lait | - | - | - | - | 2,84 € | 2,71 € | 2,70 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | |
| Viande mixte lait | - | - | - | - | - | - | - |
| Viande +350 kg | 4,61 € | 4,21 € | 3,95 € | 3,81 € | - | - | - |

**Tendance :** Jeunes bovins : incertitudes en Italie. Faiblesse de l'offre en femelles, cours soutenus.

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **10/03/2020**

Effectif total: 788 - Taux de vente: 95%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | | | | | | | |
| | M | U | 200 -250 | 3,04 € | 3,28 € | 3,11 € | -0,02 |
| | | | 250-300 | 2,90 € | 3,22 € | 3,04 € | +0,09 |
| | | | 300-350 | 2,79 € | 3,16 € | 2,86 € | +0,05 |
| | | | 350-400 | 2,56 € | 2,79 € | 2,68 € | +0,02 |
| | | | 400-450 | 2,52 € | 2,73 € | 2,60 € | +0,05 |
| | | | 450-500 | 2,44 € | 2,51 € | 2,46 € | +0,06 |
| | | R | 200-250 | 2,79 € | 3,07 € | 3,00 € | +0,21 |
| | | | 250-300 | 2,79 € | 2,86 € | 2,85 € | +0,09 |
| | | | 300-350 | 2,50 € | 2,56 € | 2,52 € | -0,07 |
| | F | U | 200-250 | 2,66 € | 2,96€ | 2,73 € | - |
| | | | 250-300 | 2,56 € | 2,78€ | 2,65 € | +0,02 |
| | | | 300-350 | 2,56 € | 2,72€ | 2,63 € | +0,03 |
| | | | 350-400 | 2,40 € | 2,63€ | 2,48 € | -0,05 |
| | | R | 250-300 | 2,44 € | 2,60€ | 2,54 € | - |
| | | | 300-350 | 2,34 € | 2,52€ | 2,50 € | +0,03 |
| | | | 350-400 | 2,36 € | 2,47€ | 2,38 € | +0,02 |

**CHAROLAIS**

Effectif total: 62 - Taux de vente: 95%

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

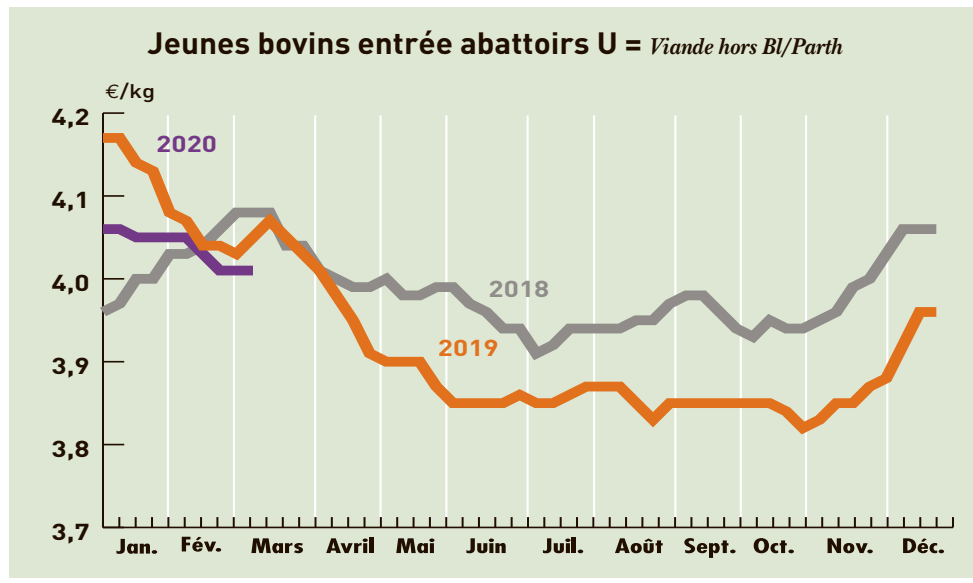
| SEXE | CONFORMATION | ÂGE | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 500 et + | 2,25 € | 2,41€ | 2,37 € | +0,21 |
| F | U | 350 - 400 | 2,34 € | 2,49€ | 2,44 € | - |
| | | 450 et + | 2,36 € | 2,41€ | 2,38 € | - |

Effectif total: 232 - Taux de vente: 97%

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| | SEXE | CONFORMATION | ÂGE | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TAUREAUX | M | U | + 500 kg | - | - | - | - |
| VACHES CHAROLAISES | M | R | + 500 kg | - | - | - | - |
| | F | E | - 5 ans | 2,21 € | 2,60 € | 2,38 € | = |
| | | | 5 à 10 ans | - | - | - | - |
| | | U | - 5 ans | 1,88 € | 2,23 € | 2,05 € | = |
| | | | 5 à 10 ans | 1,88 € | 2,16 € | 2,00 € | +0,01 |
| | | | + 10 ans | 1,83 € | 2,10 € | 1,89 € | +0,02 |
| | | R | - 5 ans | | | | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,67 € | 1,89 € | 1,81 € | -0,03 |
| | | | + 10 ans | 1,62€ | 1,84 € | 1,76 € | +0,03 |
| | | E | 24 à 36 mois | 2,40 € | 3,17€ | 2,71 € | +0,10 |
| | F | U | 24 à 36 mois | 2,00 € | 2,47€ | 2,16 € | +0,04 |
| | | R | 24 à 36 mois | 1,66 € | 1,98€ | 1,85 € | -0,09 |

**VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :** Moins d'apports cette semaine, en revanche, les acheteurs sont tout de même présents. Les transactions sont fluides à des cours fermes, voir à haussiers dans les vieux sujets bien préparés. Seulement 6 invendus sur tout le gros bétail maigre.




## Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 02/03 au 08/03/2020*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors BI/Parth | 4,06 € | 4,03 € | 3,96 € | - | | | | |
| **Vaches** | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg | 4,67 € | 4,53 € | 4,08 € | 3,92 € | 3,71 € | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | - | - | 3,83 € | 3,75 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | 3,20 € | 3,18 € | | |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | 2,68 € | 2,66 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | | |
| Viande mixte lait | 4,65 € | 4,40 € | 4,19 € | 3,89 € | - | - | - | - |

**Tendance :** Application du réseau

## Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 09/03/2020

| Bovins (290) | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Broutards | | |
| 270 à 355 kg | - | - |
| 365 à 530 kg | - | - |
| Laitonnes | | |
| 230 à 290 kg | - | - |
| Laitonnes | | |
| 355 à 370 kg | - | - |
| Génisses 16-24 mois | | |
| 370 - 575 kg | - | - |
| Génisses 24-36 mois | | |
| 455 - 760 kg | - | - |
| Taureaux | | |
| 945 - 1120 kg | - | - |
| Vaches légères | - | |
| Vaches entre deux | - | |
| Vaches lourdes | - | |

Commerce perturbé par le coronavirus.

Bovins : 290

Bovins gras : 2

**Prochain marché le lundi 16 mars aux horaires habituels.**

# Aviculture

*Tendances du mercredi 04/03/2020*

## ŒUFS / Ambiance mitigée en début de semaine

L'ambiance était plutôt mitigée sur le marché de l'œuf calibré en ce début de semaine. Pour les uns, une petite accalmie des ventes s'est fait ressentir, alors que jusque-là ils avaient profité d'une demande plus tonique. Certains s'inquiétaient même de « l'effet coronavirus » sur la fréquentation des magasins et éventuellement à l'export. Mais la demande à cette période de l'année n'étant pas des plus euphorique, « l'effet coronavirus » reste encore à confirmer. En revanche, pour d'autres les commandes des grossistes étaient belles et bien présentes en ce début de mois. L'offre en amont restant peu évolutive et plutôt mesurée en raison des réformes, les cours oscillaient entre facile maintien à légère hausse, selon les opérateurs et régions considérés. La demande sur le marché des œufs tout venants destinés au conditionnement était aussi jugée régulière voire dynamique selon les opérateurs. ■ **V.C.**

## VOLAILLES DE CHAIR / Repli de la production en 2019

FranceAgriMer estime la production indigène brute de volaille de chair en repli de 1,9 % par rapport à 2018, à 1 753,2 milliers de téc. En lien avec une baisse de la production dans toutes les filières : - 1,2 % pour la viande de poulet, - 2,4 % pour la viande de canard, - 3,8 % pour la dinde et -5,7 % pour la pintade. Au premier semestre 2019, les abattages de poulet se plaçaient sous leurs hauts niveaux de 2018. À noter que le premier semestre 2018 était marqué par la reprise de l'activité de l'abattoir de Doux. En revanche, au deuxième semestre 2019, l'activité se montrait bien plus dynamique. Les abattages se situaient au-dessus de leurs niveaux historiques. Sur l'ensemble de l'année 2019, le poids moyen des poulets à l'abattage a été en hausse de 2 %. La tendance à l'alourdissement des souches observée depuis quelques années déjà se poursuit. ■ **V.C.**

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/03/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 111 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | U | 350 - 400 | 2,56 € | 2,71 € | 2,65 € | +0,01 |
| | | | 400 - 450 | 2,48 € | 2,55 € | 2,53 € | +0,02 |
| | | | | | | | |
| | | R | 300 - 350 | 2,54 € | 2,63 € | 2,59 € | +0,03 |
| | | | 350 - 400 | 2,49 € | 2,69 € | 2,62 € | +0,01 |
| | | | 400 - 450 | 2,11 € | 2,44 € | 2,36 € | -0,11 |
| | F | E | 300 - 350 | - | - | - | - |
| | | U | 200 - 250 | 2,54 € | 2,73 € | 2,65 € | +0,06 |
| | | | 300 - 350 | 2,48 € | 2,62 € | 2,57 € | +0,02 |
| | | R | 200 - 250 | 2,34 € | 2,55 € | 2,53 € | +0,06 |
| | | | 300 - 350 | 2,15 € | 2,49 € | 2,48 € | -0,01 |

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/03/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 152 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | F | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Vaches / Génisses : | F | U | - 5 ans | 1,97 € | 2,44 € | 2,16 € | +0,02 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,91 € | 2,14 € | 1,96 € | +0,02 |
| | | | +10 ans | 1,71 € | 1,86 € | 1,84 € | +0,02 |
| | | R | - 5 ans | 1,88 € | 2,12 € | 1,91 € | +0,02 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,77€ | 2,06 € | 1,92 € | +0,01 |
| | | | +10 ans | 1,61 € | 1,73 € | 1,68 € | = |

# Ovins

## OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **02/03/2020**

Effectif total: 275 - Taux de vente: 100%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total:67 - Taux de vente : 86% | | | | OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| M | | M | | 1,01 € | 1,05 € | 1,02€ | |
| F | U | R | > 60 kg (F) | 1,17 € | 1,43 € | 1,30€ | |
| | | | < 60 kg (F) | 0,90 € | 1,20 € | 1,05€ | |
| Effectif total: 66 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | U | | 38 - 38 kg | 3,62 € | 3,62 € | 3,62 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 3,33 € | 3,50 € | 3,39 € | - |
| | | | 44 - 50 kg | 3,14 € | 3,37 € | 3,26€- | |
| | | | > 50 kg | 2,33 € | 2,61 € | 2,46 € | |
| | R | | 32 - 38 kg | 3,21 € | 3,27€ | 3,23 € | - |
| Effectif total: 69 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | U | | 32 - 38 kg | 3,84 € | 3,84 € | 3,84 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 3,73 € | 3,87 € | 3,83 € | |
| | | | > 44 kg | 3,251 € | 3,89 € | 3,72 € | |
| Effectif total: 8 - Tx de vente : 87% | | | | CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| F | O | | | 5 € | 31 € | 12 € | |
| Effectif total: 29 - Tx de vente : 79% | | | | AGNEAUX-MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | R | | 25 - 35 KG | 56€ | 91 € | 63 € | |

**Brebis :** Léger tassement, surtout en inférieurs.

**Agneaux :** Forte demande et cours facilement reconduits dans les laitons et dans les gris extras.

**Sicagemac (prix au kg vif)** — **Marché de Corbigny du 09/03/2020**

| Ovins : 26 | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Agneaux maigres | - | - |
| Agneaux | - | - |
| Brebis | - | - |

Commerce perturbé par le coronavirus.

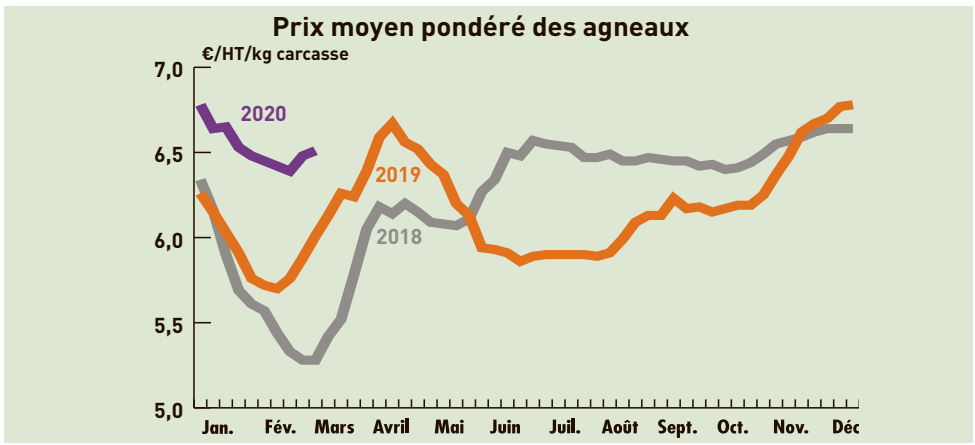
**Prochains marchés :**
**Ovins le lundi 23 mars 2020 aux horaires habituels.**

*(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 02/03 au 08/03/20*

| Cat. | Poids | U | R | O |
|---|---|---|---|---|
| Couvert | 13 -16 kg | - | 6,96 € | 6,42 € |
| Couvert | 16 -19 kg | 7,16 € | 6,83 € | 5,96 € |
| Gras | 13 -16 kg | - | - | - |
| Gras | 16 -19 kg | - | 6,19 € | 5,65 € |

**Prix moyens pondéré** *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 02/03 au 08/03/2020*

| Prix moyen pondéré des agneaux | Moyenne agneaux Rungis |
|---|---|
| 6,51 € | 7,45 € |




## Cotations régionales des agneaux de boucherie du 02/03/2020 au 08/03/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | - | 7,85 | 7,80 | - | - | - | - | - |
| | Var. | | 0,13 | 0,14 | | | | | |
| | R | 7,06 | 7,16 | 6,92 | - | 7,01 | 6,86 | - | - |
| | Var. | 0,21 | 0,13 | 0,13 | | 0,16 | 0,06 | | |
| | O | - | - | - | - | 6,01 | 5,82 | - | - |
| | Var. | | | | | 0,14 | 0,14 | | |
| 3 (couverts) | U | - | 7,68 | 7,58 | 6,26 | - | 7,16 | 6,96 | - |
| | Var. | | 0,02 | -0,02 | -0,06 | | | = | |
| | R | 7,11 | 6,99 | 6,68 | 5,85 | 6,96 | 6,83 | 6,51 | 5,91 |
| | Var. | 0,22 | -0,02 | -0,01 | 0,01 | 0,02 | 0,04 | 0,03 | -0,01 |
| | O | 6,06 | 6,07 | 6,06 | 5,59 | 6,42 | 5,96 | 5,77 | 5,47 |
| | Var. | | 0,07 | 0,02 | | 0,12 | 0,03 | 0,06 | 0,23 |
| 4 (gras) | U | | | | - | | | | - |
| | Var. | | | | | | | | |
| | R | - | - | - | - | - | 6,19 | 5,77 | - |
| | Var. | | | | | | 0,14 | 0,06 | |
| | O | - | - | - | - | - | 5,65 | 5,38 | - |
| | Var. | | | | | | 0,19 | 0,15 | |

**Zone nord :** Marché évoluant peu.
**Zone sud :** Application du réseau.

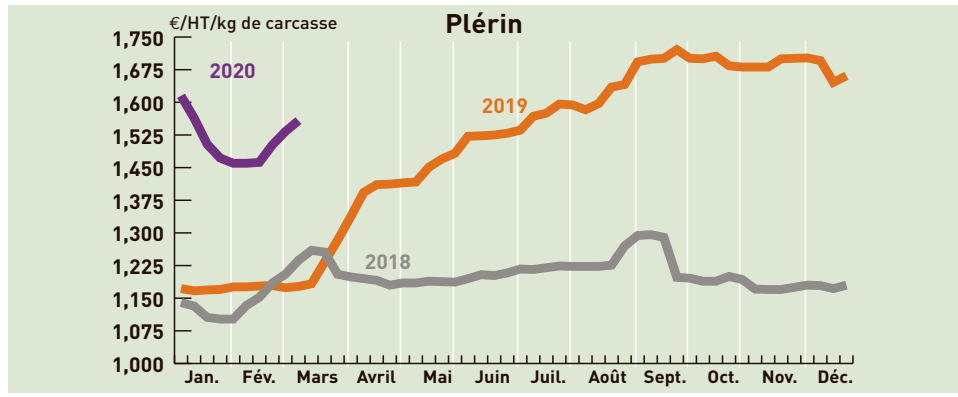
## Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 mars 2020) :
«Le marché reste ouvert vers l'Italie, aucune restriction sur les animaux et les produits périssables !»

# Porcins

**Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 607 porcs présentés)** *Cotations du lundi 9 mars 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,558 €**

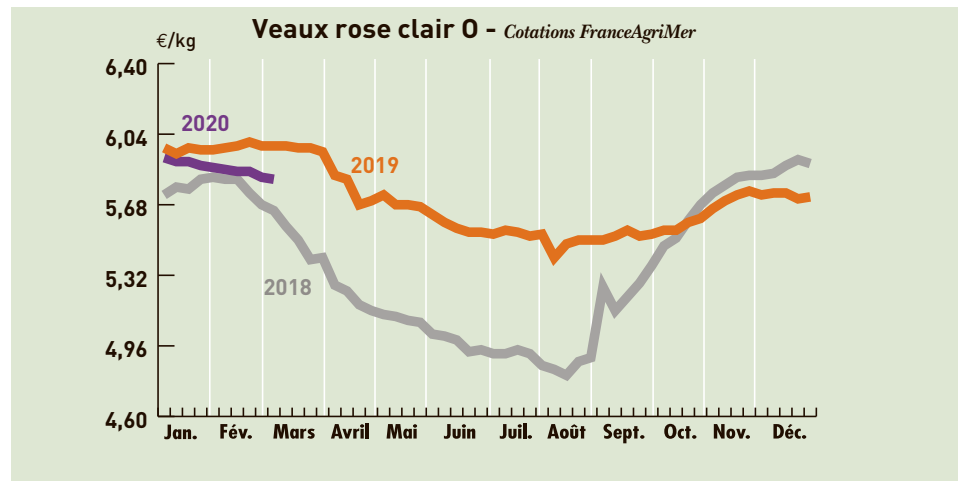



**Porcs abattus en Rhône-Alpes** *Cotations FranceAgriMer du 28/02 au 05/03/2020*

**1,72 € /carcasse euros**

# Veaux

| **Veaux de boucherie** *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 02/03 au 08/03/2020* | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Cat. | Blanc | Rose clair | Rose | Rouge |
| E | - | 8,81 € | - | - |
| U | - | 7,31 € | 6,96 € | - |
| R | - | 6,29 € | 5,02 € | - |
| O | - | 5,81 € | 4,41 € | 4,30 € |




**Jeunes veaux** *(prix min-maxi en euros) Marchés régionaux du 09/03 au 13/03/2020*

| | Mâles croisement | Femelles croisement | Mâles Montbéliard | Laitiers mâles |
|---|---|---|---|---|
| St Laurent de Chamousset. (veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage) | - | - | 220-300 | 460-500 € |
| Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte) | 140-240 € | 120-170 € | 70-100 € | 10-30 € |
| Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte) | 240-370 € | 170-260 € | 50-65 kg 140-195 € | 100-170 € |
| Saint Étienne (Supérieur élevage) | 380-490 € | 290-360 € | 200-270 € | 80-110 € |
| Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais) | 160-230 € | 120-190 € | 100-160 € | 30-60 € |

# Caprins

**Chevreau vif** *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 02/03/20 au 08/03/2020*

| Poids | Prix moyen | Variation | |
|---|---|---|---|
| | | Valeurs | % |
| 8 à 11 kg | 2,70 | - 0,07 | - 2,59 % |

# Céréales

Marché du 18 février 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

| BLÉ TENDRE | | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | | |
| Aube/Yonne | BPMF | févr.-mai | 171 | N | C | |
| | fourrager | févr.-mars | 166 | N | C | |
| | fourrager | avr.-mai | 166 | N | C | |
| Sud Côte d'Or | meunier | févr.-juin | 175 | N | C | |
| | fourrager | févr.-juin | 175 | N | C | |
| Nord Côte d'Or | meunier | févr.-juin | 175 | N | C | |
| | fourrager | févr.-juin | 175 | N | C | |

| ORGE FOURRAGÈRE | | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | | |
| Aube | 62/63 kg/hl | févr.-juin | 143 | T | C | |
| Sud Côte d'Or | 62 kg/hl | févr.-mai | 148 | T | C | |
| Nord Côte d'Or | 62 kg/hl | févr.-mai | 148 | T | C | |

| MAIS | | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | | |
| Aube | - | févr.-juin | 163 | V | C | |

| GRAINES DE SOJA | | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | | |
| Haute saône | Alim. animale | févr.-avr. | 345 | N | C | |
| Côte d'Or | Alim. animale | févr.-avr. | 345 | N | C | |

| POIS | | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | | |
| Aube | fourrager | févr.-mars | 222 | N | C | |
| Yonne | fourrager | févr.-mars | 222 | N | C | |
| Côte d'Or | fourrager | févr.-mars | 216 | N | C | |

# Matériel

## Tracteur

**10 -** Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf

✆ **06 07 61 82 64**

**26 -** Vends tracteur case IH JX 1100U 100 ch 4RM 5955 H avec chargeur mailleux MX 100 inverseur hydrolique pneus neufs année 2004 30 000 euros

✆ **06 07 80 39 79**
**06 74 32 55 41**

**57 -** Vends tracteur MF 140, bon état, 4.000 euros.

✆ **06 70 58 22 98**

## Travail sol

**01 -** Vends semoir maïs Monosem NG+2, 6 rgs, 80 cm, roue pro télescopique année 99 micro granulé

✆ **06 09 12 31 60**

**26 -** Vends cause décès 3 semoirs maïs blé engrais - Charrue - Girobroyeur herbe terre etc

✆ **04 75 62 64 93**

**38 -** Combiné semis 3 m herse rotative Pottinger lion301 porte à court packer planche niv. semoir Amazone rotec 21 rgs herse flex doigt roue appuie amalog, TBE : 13000 euros/ht.

✆ **06 83 48 17 25**

**38 -** Vibro Quivogne 6 m d. roule 4500 euros/HT TBE, vibro carré 6 m double rouleau 4500 euros/HT TBE, semoir maïs Ribouleau PNU 4 rgs disuqe tournesol traceur hydro 1500 euros/ht.

✆ **06 83 48 17 25**

**89 -** Vends semoir céréales D8 super Amazone 3 m. + Marseme Rau 3 rangées + Packer, TBE, - charrue express Perrein sur 3 rangées, équipement carbure, peu servi, TBE. (réf. 0801)

✆ **06 84 52 86 64**

**89 -** Vends déchaumeur Huard 3 m. équipement carbure, TBEG + rouleau autoporteur Dacbe 6.10 m., BEG (réf. 09VB2)

✆ **06 84 52 86 64**

**89 -** Vends remorque Filon 11 tonnes, 2 essieus, TBEG, - herse 6 m. Quivogne HU, peu servie, TBEG. (réf 10VB2)

✆ **06 84 52 86 64**

## Récolte

**03 -** Vends cause retraite pailleuse Lucas Poleefeed 12 m3 4campagnes TBE

✆ **06 76 71 43 67**

**26 -** Vends auto-chargeuse état de marche Potinger 30M3 - Faucheuse conditionneuse Sdeere à lame.

✆ **04 75 71 55 38**
**le matin**

**26 -** Vends andaineur Potinger Top 340 TBE - Faucheuse Khun GMD 500 TBE

✆ **04 75 71 55 38**
**le matin**

## Arbo-viti

**69 -** Vends cuves béton 72 hl, cuve inox plafond mobile 42 hl, cuves inox 55 hl, 2 cuves polyester 20 hl.

✆ **06 81 28 53 61**

## Irrigation

**38 -** Vends enrouleur Irrifrance ST2 100mm 280ml Turbine IRRODOSEUR prix 2500Ð

✆ **06 75 88 36 80**

**89 -** Vends canon d'irrigation, état neuf, débit 60 m3/h, prix : 900 euros. Delagneau - Jean-Michel - Gurgy (réf. 1003)

✆ **03 86 53 02 45**

## Forestier

**42 -** Vends mat. scierie scie diam. 120 chariot 6 m 4 griffes éject. ch. reprise tronçon Delig tapis latte

✆ **06 21 18 54 13**

**73 -** Vends fendeuse à bois KRPAN CV 22 K plus 21 t avec treuil + attelage 3 points sur prise de force tracteur, vérin rétractable, excellent état.

✆ **06 16 88 40 48**

## Agri. divers

**01 -** Vends scie métal Agricola avec tapis élévateur bon état année 2009 - broyeur mélangeur Law 7,5, 1200 Litres année 1987 bon état

✆ **06 77 36 54 25**

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

**01 -** Vends remorque Gilibert 1010 Profi ridel ensilage 25m3 pneus 550/60/22,5 16 PR flèche Res. Por Aut

✆ **06 73 97 35 01**

**07 -** Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros

✆ **07 87 05 20 20**

**18 -** Cause retraite vends remorque 18 t Ponthieux compas, pneus 600 Michelin, charrue Goizin, 8 corps, sur chariot.

✆ **06 08 62 63 62**

**18 -** Vends brabant Kuhn, 4 corps, sécurité boulon, toute pièce d'usure neuve, carbure.

✆ **02 48 73 74 14**
**heures repas.**

**18 -** Vends pulvé Caruelle 800 l, largeur 16 m, multijets - chargeur Stoll 50.1 Profiline, monté sur Valtra 8100, état neuf, très peu servi, avec pique-balles - 3 stations de DAC Westfalia C06.

✆ **06 81 84 18 41.**

**19 -** AV fabrique aliment du bétail, broyeur à marteaux, mélangeuses horizontale + verticale, vis élévateurs

✆ **06 07 63 20 90**

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 090A)

✆ **06 69 21 04 68**

**21 -** Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 100A)

✆ **06 30 11 59 25**

**21 -** Cause retraite vend claies de séparation pour ovins, - tonne à eau sur pneus, 800 litres et auges pour ovins (réf. 1004)

✆ **03 80 64 54 65 HR**

**25 -** Vends 2 tract. Renault 75 cv 2 RM année 1995 : 1 équipé d'un chargeur Faucheux 2300 H 9.000 euros et l'autre 10.000 H 7.000 euros + remorque à BR 1 essieu 7 m freins hydro capacité 32 BR 1500 euros + 2 semoirs à maïs Monosem 4 rgs 1500 euros + dents de dessouchage attache 3 pts 700 euros. Mat. exo de TVA + tract. New-Holland 6640 équipé d'un chargeur Mailleux 4 RM 14000 euros.

✆ **06 30 88 23 26**

**26 -** Vends charrue Huard trisoc bon état BRE 65 certaine pièce des versoirs neuve retournement hydraulique prix 950 euros à débattre

✆ **06 83 04 97 70**

**38 -** Cause cessation d'activite accident vend divers matériel agricole.

✆ **06 45 09 94 53**

**55 -** Recherche planteuse 2 rangs, marque Ferrari ou autre - distributeur à bulbilles pour Super Prefer.

✆ **06 86 87 14 49**

**57 -** Cause restructuration vends pulvé. traîné Seguip 2500 long. 24 m - télescopique Manitou MLT 728 Turbo - tracteur Valtra 6300 - rallonge à colza 4,80 m.

✆ **06 83 28 38 00**

**58 -** Cause cessation vend bétaillère Hoswith 4 places, 500 euros, - fendeur Hydro tracteur 12 T. Rabaud + pique 2 dents à bottes attelage 3 points, - vis à grain diam. 160, peu servi : 5 m. - 9 m. - 12 m., - cellules privé rondes ondulées (réf. 08VB5)

✆ **03 86 50 05 79**

**69 -** AV petit plateau à foin semoir 13 rgs Sulji SMI cuve inox 400 l. - Vêleuse. Le tout petit prix.

✆ **06 84 46 19 38**

**69 -** Vends semoir Vicon année 2008 capacité totale 1350 l. - Très bon état - 1100 euros HT - St Loup 69490.

✆ **06 70 55 35 75**

**69 -** Vends herse plate gros modèle marque ourguignon - Terrage forcé 5,5 mètres repliage hydraulique - Bon état - 1600 euros.

✆ **04 74 26 36 10 HR**

VISIONAUTE
#MORTESAISON
Contactez nous pour connaitre les conditions de remise !
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

**71 -** Vends broyeur de haies Féa 4,50 m. téléfexible, rota 1.05 m, TBE, 4 400 euros, - tracteur MF 37, 2 pneus neufs AR, CG, 2 100 euros, - tracteur Deuz agrothon 106, chargeur, 4 RM, 105 cv, 6 cylindres, 8 600 h, clim., BE, 23 500 euros HT, - giro-broyeur révisé 1 m., TBE, 800 euros, - cover-crop semi-porté 20 disques, largeur environ 2.50 m., BE, 450 euros, - gyro-andaineur Vicon Andex 463, tandem, pneus ballons, 1 500 euros, - pulvérisateur Hardy, 400 l., 8 m., 350 euros, - faucheuse 2 tambours Pezet 1,60 m., quelques soudures en l'état, 150 euros, - faneuse Fahr 2 toupies Beku 25, BE, 300 euros, - faneuse andaineur Srella 350 euros, - giro-andaineur Khun GA 280, 450 euros.(réf. 080B)

✆ **06 88 36 83 55**

**71 -** Vends tubulaires écurie entrav., attach., abreuvoirs, 1.800 E, presse BR New-Holl. 2003, 6.500 E, stabul. démontée, 648 m2, 90 pl. J. bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis, B. E., 20.000 E.

✆ **06 09 44 66 09,**
**uniqt le soir**

**74 -** Vends 2 silos à grains 3T, 1300 euros la pièce démontable sur place.

✆ **06 71 34 92 23**

**74 -** Vends charrue bisocs 16 p, silo 5 t avec vis de reprise, séchoir céréales, séchoir foin central hydraulique, abreuvoir, griffe à lait Alpha Laval bocal de transfert

✆ **06 63 22 00 11**

## Elevage

**01 -** Vends 2 râteliers balles rondes 14 places cornadis, 1 nourrisseur à veaux

✆ **04 74 24 50 12**

# Véhicule

## Utilitaire

**03 -** Vends cause retraite camion bétaillère 3,5T 2007 1ère main 63000 km caisse alu 24500 euros

✆ **06 76 71 43 67**

## Tourisme

**15 -** Vends Toyota Verso 126 D-40, 7 pl. année 2010, 60 000 km, nombreuses options + Land Rover Defendeur 130 Pick-up, année 2012, 122 000 km.

✆ **04 71 49 00 68 HR**

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé et triticale 18km Bourg en Bresse

✆ **06 73 43 54 50**

**01 -** Vends paille bottes carrées 90-240 - herse rotative 3m - pulvé Hardi 1000 L

✆ **06 60 81 36 65**

**01 -** Vends bon foin 2019 balles rondes daim 135 prix 110 Ð la T - 01560 ST Nizier le Bouchoux

✆ **04 74 52 94 33**

**01 -** Vends piquets acacia en 2m appointés + balles rondes de foin + paille daim 120

✆ **06 16 25 39 34**

**01 -** Vends 250 T ensilage vrac Méteil sorgho + vesce 37 % MS 19% protéine 42 Ð/T

✆ **06 16 28 67 72 ou**
**06 63 95 01 86**

**38 -** Vends paille balles rondes stockée à l'abri.

✆ **06 30 70 89 17**

**38 -** Vends paille orge et blé récolte 2019 + regain, prix à débattre

✆ **06 62 83 04 91**

**39 -** Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur

✆ **06 73 92 81 55**

**42 -** Vends foin et paille - bottes rectangulaires 2.50mx1.20mx0.70m - tb qualité - liv. assurée.

✆ **06 20 58 24 30**

## Fourrage

**01 -** Vends foin très bonne qualité 2019

✆ **06 30 86 53 17**

**01 -** Vends foin et regain en botte carrée 90*120 livraison possible

✆ **06 87 57 08 92**

**01 -** Vends foin 2019 BR 150, 8T - 30 Ha foin PN et luzerne 2020 sur pied ou bottelé - Francheleins

✆ **06 98 42 19 52**

**01 -** Vends foin 2019 BR 130 - combiné semoir PN Maschio 3 m bas prix

✆ **06 89 33 42 53**

**01 -** Vends paille blé 2019 pressée en balles rondes livraison possible

✆ **06 85 90 90 13**

**18 -** Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.

✆ **06 17 84 34 79.**

**21 -** Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)

✆ **06 85 73 22 68**
**avec répondeur**

**21 -** Agriculteur vend paille, foin enrubanné, 1e qualité, liv. et prix garantis.

✆ **06 84 27 13 81**

**36 -** Agri vend foin botte ronde 120 ou carré récolte 19 bonne qualité prix rendu.

✆ **06 22 75 35 81**

**58 -** Cause cessation vend bon foin 2019, bottes rectangulaires, 60 x 80 x 220. (réf. 08VB4)

✆ **03 86 50 05 79**

**71 -** Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.

✆ **06 75 28 47 79**

**71 -** Vends foin, paille bottes rectangulaires, livraison possible dépt. limitrophes 71, vds ensilage maïs épis.

✆ **06 09 97 91 59**

**89 -** Vends 20 tonnes foin de luzerne Bio, bottes rondes, 120 x 120, 160 euros la tonne (réf. 0902)

✆ **06 87 50 82 50**

## Pépinière

**38 -** Arbo + pép. vend plts pommier poirier variétées retrouvées (porte greffe mieux adapté) expé. gratuite à = de 12 scions.

✆ **06 42 90 75 43**

## Bât. Pro.

**70 -** Cause retraite à vendre exploitation 100% Herbe, foncier location.

✆ **06 84 92 44 97**

## Propriété

**69 -** Vends vignes AOP crus : Fleurie 5 ha 31, - Bourgogne Blanc 1 ha 30, - Beaujolais-Villages 85 a, libres après récolte 2020, mécanisalbes. (réf. 1002)

✆ **06 79 22 85 04**

## Divers

**38 -** Vends piquets châtaignier 2 m - 2,00 euros l'unité

✆ **06 40 79 27 76**

**39 -** Cherche pâture vingt génisses pour la saison

✆ **03 84 51 31 08**

**69 -** Vends herse Quivogne 3,20, 4 compartiments dents 15 cm, charrue kverneland bisocs Lactoduc 4 postes.

✆ **04 74 26 32 89**

**69 -** Vends orge, balles rondes de paille, pomme de terre consommation, cellule à grains 4 tonnes, tonne à eau 2 000 litres, Mégane Z pour pièces ou entière, pièces détachées Mégane1 2 roues neige 175/65/14.

✆ **06 01 98 73 80**

# Location

## Agricole

**03 -** Vaumas sur Besbre 03220 à vendre ou à louer avec promesse d'achat ensemble de ferme sur 35 hectares proche du PAL faire offre raisonnable

✆ **06 44 79 84 52**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

# Offre

## Emploi

CHÂTEAU DE SAULON
Le château de Saulon RECRUTE
pour travaux de maraichage et entretien des espaces verts,
1 personne à mi temps.
Envoyer CV +LM à maxime@chateau-saulon.com

**14 -** Recherche pour Normandie (Lisieux) responsable d'exploitation poly. + élevage bio (550 bovins) sur 330 ha, connaît culture et élevage, polyvalent, autonome et capacité à diriger (2 salariés). Rémunération selon expérience et capacité. Poste à pourvoir en CDI. Logement : maison indiv. 3 chambres séjour. Envoyer CV et lettre de motivation à

✆ **guymaheux58@gmail.com**

**26 -** Agri cherche salariés milieu agri pour vente ambulante fruits juin/sept. salaire fixe + primes possib 5000 euros/mois permis b motivé dynamique sans commerce Dép 39-25-71-21-58-03-63

✆ **06 34 41 46 33 hr**

**45 -** 45 Agriculteur en agriculture biologique de conservation sur 120 hectares depuis 20 ans, recherche agriculteur intéressé et disponible pour réaliser travaux culturaux, semis et récoltes permettant un complément de revenu et d'amortir son matériel, région Courtenay. jebassot@wanadoo.fr (réf. 090B)

✆ **02 38 97 04 09**

**69 -** Exploitation viticole secteur Nord du beaujolais cherche ouvrier(ère) avec expérience. CDI temps complet ou mi-temps.

✆ **06 07 69 75 97**

# Demande

## Emploi

**21 -** J.H. 18 ans recherche maître d'apprentissage pour BTS ACSE rentrée septembre 2020 sur ETA ou exploitation céréalière, permis B (réf. 09VB1)

✆ **06 14 34 37 71**

# Mariage

## Rencontre

**21 -** Cinquantenaire dijonnaise, assistante dans organisme agricole, dynamique, mince, coquette, esprit et cœur ouverts, recherche celui avec qui partager une relation vraie et durable, croquer les bons moments de la vie, vivre l'amour sincère. Vous : 50-65 ans, style plutôt moderne et soigné, prêt à partager mes envies. Ecrivez-moi avec photo à Terres de Bourgogne – 1 rue des Coulots – CS 80075 – 21110 Bretenière qui me transmettra.(réf. 0901)

✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

**89 -** Homme 50 ans, éleveur, cherche compagne, à partir de 40 ans, libre, sérieuse, aimant la vie à la compagne, enfants acceptés, relation durable, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière qui transmettra. (réf. 0802)

✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

# Animaux

## Bovin

**01 -** Blondes Aquitaine : vend jeunes mâles de type mixte avec des qualités de race, des longueurs et de la viande - Livraison possible

✆ **06 77 19 11 44**

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

**18 -** Vends reproducteurs limousins HBL, 18 mois, issus IA et TE, fils de Bavardage, Abot MN, Caméos, Beaupré et des sans corne, fils de CN Rex PP, Jeansuis PP, Louis 16.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68.**

**18 -** Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, HR ou 06 07 91 98 08.**

**18 -** Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

**18 -** Vends taureaux HBC, 1 adulte VF et veaux, 1 an, origine IA, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94.**

**18 -** Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

**18 -** EARL Breton vends un taureau HBC de 22 mois, type mixte, né le 06/05/18 et reproducteurs nés en 2019, certains sont utilisables sur génisses (fils de Noaille VF et Bourgogne).
✆ **06 82 25 17 13.**

**18 -** L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose 10 veaux reproducteurs des taureaux de 18 mois, lignée avec vêlage facile.
✆ **06 07 75 73 13, François ou 06 75 56 50 97, Pierre-François.**

**21 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
✆ **6 37 23 32 07 (Baptiste)**

**21 -** Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**
**21 - Elevage Charolais HBC, vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)**
✆ **06 87 43 40 33**

**21 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

**21 -** 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

**21 -** Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ **06 24 24 69 93**

**21 -** EARL Boccard - Montigny Montfort VEND 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité. (réf. 08VB2)
✆ **06 56 89 71 88**

**21 -** Bon élevage Montbéliard Bio vend génisses pleines, terme avril 2020 et vaches en lactation (réf. 080A)
✆ **06 82 05 82 65**

**21 -** Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ **06 15 28 77 63**

**42 -** Vends taureaux Charolais 15/16 mois HBC TBO vêl. facile, élevage viande. CUISSET JM - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

**42 -** Vends taureaux Charolais 15 mois, HBC, bonne origine, vel. facile. GROUILLER JP.
✆ **06 71 99 65 43**

**42 -** Vends 2 taureaux Charolais 15 mois dont 1 ss cornes - HBC - lignée vêlage facile - GAEC ELEVAGE PLASSE.
✆ **06 13 23 71 03**

**58 -** Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

**58 -** Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

**58 -** Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

**58 -** Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ **06 33 49 46 88**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ **06 83 98 87 62**

**58 -** Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ **06 47 76 43 44**

**58 -** Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 080D)
✆ **06 37 43 86 56**

**58 -** Vends 5 taureaux charolais de 2 à 4 ans, le tout HBC, TGS. Berger Stéphane, Ternant.
✆ **06 25 72 20 74**

**58 -** Cause cessation vend génisses 2 ans charolaises prêtes au taureau, très bonnes origines (réf. 08VB3)
✆ **03 86 50 05 79**

**58 -** Prendrais en pension 12 à 15 bovins pendant saison herbagère, canton St Saulge (réf. 0903)
✆ **03 86 58 34 50 HR**

**58 -** Cause retraite vend vaches laitières termes mi-avril à mi-mai pleines, IA, taureau charolais viande, cheptel IND IBR. SCEA Berlo (réf. 090C)
✆ **03 86 78 25 81 - 06 71 06 43 08**

**58 -** Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

**58 -** Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (réf. 1001)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

**58 -** Vends taureau 6 ans, HBC, origine Tombapik, vêlage facile (réf. 1005)
✆ **06 83 13 43 26**

**58 -** Vends taureau 3 ans, - taureaux 2 ans, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 1006)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

**58 -** A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

**58 -** Vends 4 vaches 1er veau suitées, 3 F - 1 M, vêlage sans aide, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB3)
✆ **06 82 51 97 32**

**58 -** Vends 2 taureaux 2 ans, - 1 de 3 ans, - 1 adulte, possible sur génisses, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB4)
✆ **06 82 51 97 32**

**58 -** Vends jeunes taureaux Limousins HBL ou non, pères qualifiés 14 à 16 mois, TGS, livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB5)
✆ **06 78 97 54 52**

**63 -** Elevage HBC vend 2 ans génisses à saillir issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

**69 -** Vends jeunes reproducteurs limousins et laitonnes limousine origine IA.
✆ **06 71 61 73 16**

**71 -** Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

**71 -** Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Vends bons taureaux 2 ans, prêts à saillir + 12 génisses 2 ans pour élevage, HBC, TGS, Debarnot Fr., Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

**71 -** Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

**71 -** Élevage charolais HBC, vend taureaux de 2 ans au pré, TGS, livraison. Chatillon J.-M.
✆ **06 15 93 22 70**

**74 -** Vends vaches charolaises avec veaux, FCO IBR BVD ok + foin et regain MD.
✆ **06 19 33 56 77**

**74 -** AV taureaux Charolais 3 ans, charrue BR 61 S, giro Kuhn GA3201 GM
✆ **06 02 35 76 80**

**89 -** Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, laitonnes, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

## Caprin

**26 -** Vendons boucs nés février 2020 IA lactation mono traite 1050L TB 32.3 TP 33.3 indemn CAEV les caprines à Grignan 26230
✆ **06 37 08 28 15**

## Ovin

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

## Volaille-Lapin

**38 -** Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

**71 -** Particulier vend poules naines avec poussins ou non, - mâle d'oie blanc (réf. 10VB1)
✆ **03 85 49 13 39**

# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)**

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque .....

Terres de Bourgogne
**1 rue des Coulots CS 80075**
**21110 Bretenière**
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## → TRANSFERT DE SIÈGE

### PARE BRISE 21

SARL au capital de 7500 € Siège social : 10 Avenue de Dallas, 21000 Dijon 799 838 990 RCS de Dijon L'AGE du 31/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 15 Rue de Mayence, 21000 Dijon, à compter du 01/01/2020. Mention au RCS de Dijon

*AL211126684*

### SARL PYCHE

SARL au capital de 13.400€ 4 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE 440.064.574 RCS DIJON Aux termes d'une AGE du 12/02/2020, le siège social a été transféré de CHENOVE (21300), 4 rue Paul Langevin à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370), 62 chemin des Esses. La société sera désormais immatriculée au RCS de LYON.

*AL211126714*

### SCI ON EST ENCORE LÀ

**SCI au capital de 96.000 €**
**14 cour de la faiencerie, 21000 Dijon**
**819743188 RCS Dijon**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 08/02/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social à 14 rue du val courbe, 21540 Panges.

En outre, et aux termes de cette même AGE, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une valeur de 45.000 € pour le porter à 141.000€, modifiant en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

*AL211126741*

### S.C.I DOMDAN

**SCI au capital de 200.000 €**
**5, allée Santos - 92150 SURESNES**
**514 176 965 RCS NANTERRE**

Modifications

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 3 mars 2020, le siège social a été transféré du 5, allée Santos 92150 SURESNES au 8, rue de la Gare 21420 ECHEVRONNE, à compter du 3 mars 2020, les statuts seront modifiés en conséquence.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Gérance : M. DAVIAUD Dominique demeurant 8, rue de la Gare 21420 Echevronne.

Durée de la société : jusqu'au 7 août 2108

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers en question

Pour avis

*AL211126726*

## → MODIFICATION DE CAPITAL

### SARL PHARMACIE DES COUSIS

Société à responsabilité limitée Au capital de 203 213.88 euros Siège social : 6 Place Centrale 21 800 QUETIGNY 387 864 119 RCS DIJON Suivant décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 06/01/2020 à effet du même jour, le capital a été augmenté de 203 213,88 à 213 280 par élévation de la valeur nominale des parts de 152,44852 € à 160 € et de 213 280 € à 500 000 € par émission de 1 792 parts sociales de 160 €. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au GTC de DIJON. Pour avis Le gérant

*AL211126708*

BRET BREMENS | AVOCATS

### IM2P HOLDING

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON IM2P HOLDING SPFPL sous forme de SAS Au capital de 34.500 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 Dijon RCS DIJON : 879 831 485 L'assemblée générale réunie le 26 décembre 2019 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2.000 euros pour le porter à 36.500 euros par l'émission et la création de 2.000 actions nouvelles d'un euro chacune. Le 25 février 2020, le comité de direction a constaté que les 2.000 actions nouvellement créées étaient entièrement souscrites et libérées en numéraire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

*AL211126716*

### INVENTIVA

**SA à Conseil d'administration**
**au capital de 268.461,12 €**
**Siège social : 50 rue de Dijon 21121 Daix**
**537 530 255 RCS Dijon**

Modifications

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration du 26 janvier 2018, des décisions du Président Directeur Général du 26 janvier 2018, des décisions du Président Directeur Général en date du 26 janvier 2020 et des délibérations du Conseil d'administration du 6 février 2020, il a été pris acte de l'augmentation du capital social de 633 € pour le porter de 268.461,12 € à 269.094,12 €.

*AL211126718*

BRET BREMENS | AVOCATS

### RADIOLOGIE MEDICALE VALMY

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON RADIOLOGIE MEDICALE VALMY SCI au capital de 37.600 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 Dijon RCS DIJON : 819 576 398 L'assemblée générale réunie le 7 janvier 2020 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 700 euros pour le porter à 38.300 euros par l'émission et la création de 700 parts nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites.

*AL211126719*

### MAISON GILLE

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 491 715 euros**
**réduit à 50 001 euros**
**Siège social : 34 Route Nationale 74**
**21700 COMBLANCHIEN**
**342 761 137 RCS DIJON**

Avis de réduction de capital

Par décision du 27 janvier 2020, l'Assemblée unique a décidé de réduire le capital social d'un montant de 441 714 euros par rachat de 126 204 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal du 29 février 2020, la Gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Elle a constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 50 001 euros au 29 février 2020.

Cette réduction de capital entraîne la publication desmentions suivantes :

Capital social :

Ancienne mention : 491 715 euros

Nouvelle mention : 50 001 euros

La Gérance

*AL211126734*

## → CONVOCATION

### SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION

**42, rue de Mulhouse -**
**21000 DIJON**
**778 175 810 RCS DIJON**

### AVIS DE CONVOCATIONS

Les associés coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales de Section qui auront lieu

le Jeudi 2 Avril 2020 au restaurant Le Santenoy, 21330 Marcenay le Lac

1) Assemblée de section EST à 10 heures

le Samedi 4 Avril 2020 chez Mr LEBEAU Armel, Les Morételières, 85430 AUBIGNY

2) Assemblée de section OUEST à 10 heures

Sur l'ordre du jour suivant :

a- Information des associés et discussion sur les questions portées à l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières à savoir :

Ordre du jour de l'assemblée générale plénière ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 25/06/2019
- Rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs
- Rapports du commissaire aux comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget formation des administrateurs
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Ordre du jour de l'assemblée générale plénière extraordinaire :

- Adoption des nouveaux modèles de statuts conformément aux dispositions de l'arrêté ministérielle du 20 février 2020
- Confirmation de l'option statutaire
- Transfert du siège social et modification corrélatives des statuts
- Adoption corrélative des statuts de la coopérative dans leur intégralité
- Pouvoir en vue des formalités

b- Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire et à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Le Président

*AL211126744*

**ANNONCES LEGALES**

**legales@terres-de-bourgogne.net**

## → AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE COTE D'OR

**Appel à Candidatures du**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**CHASSAGNE-MONTRACHET:** Parcelle de vigne située en AOC BATARD MONTRACHET - Classification urbanisme : Zone ZnC de la carte communale - Objectif : Maintien du fermier.

18 a 31 ca - Batard montrachet: AE-160[64]

**MEURSAULT:** Nue-propriété d'une parcelle plantée en vigne située en AOC MEURSAULT - Classification d'urbanisme : Zone AVP du PLU de la commune.

Objectif : Maintien du fermier

35 a 30 ca - Les vireuils dessous: AK-40

**LA ROCHEPOT:** Vignes et landes situées en AOC Bourgogne HCB - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Restructuration foncière.

22 a 99 ca - Clos bortier: C-1243-1247

**AUXEY-DURESSES:** Prés, landes, dont certaines parcelles sont situées en AOC COTEAUX BOURGUIGNONS - Classification urbanisme : RNU

22 ha 33 a 71 ca - Au dessus du val: D-920-922- 926- 927- 933- 934- 938- 939- 943-953- 955- 964- 965- 967 - Derriere le bois: D-220- 224- 226- 230- 233- 252- 256- 257-262- 264- 265- 267- 268- 270- 275- 279-280- 286- 307 - Devant bellefee: D-1038

- En morvin: D-796 - Entre les deux vals: D-832- 836- 842- 844- 853 - Ez guezilieres: D-861- 864- 866- 872- 880- 881- 885- 888-890- 891- 892- 898- 904- 908- 909- 911-912- 913 - La montagne de savoye: D-4 - La piliotte: D-807- 811

- Les buits: D-1160- 1169- 1179 - Les chaumeaux: D-99- 102- 103- 104- 113-116- 979- 981- 984- 1006- 1009 - Les hauts greuliers: D-197- 201- 203- 215-216 - Les lavieres: D-181- 190

**AUXEY-DURESSES:** Prés, landes, dont certaines parcelles sont situées en AOC COTEAUX BOURGUIGNONS, BOURGOGNE HCB, AUXEY DURESSES - Classification urbanisme : RNU

29 ha 78 a 59 ca - Au dessus du val: D-924- 925- 929- 940- 942- 944- 946-959- 960- 962- 963- 966 - Derriere le bois: D-229- 259- 261- 266- 282- 284-297- 298- 300- 308 - Devant bellefee: D-1030- 1034- 1035- 1039- 1040- 1042-1043 - En chaignut: D-633- 639- 641- 648-655- 658- 665- 678- 692

- En chateau: E-382- 389- 391- 397- 406-408- 409 - En frivole: D-1219- 1221- 1227-1230- 1243 - En morvin: D-793- 795 - Entre les deux vals: D-849- 850- 854 - Ez guezilieres: D-860- 878- 882 - Friche de bellefee: D-1045- 1046- 1047

- La chateille: E-241 - La piliotte: D-799-804 - La roche aigue: E-292-293 - La verchere: AS-167[111]-168[111] E-228 - Le larrey des hoz: E-19 - Les bois brules: A-294 - Les buits: D-1110- 1111- 1112-1115- 1116- 1125- 1128- 1133- 1138-1140- 1141- 1142- 1146

1148- 1150- 1151- 1163- 1165- 1172-1173- 1174- 1176- 1178- 1180- 1189-1197 - Les champands: A-457 - Les champs boillot: D-90-97 - Les chaumeaux: D-974- 980- 982- 996- 999- 1002-1007- 1012 - Les claverolles: D-605-611

- Les hauts greuliers: D- 206 - 208 - 213 - Les lavieres: D-118 - 122 - 124 - 125 - 132 - 144 - 146 - 147 - 148 - 153 - 155 - 156 - 159 - 168 - 171 - 174 - 175 - 179 - 182 - 185 - 186 - 188 - 191 - 192 - Les rondieres: E-188- 210- 211- 212 - Sous bellefee: D-1091-1095-1098-1099-1102-1106

- Sous le bois: D-328 - Sous le chemin de beaune: D-780-785

**CORMOT-VAUCHIGNON:** Parcelles de prés, landes et bois taillis dont certaines sont situées en AOC Bourgognes HCB, Coteaux Bourguignons - Classification urbanisme : RNU

Location sur une partie de la surface.

8 ha 20 a 86 ca - Beauvoir: B-513(A)-545 - Chaussey: C-1008[530] - Gremeau: B-31-34-65-161 - La ronce - cormot: C-1009[843] - Marney: B-385 - Sur les vergers: B-529[444] - Vignes du pre: C-567

- En clodey au nord: 658A - 435 - 442 - 456 - 459 - En clodey au sud: 658A-211-212 - La tournee: 658A-351 - Les chelets: 658A-569 - Menevaux: 658A-389(*)[F1]-389(*)[F2]-390-391-392-393-394-396-402-403-408-409

- Pres a l ane au nord: 658A - 461 - 463-465 - Pres bijot: 658A-310 - Pres coillot: 658A-315 - Sauloup: 658A-527

**NOLAY:** Parcelles de prés, terres, landes et bois taillis, dont certaines sont situées en AOC Bourgogne HCB - Classification Urbanisme : PLU

Zone N du PLU : ZN 99

Zone A du PLU : 174ZB 46, 174ZC 06, 174ZC 32, ZM 57, ZM 74

Zone Ap du PLU : 174ZC 81, ZK 20, ZK 74, ZK 94

20 ha 48 a 10 ca - Chareuil: ZM-74(*) - Croix froide et carillot: ZK-94[F1]-94[F2] - Jambe de bois: ZM-57(A)-57(B) - Le ban: ZK-20[F1]-20[F2] - Les aubues: ZN-99(*) - Moulins blondeau: ZK-74

- Dragny: 174ZC-32(*) - En carron: 174ZC-6(*) - Jaron: 174ZC-81 - Le drouet: 174ZB-46

**LA ROCHEPOT:** Parcelles en nature de prés situées en AOC Bourgogne HCB - Classification urbanisme : RNU

1 ha 63 a 10 ca - Pre fuilly: A-1097[936]-1098[936] - Pre fuilly: A-1097[936]-1098[936]

AHUY: Fond libre, partiellement occupé - Bâtiment d'habitation et d'exploitation, terre, lande

Classification d'urbanisme: PLU

Zone Ap du PLU : AB 0178

Zone A du PLU :

AB 0044,AB 0115, AB 0253, AB 259, AB 0298, AB 0303, AB 0304, AB 0305, AB 0306, AB 0307, AB 0308, AB 312 AB 0368, AB 0371, AC 0004, AC 0007, AC 0012, AC 0016, AC 0042, AC 0278, AC 0279, AC 0402

Zone N du PLU :

AB 0265, AB 0274, AB 0275, AB 0278, AB 0283, AB 0284, AB 0285, AB 0287, AB 0293, AB 0316, AB 0318, AB 0320

AB 0321, AB 0322, AB 0323, AB 0377, AB 0380, AB 0389, AB 0435, AB 0438, D 0267

12 ha 31 a 76 ca - Au fourneau: AB-368-371 - Champ au fourneau: AB-278-283- 284- 285- 287- 435[286] - Champs pichard: AB-44 - Charmes aux lievres: AB-293- 298- 303- 304- 305- 306- 307-308- 312- 316- 318- 320- 321- 322- 323-438[359] (avec bâtiments)

- Dessus des ponts d asniere: AC-42 - Es biches: AB-178 - Es champs pichard: AC-402 - Es comberons: AB-253- 259-265- 274- 275 - Es montants: AB-115 - Es vayes de bize: AC-4-7 - Plains de pierres: D-267 - Ponts d asnieres: AC-12-16 - Sous la ville: AC-278-279 - Vers la muraille de vantou: AB-377- 380- 389

**MESSANGES:** Vigne en AOP Bourgogne Hautes Côtes de Nuits - Objectif : Maintien de l'exploitant

Classification urbanisme : RNU

61 a 88 ca - Champ blanc: A-269- 270 - La tete des fourches: A-25(J)- 25(K) - Les meix azies: A-249- 260- 265- 266- 267

**CORCELLES-LES-MONTS:** Terre - Classification urbanisme : PLU : zone Ap

3 ha 35 a 61 ca - Le bas de giron: AE-107[14](J)-107[14](K)-111[13]

**DIJON:** Terre - Classification urbanisme : PLU : zone Ap

8 ha 08 a 55 ca - De corcelles: DY-51[15] - Rente de giron: DX-213

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/03/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL211126751*

## → MODIFICATION DE STATUTS

### SCI JEHAN SUISSE

**Société civile immobilière**
**au capital de 100 euros**
**Siège social : 45 rue Charles Suisse**
**21000 DIJON**
**493 383 657 RCS DIJON**

Les associés, par délibération du 26/12/2019, ont décidé de transférer le siège social au 14, rue d'Assas à DIJON (21000) et de remplacer M. Jean GRISVAL, cogérant démissionnaire par M. Colin HABERMEYER, nommé pour une durée illimitée.

*AL211126687*

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

### GFA DES TERRES CHARENTENAY D'ARCEY

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés du 9 novembre 2019, du GFA DES TERRES CHARENTENAY D'ARCEY au capital de 92 993,90 €, ayant son siège social à AGEY, 21410 PONT DE PANY, immatriculé au RCS DIJON sous le n° 387 789 258, il a été décidé les modifications suivantes :

- Changement de gérant :

* Gérant Sortant : Chantal Marie-Gabrielle MARESCHAL de CHARENTENAY veuve de BRUNIER, demeurant à AGEY, 21410 PONT DE PANY, décédée le 22/08/19

* Nouveau Gérant : Claire, Brigitte de LA BOURDONNAYE, épouse AUPETIT, demeurant à LUCE (28110), 6, rue de Picardie, née à BRON (69), le 26 mars 1973,

* Gérant restant en place : Marie-Thérèse, Nathalie, Gabrielle de BRUNIER, épouse de la BOURDONNAYE, demeurant à ARCEY (21410), 10 grande rue

- Transfert du siège social :

* Ancienne mention : Le siège social est fixé à AGEY, 21410 PONT DE PANY

* Nouvelle mention : Le siège social est fixé à ARCEY (21410), 10 grande rue

L'inscription modificative sera portée au RCS de DIJON.

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire

*AL211126727*

### APRR

**SA au capital de 33.911.446,80 €**
**Siège social : 36 rue du Docteur Schmitt**
**21850 Saint-Apollinaire**
**016 250 029 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 25 février 2020, il a été décidé :

- de coopter en qualité d'administrateur M. Graeme BEVANS demeurant Level 5 – 141 Flinders Lane, Melbourne VIC 30000 (Australie), en remplacement de M. Stéphane BRIMONT, à compter du 02/03/2020.

- de coopter en qualité d'administrateur Mme Nadine LENNIE demeurant Level 5 – 141 Flinders Lane, Melbourne VIC 30000 (Australie), en remplacement de Mary NICHOLSON, à compter du 02/03/2020.

- De mettre fin aux mandats de M. Christian Cassayre et de Raffaëlla Copper en leur qualité d'administrateur, à compter du 25/02/2020.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de DIJON.

*AL211126732*

### GAMA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 € Siège social : 25 avenue de l'Europe 16200 JARNAC 478 125 636 RCS ANGOULEME _ AVIS DE TRANSFORMATION le 21/02/2020, l'AGE a décidé à l'unanimité des associés la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet demeurent inchangées. La date de clôture devient le 30/06 en remplacement du 31/01. Président : Madame Margaux GUILLOUËT, demeurant à DIJON (Côte d'Or) 13 rue Michelet, Directeur général : Monsieur Dominique GUILLOUËT, demeurant à ST GEORGES DE DIDONNE (17) 43bd de la Corniche. La même assemblée a pris également les décisions suivantes : Le siège social a été transféré, à compter du 21/02/2020, de 25 avenue de l'Europe, JARNAC (Charente), à QUETIGNY (21800) 2 rue des Potiers. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

*AL211126735*

### BATIPART MULTIMEDIA

**Société Civile au capital de 10.000 €**
**Siège social : 28 avenue Victor Hugo**
**75116 Paris**
**438 023 095 RCS Paris**

Modifications

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 24 janvier 2020, il a été décidé :

de nommer en qualité de gérant, la société ATLAND VOISIN, SASU dont le siège social se situe 15 Place Grangier 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le N° 310 057 625, en remplacement de la société BATIPART IMMO EUROPE MANAGEMENT FRANCE démissionnaire,

de transférer le siège social au 15 Place Grangier 21000 Dijon,

Durée : 99 ans

Activité : L'acquisition, l'administration, la gestion par voie de location de biens immobiliers et notamment un ensemble immobilier sis à Seclin (Nord) et Noyelles les Seclins (Nord)

La société sera ré-immatriculée au RCS de Dijon, de modifier la dénomination sociale comme suit : SECLIN DASSAULT.

*AL211126736*

### EARL BARNAY

**au capital de 144 000 €**
**siège social : La Croix Saint Laurent,**
**21310 BEIRE LE CHATEL**
**418 772 935 RCS DIJON**

AGE du 22/02/2020 : transformation EARL en SCEA, changement dénomination en LA CROIX SAINT LAURENT, à effet du 01/01/2020.

Pour avis

*AL211126738*

## → GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**SCP MASSIP-BELOU-VARLET-LORISSON-PRIEUR**
**Notaires associés**
**1 Place de l'Europe-Simone Veil**
**21000 DIJON**

### GFA DES SILLONS

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON le 2 mars 2020 suite à un PV d'AG en date du 27 février 2020, il a été constaté : 1°/ Cession : par Madame Christine THIBERT à M. Pascal CHADOEUF de la nue-propriété de ses parts sociales dans la société dénommée GFA DES SILLONS n° SIREN 433498052 ; 2°/ Démission des fonctions de gérant de M. Bernard CHADOEUF ; 3°/ Nomination gérants : Monsieur Pascal CHADOEUF et Madame Aurélie CHADOEUF née GEVREY ; 4/Transfert du siège social à FAUVERNEY (21110) 15 rue d'Aval. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis. Maître LORISSON

*AL211126720*

### VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP du date 28/12/2009 et avenant en date du 9/3/2020 la société HOLDING FSD, SAS au capital de 514.510,90 €, 29, Avenue des Peupliers, 35510 Cesson Sévigné, 412 146 094 RCS RENNES a confié en location-gérance à :

la société AAD PHENIX II, SAS au capital de 2.805.410 €, 29, Avenue des Peupliers, 35510 Cesson Sévigné, 518 790 415 RCS RENNES

Un fonds de commerce d'assainissement, assèchement, décontamination sis et exploité 6 Impasse des Boussenots, 21380 Quétigny.

Cette location-gérance a été consentie et acceptée à compter du 9/3/2020, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis

*AL211126721*

### SCI LES PORUZOTS

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 9-11 rue du 11 novembre**
**21190 MEURSAULT**
**504 121 252 RCS DIJON**

Par décision du 25/02/2020, les associés ont nommé Arnaud RAVILLON, demeurant 11 Rue du 11 Novembre (21190) MEURSAULT, cogérant pour une durée illimitée à compter du 25/02/2020. Modification sera faite au GTC DIJON.

*AL211126722*

### SCI LES BRESSANDES

**Société civile immobilière**
**au capital de 900 euros**
**Siège social : 15, rue Monge**
**21200 BEAUNE**
**791 878 036 RCS DIJON**

Les associés prennent acte de la démission de Francisco PALAZON de ses fonctions de gérant à compter du 25/02/2020.

*AL211126725*

### LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à LAIGNES (21330) 1 Rue sous les Saules, confiée par acte sous seing privé par la société DISTRIBUTION CASINO France, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST ETIENNE (42000) 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST ETIENNE, à la société SODI NORD, SAS au capital de 10 000 euros, siège social BRON (69500) 6 et 8 Rue du 35ème Régiment d'Aviation RCS 793 315 490 LYON, a pris fin d'un commun accord le 03/02/2020.

*AL211126742*

## → DISSOLUTION LIQUIDATION

### A & R - ASSISTANCE ET REALISATION

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5.000 euros**
**Siège social : 5, rue Jean Renaud**
**21000 DIJON**
**487 892 267 RCS DIJON**

Par décision du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Bernard BEROS, demeurant 5, rue Jean Renaud – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 5, rue Jean Renaud - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

*AL211126530*

### A & R - ASSISTANCE ET REALISATION

**Société à responsabilité limitée**
**en liquidation au capital de 5.000 euros**
**Siège social**
**5, rue Jean Renaud**
**21000 DIJON**
**487 892 267 RCS DIJON**

Par décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Bernard BEROS demeurant 5, rue Jean Renaud – 21000 DIJON et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

*AL211126531*

### CAP BIEN ETRE

**Société à Responsabilité Limitée**
**Au capital de 100 euros**
**Siège Social : 6 Place Martin DOSSE**
**21430 LIERNAIS**
**RCS DIJON 828 557 454**

En date du 30/09/2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation. Mme MATTHEY-JONAIS Océane 9 Rue du Château 21210 SAINT MARTIN DE LA MER a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin aux fonctions de la gérance à compter du 30/09/2019. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au RCS de DIJON.

*AL211126651*

### CAP BIEN ETRE

**SARL en cours de liquidation**
**Au Capital de 100 €**
**Siège social 6 Place Martin Dosse**
**21430 LIERNAIS**
**RCS DIJON 828 557 454**

En date du 31/12/2019 l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé

ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

*AL211126652*

## PHOENIX

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE en liquidation au capital de 148 000 EUROS Siège social : 3 RUE PHILIBERT DE LA MARE 21560 COUTERNON (COTE D'OR) 444 261 887 RCS DIJON. AVIS DE PUBLICITE LEGALE D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, il résulte que : la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2019 suivi de sa mise en liquidation.A été nommé comme liquidateur Monsieur Nurettin CIP, demeurant à COUTERNON (Côte d'Or) 3 rue Philibert de la Mare,a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.Le siège de la liquidation est fixé au siège social à COUTERNON (Côte d'Or) 3 rue Philibert de la Mare.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis,le liquidateu

*AL211126710*

## PHOENIX

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE en liquidation au capital de 148 000 EUROS Siège social : 3 RUE PHILIBERT DE LA MARE 21560 COUTERNON (COTE D'OR) 444 261 887 RCS DIJON. AVIS DE PUBLICITE LEGALE L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON Pour avis,Le liquidateu

*AL211126711*

## VIRTUAL

SAS au capital de 15000 € Siège social : 20 rue monge, 21000 Dijon 841 283 013 RCS de Dijon L'AGE du 31/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. VOINSON VALENTIN, demeurant 1 Bis boulevard du Castel, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 30/01/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

*AL211126745*

## SCM DES DOCTEURS LAPRAY ET MONNIER

Société Civile de Moyens en liquidation au capital de 10 671,43 euros Siège social : 10 rue du faubourg Saint-Nicolas, 21200 BEAUNE Siège de liquidation : 10 rue du faubourg Saint-Nicolas, 21200 BEAUNE 21200 BEAUNE 329 323 257 R.C.S. DIJON L'Assemblée Générale réunie le 25/02/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Blandine TRUCHETET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*AL211126748*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## LA HALLE DE GEVREY

Avis de constitution du 09/12/2019 : Forme : SAS, dénomination : LA HALLE DE GEVREY, siège : 1 Rue Gaston Roupnel, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, durée : 99 ans, capital : 62 000 euros, objet : achat - vente et dégustation de vins à la bouteille ou au verre, cession: agrément en AGE, une action = une voix, Président : M. Jean-Michel GUILON (2 Rue du Docteur Laguesse 21220 FIXIN) , Directeurgénéral : M. Charles-Henri MAGNIEN (30 Route de Dijon 21220 GEVREY CHAMBERTIN) et M. Pierre DUROCHE (5 Place du Monument 21220 GEVREY CHAMBERTIN), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

*AL211126679*

Notaires

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par : Me Philibert HERAUD, notaire associé, à VITTEAUX (Côte d'Or), 40 rue Hubert Languet, le 29/02/2020,contenant constitution de société civile immobilière, Dénomination :TOURNIER.

Capital social : 100 000 euros

Apports en nature : 29/02/2020

Siège social : 15 rue Pierre Drouillot, CREPAND (21)

Objet l'acquisition par voie d'achat, d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobilier en question

Durée : 99 ans

Cession : toutes les cessions de parts, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Mme Muriel VIRLOUVET, veuve TOURNIER, demeurant 15 rue Pierre Drouillot, CREPAND, (21)

Exercice social 01/01 au 31/12.

Immatriculation RCS de DIJON

Pour Avis,

*AL211126715*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 22/02/20, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Dénomination sociale : NVSO Siège social : 30 Rue Charles Brifaut, 21000 DIJON Objet social : d'organiser la gestion d'un patrimoine familial par : L'acquisition, la propriété, l'échange, l'administration, la gestion et la vente de tous placements,biens et droits immobiliers, ; La réalisation de toutes opérations financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, contrat de capitalisation, d'actions, organismes de placement collectif en valeurs mobilières, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. de prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité, d'organiser la transmission au sein de la famille, Durée de la Société : 99 ans Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Stéphane ODDOU, 30 Rue Charles Brifaut 21000 DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : toutes cessions sont soumises à agrément de la majorité des 2/3. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

*AL211126723*

## SIGNATURE

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 2 000 euros**
**Siège social : 7 Rue Vergnette de la Motte, 21200 BEAUNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 6 Mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SIGNATURE

Siège : 7 Rue Vergnette de la Motte, 21200 BEAUNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : Commerce de détails de peinture, papiers peints, de tissus, de voilage, rideaux et de textiles de toute sortes liées à l'ameublement, les accessoires de mode, le design intérieur et la décoration.

Conseil en agencement et en décoration d'intérieur, mobilier et agencement sur mesure, maitrise d'œuvre.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

M. Jean Paul MARTINHO, demeurant 5 Rue du Moulin - Hameau de Solonge, 21230 MIMEURE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

*AL211126728*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution de la SARL L'EPICERIE DE VIRGINIE Capital de 3 000…€. Durée : 99 ans. Objet social : commerce de détail d'alimentation générale Siège social : 48 Rue Principale 21110 BRETENIERE Gérante :JACOTOT Virginie.dmt 48 Rue Principale Bretenière. Immatriculation : RCS DIJON.

*AL211126730*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à MARSANNAY LA COTE du 20/02/2020, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à responsabilité limitée. Dénomination : PRESTASPA. Siège social : 1 Route de Beaune 21160 MARSANNAY LA COTE. Objet social : Toutes prestations commerciales dans l'univers du sanitaire, la création et utilisation de tous supports de communication à des fins de développement commercial de l'activité. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 100 euros. Gérance : M. Jean-Marc DROIN, demeurant 54 Route de Verdun Résidence La Perrière 21200 BEAUNE. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

*AL211126731*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2020 à BLAGNY SUR VINGEANNE, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ELEVAGE DE LADELAZOLLE

Siège : 18 rue de la mairie 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE

Forme : Exploitation Agricole à responsabilité limitée

Capital : 7 500€

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Apports : en numéraire pour un montant de 7 500€

Gérant :

Monsieur François PERRON demeurant 18 rue de la mairie 21310 BLAGNY SUR VINGEANNE

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

*AL211126733*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXONNE du 11/02/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL DE JESUS MANUEL

Siège social : 1A rue des Granges Hautes, 21130 AUXONNE

Objet social : La menuiserie Bois et PVC intérieure et extérieure, la pose de plaques de plâtre-peinture intérieure et extérieure, l'achat, la vente, la fabrication, la pose, la rénovation, l'agencement et tous travaux liés à ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 450 180 euros

Gérance : Monsieur Manuel DE JESUS E SILVA, demeurant 4 rue des petites casernes 21130 AUXONNE, assure la gérance.

Agrément : Agrément de l'assemblée générale extraordinaire en cas de cession à un tiers, à l'exception des conjoints, ascendants ou descendants des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, la Gérance

*AL211126746*

pythéas conseil
66 D rue Sainte
13001 MARSEILLE

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/03/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Pelisson Conseil Objet social : Conseil et accompagnement en stratégie commerciale, marketing et export dans les secteurs des sciences de la vie Siège social : 14, rue Pasteur, 21000 Dijon. Capital : 40 € Durée : 99 ans Président : M. Pelisson Xavier, demeurant 14, rue Pasteur, 21000 DijonAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Toutes les cessions sont soumises à agrément Immatriculation au RCS de Dijon

*AL211126747*

## NIÈVRE

## ➜ CESSION DE PARTS

## SNC AS2V

Société en nom collectif Au capital de 1 000 euros 27 route du Morvan Lieudit FORGES 58160 SAUVIGNY LES BOIS RCS de NEVERS 814 751 822 Suite à la cession de parts en date du 31/12/2019, l'article N° 8 des statuts a été modifié. Associés en nom : Ancienne mention Mme Stéphanie VACHER, 10 Rue de la Cure, 58160 SAUVIGNY LES BOIS Mme Aurélie VACHER, 27 Rte du Morvan Lieudit FORGES, 58160 SAUVIGNY LES BOIS Nouvelle mention: Mme Aurélie VACHER, 27 Rte du Morvan Lieudit FORGES, 58160 SAUVIGNY LES BOIS

*AL581126734*

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## AMP

SAS au capital de 1000 € Siège social : 31 Rue Vieille route, 58200 Cosne Cours sur Loire 834 355 273 RCS de Nevers L'AGE du 12/02/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 2 rue de Lamartine, 58200 Cosne Cours sur Loire, à compter du 12/02/2020. Mention au RCS de Nevers

*AL581126643*

## CHOQUET

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 66.001 €**
**Siège : 9 quai de Loire 58300 DECIZE**
**539381244 RCS de NEVERS**

Par décision de l'associé unique du 04/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 09/03/2020 au 2 Bis Rue DE DECIZE 58260 LA MACHINE. Mention au RCS de NEVERS.

*AL581126751*

## SOCIETE D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS DESAGUILLER ALAIN

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7 622,45 euros**
**Siège social : Chemin du Lachstein**
**67660 BETSCHDORF**
**379 257 207 RCS STRASBOURG**

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du Chemin du Lachstein, 67660 BETSCHDORF au 3 route de Genève - 58300 CHARRIN à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS.

Gérance : Monsieur Alain DESAGUILLER, demeurant 3 route de Genève - 58300 CHARRIN

*AL581126756*

## ➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis n° AL 581026707 paru le 06/03/2020, concernant ANDRE STOCKAGE MANUTENTION (A.S.M.) 335 275 319 RCS NEVERS, ancien Président : M. Alain ANDRE.

*AL581126741*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## S.C. L. C.E. TISSIER

**Société Civile Immobilière**
**Au capital de l5.244,90euros**
**Siège social : NEVERS (Nièvre)**
**104 A rue des Montapins**
**RCS NEVERS 382 084 408**

CHANGEMENT DE GERANT - TRANSFERT DE SIEGE

Acte sous seing privé du 31 JANVIER 2020

GERANCE A COMPTER DU 31/01/2020:

Ancienne mention :

- Madame Ghislaine TISSIER demeurant à NEVERS (Nièvre)- 104 A rue des Montapins

Nouvelle mention :

- Monsieur Cédric TISSIER demeurant à COULANGES LES NEVERS (Nièvre)- 52, rue de Volleron

SIEGE SOCIAL A COMPTER DU 31/01/2020:

Ancienne mention:

NEVERS (Nièvre)- 104 A rue des Montapins

Nouvelle mention :

NEVERS (Nièvre) - 119 rue de Marzy

Pour avis et insertion

*AL581126746*

## GARAGE JACQUEY SA

**Société Anonyme au capital de 56 200 €**
**Siège Social : 6, rue Nicolas Delange - 58000 NEVERS**
**320 993 447 RCS NEVERS**

Aux termes de l'AGO du 25/02/2020, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Commissaires aux Comptes :

Anciennes mentions :

- Commissaire aux Comptes Titulaire : A.E.C.

- Commissaire aux Comptes Suppléant : CHD AUDIT ET CONSEIL

Nouvelles mentions :

- Commissaire aux Comptes Titulaire : SOGAREC (339 454 654 RCS MONTLUCON) sise à MONTLUCON (03) – 3, rue des Forges

- Commissaire aux Comptes Suppléant : Mr Paul REYNE ayant sa résidence professionnelle à VARENNES VAUZELLES (58) – 13, rue Henri Choquet.

*AL581126749*

**Société d'Avocat**
**GILBERT MARTIN**
**14 rue Georges Dufaud - 58000 NEVERS**

## SOCIETE DES TRANSPORTS ROUZEAU ET ASSOCIES

**SAS au capital de 141.000 euros**
**Siège social : 9, rue du Champ de Foire**
**58800 CORBIGNY**
**437 788 466 RCS NEVERS**

La loi du 22 mai 2019 ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner des commissaires aux comptes, l'assemblée générale du 28 février 2020 a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire Monsieur Paul REYNE et de son suppléant la société AEC-AUDIT et COMMISSARIAT.

Pour avis, la Présidente, AMISTAD DEVELOPPEMENT

*AL581126752*

**ANNONCES LEGALES**
**legales@terres-de-bourgogne.net**

safer Bourgogne Franche-Comté

## ➜ AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE LA NIÈVRE

**Appel à Candidatures du**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**Cmne de IMPHY**: ZONE A

2 ha 60 a 69 ca - Les usages d imphy: B-126-127-128-129

**Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE:**

biens à vendre ou à louer par bail rural, faisant partie d'un ensemble d'une surface totale de 74 ha 33 a 75 ca avec bâtiments d'habitation et d'exploitation à vendre :

27 ha 52 a 35 ca - Champ du fourneau: A-2445[621](*) - Gde piece du bois de la mo: A-632 - La boulevrerie: A-623- 624- 625- 626- 627- 2322[628]- 2447[628] - La charmaise: B-1-2-3 - Le champ du hangar: B-188 - Les chanolleries: B-4-7-8 ( - Prairie de l ane: ZB-58[3]

A louer :

46 ha 81 a 40 ca - 'Champ de la motte': A- 620 - 'Gde piece du bois de la mo': A-2450[2350](*)- 2451[2350](*) - 'Grands champs des grillons': ZK- 13 - 'Le champ des fougeres': ZB- 19 - 'Le champ du hangar': B- 187- 586[186]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/03/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL581126763*

## EARL DE LA PLACE VAUDELIN

**Exploitation agricole**
**à responsabilité limitée**
**Au capital de 222 125,00 €**
**Siège social : 32 route du Morvan - Le Grand Moulan 58170 FLETY**
**331 565 507 RCS NEVERS**

Transfert de siège social - Changement de gérance

Suite à AGE en date du 07/03/2020, il résulte que :

- le siège social est transféré de La Place Vaudelin 58170 TAZILLY au 32 route du Morvan - Le Grand Moulan 58170 FLETY, et ce à compter du 07/03/2020.

- Mme Corinne BOIZARD, dt à FLETY (58170) 32 route du Morvan

- Le Grand Moulan, a été nommée gérant pour une durée indéterminée à compter du 07/03/2020, en remplacement de M. Jean-Guy BOIZARD démissionnaire.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, le gérant.

*AL581126759*

## ➜ CESSION

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta**, le 25 février 2020, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT - AUXERRE 1, le 2 mars 2020, dossier 2020 00007448, référence 8904P01 2020 N 00247, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **CORMATNOL**, Société en nom collectif au capital de 25000 €, dont le siège est à DOMATS (89150), 11 Place de l'Église, identifiée au SIREN sous le numéro 819588815 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

A :

La Société dénommée **SNC SMYLE**, Société en nom collectif au capital de 2000 €, dont le siège est à DOMATS (89150), 11 Place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le n°881555924 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (65.720,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS (24.280,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

*AL581126740*

## ➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## GÉRANT

Dénomination : ETC MANAGEMENT. Forme : SARL. Capital social : 40000 euros. Siège social : Place de L'Europe, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 794650960 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à comptée du 01/01/2020: - Madame Maria Helena GONCALVES, demeurant 6 route de Villiers-Vineux, 89360 Jaulges (nomination). - Monsieur Clement BAILLY, demeurant 5 rue Marcelin Berthelot, 89000 Auxerre (nomination). Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

*AL581126742*

## SANTA BAHIA CAFE

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros Siège social : 50 avenue Général De Gaulle 58000 NEVERS SIREN 442 960 852 RCS NEVERS Par décision en date du 21/11/ 2019, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de cogérant M. Michaël DEROCLES, demeurant 9 Rue des Forgerons 18320 TORTERON, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de NEVERS Pour avis,

*AL581126735*

## CABINET PARA MEDICAL

**Société civile de moyens**
**au capital de 2 457,20 euros**
**Siège social : 1, Place Hanoteau - 58300 DECIZE**
**RCS NEVERS 348 054 677**

Modification des dirigeants

L'AGE réunie en date du 13.01.2020 a pris acte de la démission de Madame Aurélie TISSIER, demeurant 1 rue Gaume 58300 DEVAY, de ses fonctions de cogérante à compter 28.02.2017, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La gérance reste assurée par Monsieur Frédéric MARESCHAL, seul autre gérant en fonction.

Pour avis La Gérance

*AL581126745*

## ➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

## LES JARDINS DU CENTRE

Aux termes de ses décisions en date du 30 janvier 2020, l'associée unique de la société LES JARDINS DU CENTRE, SAS au capital de 537.624 €, ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58640), Route de Fourchambault, 341 763 548 RCS NEVERS, statuant en application de l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé la poursuite de l'exploitation sociale.

Pour avis,

Le Président

*AL581126744*

## LES JARDINS DE VARENNES VAUZELLES

Aux termes de ses décisions en date du 23 janvier 2020, l'associée unique de la société LES JARDINS DE VARENNES VAUZELLES, SARL au capital de 300.000 €, ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58640), 32 route de Paris, 433 421 112 RCS NEVERS, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé la poursuite de l'exploitation sociale.

Pour avis,

Le gérant

*AL581126750*

## EARL DE LA METAIRIE BERGER

**Au Capital de 167 007,90 euros**
**La Métairie Berger -**
**58310 Saint Amand en Puisaye**
**RCS Nevers - 319 449 963**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er janvier 2018, la durée de l'EARL est prorogée de 50 ans à compter du 31 décembre 2018. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

*AL581126760*

## ➜ NON DISSOLUTION

## SCI DE CROT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8/2/2020, les associés de la SCI DE CROT au capital de 304,90 euros dont le siège est à SAINT PERE (Nièvre) Moulin l'Evêque, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 322 658 220, ayant pour liquidateur : Mme Janine THIELIN veuve LECLERC, dt à SAINT PERE (Nièvre) Moulin l'Evêque, 98 route de Donzy, se sont réunis.

Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, compte tenu du patrimoine de la société.

La liquidation a été déclarée clôturée.

Le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation sera conformément à la loi, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

*AL581126730*

## SCI DE VILLEMOISON

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8/2/2020, les associés de la SCI DE VILLEMOISON, au capital de 304,90 euros dont le siège est à SAINT PERE (Nièvre) Moulin l'Evêque, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 322 658 238, ayant pour liquidateur Mme Janine THIELIN, veuve LECLERC, dt à SAINT PERE (Nièvre) 98 route de Donzy, se sont réunis.

Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, compte tenu du patrimoine de la société.

La liquidation a été déclarée clôturée.

Le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation sera conformément à la loi, déposé au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

*AL581126731*

## LE MANOIR DU MORVAN

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 1 000 €**
**Siège social : Manoir de Bezolles – Lieudit Bezolles – 58110 SAINT PEREUSE**
**829 930 056 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 21/01/2019, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

*AL581126748*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### CSTV EVENTS

SASU au capital de 100€. Siège social: le blénay 58470 Magny-cours. 823458575 RCS NEVERS. Le 15/02/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

*AL581126642*

### EARL DE PRÉSSURES EN LIQUIDATION

**Siège de liquidation : Préssures - 58500 CLAMECY**
**Au capital de 320 554,54 euros**
**R.C.S. NEVERS - N° 349 613 661**

L'assemblée générale réunie le 30/01/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30/09/2019, déchargé Alain MOREAU et Anne MOREAU de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis

*AL581126712*

### SAS REYSS

**Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 38 rue de Paris**
**58440 MYENNES (Nièvre)**
**838 108 488 RCS NEVERS**

La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 janvier 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Manuel DOS REIS OLIVEIRA, demeurant à MYENNES (Nièvre) 38 rue de Paris.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MYENNES (Nièvre) 38 rue de Paris. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

*AL581126754*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ALEXROMA-IMMO.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 1524.49 euros.

Siège social : 30 Rue Jean Jaures, 58200 Cosne cours sur loire.

401120704 RCS TC de Nevers.

Aux termes de l'AGE en date du 22 février 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 février 2020. Madame CATHERINE BOYER, demeurant 9 bld A.HAYEM 95680 MONTLIGNON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Mme BOYER Catherine

*AL581126764*

Alciat-Juris
Société d'avocats

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS**
**Me Arnaud SARLAT**
**Siège Social : BOURGES -**
**4 rue Porte Jaune**
**Cab. Sec. : VIERZON -**
**5 ter rue de la Gaucherie**
**NEVERS - 6 rue Hoche**

### LE SNACK DU LAC

**SARL en liquidation au capital de 1 000 euros**
**Siège social : L'Haut de Roule - 58230 OUROUX EN MORVAN**
**Siège social de la liquidation : L'Haut de Roule**
**58230 OUROUX EN MORVAN**
**RCS NEVERS 531 201 358**

Suivant Réunion extraordinaire de l'Associé unique du 30/11/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'assemblée a nommé comme liquidateur Mme Pierrette THIERSE, dmt à OUROUX EN MORVAN (58230) L'Haut de Roule, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à OUROUX EN MORVAN (58230) L'Haut de Roule.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

*AL581126761*

**ANNONCES LÉGALES**
**Tel. 03 80 78 90 42**
legales@terres-de-bourgogne.net

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15/02/2020, il a été procédé à la création du groupement foncier agricole, GFA de la VIGNE, disposant des caractéristiques suivantes :

Objet : la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine

Siège social : La Vigne de Dun - 58120 DOMMARTIN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 2 000 euros en numéraire

Gérance : M. et Mme Gautherin Sébastien et Sophie, domiciliés La Vigne de Dun - 58120 DOMMARTIN

Cession de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé exploitant tout ou partie des biens du groupement. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de Nevers. Pour avis

*AL581126658*

### AGP IMMO

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 2000 euros**
**Siège social : Pont Charrot,**
**58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT**
**RCS NEVERS**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée à MOULINS (03) du 26/02/2020, il a été constitué pour 99 ans, la société par actions simplifiée AGP IMMO, dont le siège est Pont Charrot, 58240 CHANTENAY-ST- IMBERT.

Capital social : 2000 euros

Objet : la prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante, la gestion de portefeuilles de titres, les prestations de service dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique, la gestion et la propriété (acquisition, cession) de tout patrimoine mobilier et immobilier, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pascal GAILLARD, demeurant PONT CHARROT, 58240 CHANTENAY-ST- IMBERT.

Directeur Général : Madame Armelle GAILLARD, née DUGUET, demeurant PONT CHARROT, 58240 CHANTENAY-ST- IMBERT.

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

*AL581126703*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 02/03/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL SJB

Objet social : Restauration traditionnelle, café

Siège social : 2 route de suilly la tour , 58150 SUILLY-LA-TOUR

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Gérance : Madame LECOMTE Sandrine, demeurant 6 rue saint symphorien, 58150 SUILLY-LA-TOUR

Lecomte sandrine

*AL581126726*

FIDUCIAL SOFIRAL

### AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à CORBIGNY du 27.02.2020, constitution d'une SPFPL de pharmaciens d'Officine par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EUGENIE MARTIN

Siège : Le Bourg 58420 MORACHES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Prise de participations dans des sociétés d'exercice libéral exerçant la profession de pharmaciens d'officines, à l'exclusion de toute exploitation personnelle directe de pharmacie, mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique. L'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir et, généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.

Président : Mme Eugénie MARTIN, dt Le Bourg 58420 MORACHES

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Le Président

*AL581126729*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à VARZY du 17/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL. Dénomination : **HEB**. Siège : 9, rue du 8 mai 1945 - 58210 VARZY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 3000 euros. Objet : Conseil en systèmes et logiciels informatiques, Création, gestion, maintenance de sites Internet et de leur contenu, Développement et commercialisation de logiciels, d'applications informatiques et de jeux vidéo, Formation et assistance relatives à ces prestations, Gérant : Florent NOEL, demeurant 9, rue du 8 mai 1945 - 58210 VARZY. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis. La gérance.

*AL581126732*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** HOLDING LESRARD

**Forme sociale :** SAS

**Capital social :** 975 400 €

**Siège social :** ZI des Prés Maillards – 108, Avenue du 85ème de Ligne – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

**Objet social :** Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés – Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations

**Durée :** 99 ans

**Admission aux assemblées et participation aux décisions :** Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

**Transmission d'actions :** Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

**Président :** Mme Julie LESCURE dt à SAINT SATUR (18) – 53, Avenue de Fontenay

**Immatriculation :** RCS de NEVERS

*AL581126733*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 02/03/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: CENTRE AUTOMOBILES

Siège: Faubourg de la Baratte, 58000 SAINT ELOI

Objet: Achats, ventes, expositions, réparation et entretiens de véhicules neufs et d'occasions.

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 € (Mille euros)

Gérance: Mme MATOYAN Gita, demeurant 3 Rue Paul Destray 58000 SAINT ELOI

Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.

La gérance

*AL581126736*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : OLYNTHOS

FORME : Société civile

CAPITAL : 384 170 €

SIEGE SOCIAL : 126A Avenue de Paris 58320 POUGUES-LES-EAUX (France)

OBJET : acquisition détention gestion et cession sous toutes formes de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats gestion de la trésorerie du groupe fonctions de direction technique et commerciale de gestion de coordination ou de contrôle assistance financière octroi de prêts de financements de garanties au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte

DUREE : 99 ans

APPORTS EN NUMERAIRE : 10 €

APPORTS EN NATURE : apport de 392 parts sociales de la société BACRIS, au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à NEVERS (58000) 24 Boulevard du Grand Pré des Bordes Zone des Grands Champs , immatriculée sous le n° 503.542.458 RCS NEVERS, évalué à la somme de 384.160 euros

GERANCE : Hubert JUILLET demeurant 15 Bis rue des Chailloux 58000 NEVERS

CESSION DE PARTS : Elles ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés .

RCS NEVERS

*AL581126737*

**SCP Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, Notaires associés**
**6 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON, notaire associé à NEVERS, office notarial n°58003, en date du 21 février 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 25 février 2020, référence 5804P01 2020N00106, il a été constitué la société civile suivante :

Dénomination : SCI B.W

Siège : Les Bruyères 58400 TRONSANGES

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99 ans).

Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €), divisé en 200 parts de 10,00 € chacune.

Apports en numéraire : 2.000,00 Euros.

Gérante : Madame Martine WHITTRED née LECHEVIN, demeurant à TRONSANGES (58400), Les Bruyères.

Clause d'agrément : cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Pour Avis et Mention.

Me Nicolas CIRON, Notaire.

*AL581126743*

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ALFA GESTION ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 1, rue des Bouillons – 58700 MOUSSY ; Objet social : Exploitation de gites, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants - Location de bateaux avec ou sans skipper - Exécution de prestations de services techniques, administratives et de secrétariat ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Frédéric MARTIN dt à MOUSSY (58) – 1, rue des Bouillons ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

*AL581126747*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/02/20 à MONT-ET-MARRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION : SCI LES VACANCES.

SIEGE SOCIAL : MONT-ET-MARRE - 58110 - Le Bourg.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros.

GERANCE : Monsieur Nicolas BAUDE demeurant MONT-ET-MARRE - 58110 - Le Bourg. Pour avis et mention

La Gérance

*AL581126753*

### GAEC DES BRUYERES SEBAULT

Par acte sous seing privé du 1er mars 2020, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC des BRUYERES SEBAULT, dont le siège social est fixé à 19 Les Bruyères Sébault - 58300 Saint Parize en Viry. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 20 février 2020. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

*AL581126755*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à TOURY LURCY en date du 27/02/2020, il a été constitué SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Technicycle Service, Siège social : 15 route de Cossaye, TOURY LURCY (Nièvre) Objet : Négoce de pièces détachées, réparation et entretien de cycles, reprise et vente de cycles d'occasion, Vente de cycles (neufs, tous types), location de cycles, vente en ligne et vente à des distributeurs. A titre accessoire : création et vente de produits à partir de matières recyclées (pneus et pièces de cycles). Ces activités pourront être exercées sur les lieux publics auprès des particuliers ou professionnels et auront la particularité d'être sédentaires ou non sédentaires. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1 500 euros Gérance : M. Ludovic JANVIER, demeurant 15 route de Cossaye, TOURY LURCY (Nièvre), Immatriculation : Au RCS de NEVERS. Pour avis, le gérant.

*AL581126757*

**Société d'Avocat**
**GILBERT MARTIN**
**14, rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS**

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée TAVARES RAPHAEL, au capital de 5.000 €, ayant pour objet tous travaux de terrassement, de petite maçonnerie, de démolition et d'empierrement. Le siège social est situé 592 rue Pierre Brossolette - Azy – 58600 GARCHIZY. Le gérant est M. Raphaël TAVARES dt 592 rue Pierre Brossolette - Azy– 58600 GARCHIZY.

Pour avis,

*AL581126765*

## YONNE

## DÉMISSION

### COOPERATIVE GERMINAL

**Société Anonyme**
**Coopérative de Consommation**
**à capital variable**
**Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE**
**307 019 091 RCS AUXERRE**

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 10 janvier 2020, il a été pris acte de la démission à compter du 2 novembre 2019 de Monsieur Erik POLROT de ses fonctions d'administrateur et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, le Conseil d'Administration

*AL891127141*

### SAS LA TREILLE

La SAS LA TREILLE dont le siège est à JOIGNY (89300) 17 bis avenue Gambetta – RCS SENS 812 062 487 – aux termes d'une AGE du 22/11/2019, Madame Françoise FOURNIER, Présidente, a démissionné de ses fonctions et a nommé, Patricia CHEVAL, Présidente et associée unique, à compter du même jour. La SAS se transforme en SASU, à compter du même jour, sans modification des statuts.

POUR AVIS

*AL891127146*

## SUCCESSION

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 5 juin 2019, Monsieur Jack Roger Henri GUENIFFEY, en son vivant retraité, demeurant à CHABLIS (Yonne), 1, rue de la Poterne Chenneton, célibataire, né à HANOÏ (VIET NAM), le 11 janvier 1950, décédé à AUXERRE (Yonne) le 13 novembre 2019 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, le 11 février 2020 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 6 mars 2020.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS référence CRPCEN : 89009, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le Notaire

*AL891127140*

## AVIS

**Préfet de l'Yonne**

### AVIS

**relatif à un agrément pour le ramassage des huiles usagées dans l'Yonne**

Le public est avisé qu'en application :

- du Code de l'Environnement, Titre IV du Livre 5,

- de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999, relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées,

- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-064 du 27 février 2020, la société COVED 3 Rue des Près de Lyon 10600 LA CHAPELLE SAINT-LUC est agréée pour assurer le ramassage des huiles usagées dans l'Yonne, pour une durée de cinq ans.

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral est consultable en Préfecture de l'Yonne.

*AL891127105*

**ANNONCES LEGALES**
**legales@terres-de-bourgogne.net**

## TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 28 novembre 2019 arrêtant le plan de cession de la **SAS à associé unique THOMAS COOK** SAS 19 rue du temple 89000 Auxerre (vente de voyages) RCS Nanterre 572 158 905, au profit de : SAS SN AGENCES RCS QUIMPER 507 538 486, NAVITOUR VOYAGES SAS RCS POINTE-A-PITRE 324 275 650, C.A.T.I RCS SAINT BRIEUC 433 010 196, SARL ESPRIT DE VOYAGES RCS NANTERRE 513 433 326, SAS HAVAS VOYAGES RCS NANTERRE 377 533 294, SARLU CITRA VOYAGES RCS SAINT QUENTIN 304 489 503, SARL BROC'S VOYAGES RCS NANTERRE 393 007 901, SARL VOYAGES D'AFFAIRES 2.0 RCS PARIS 353 402 324, SARL SERVOTEL RCS CRETEIL 353 969 660, SAS CHARLES RCS PARIS 524 488 848, SAS PRET A PARTIR RCS NANCY 306 290 073, SA CAPTAIN FERRY RCS NANTERRE 518 157 680.

*AL891127132*

Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 28 novembre 2019 prononçant la liquidation judiciaire après cession de la **SAS à associé unique THOMAS COOK** SAS 19 rue du temple 89000 Auxerre (vente de voyages) RCS Nanterre 572 158 905. Désignant liquidateur : Scp B.T.S.G. en la personne de Me Marc Senechal 15 Avenue DE L'HOTEL DE VILLE 92200 Neuilly-sur-Seine. Autorisant le maintien de l'activité jusqu'au 30 novembre 2019. Désignant également la SELARL C. BASSE en la personne de Me Christophe BASSE 171 AVE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE en qualité de liquidateur.

*AL891127133*

## NOMINATION

### BAUDOT SAS

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 40 000 euros**
**Siège social : Domaine de Saint Maurice,**
**89170 ST FARGEAU**
**326 172 152 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 1er mars 2020 :

- Monsieur Mathieu MAILLARD, demeurant 10 Rue de la Tuilerie 89130 MOULINS SUR OUANNE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Cécile DULION-BAUDOT, démissionnaire.

- Madame Cécile DULION-BAUDOT, demeurant 1 Allée des Sorbiers 89170 SAINT FARGEAU a été nommée en qualité de Directrice Générale.

POUR AVIS, le Président

*AL891127090*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### SOCIETE EQUIP'BURO

**SASU au capital de 7622,45 €**
**Siège social**
**12 rue de Rome 89470 Moneteau**
**328179072 RCS Auxerre**

Le 31/01/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 5 rue de l'Europe 89380 Appoigny à compter du 01/01/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Auxerre

*AL891127054*

### ISABELLE BAUNY ARCHITECTE

SARL au capital de 7.650€ Siège social : 26 rue Michelet, 89000 AUXERRE 424 563 211 RCS d'AUXERRE Le 02/03/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 1021 rue de la Tour, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE. Modification au RCS d'AUXERRE

*AL891127089*

### BKLI

Transfert de siège social

Dénomination : BKLI

Forme : EURL

Capital social : 100 000 €.

Siège social : 10 Rue Girard, 89000 AUXERRE.

879456176 RCS AUXERRE.

Aux termes des décisions extraordinaires en date du 3 mars 2020, l'associé unique a décidé, à compter rétroactivement du 1 mars 2020, de transférer le siège social à Carrrefour Sainte Colombe, 89100 SAINT DENIS LES SENS.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquences.

Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS.

*AL891127126*

## MODIFICATION DE CAPITAL

AVA
Conseil - Commissariat
Yonne & Aube

### AVOCATS VIGNET ASSOCIES

Avis de modifications

Société civile professionnelle au capital

de 2 220 € réduit à 2 080 € Siège social : 1, Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE 383 608 353 RCS AUXERRE. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 140 euros par annulation de 7 parts sociales. Le capital a ainsi été ramené de 2 220 euros à 2 080 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : le capital social est fixé à 2 220 euros. Nouvelle mention : le capital social est fixé à 2 080 euros. Pour avis, la gérance.

*AL891127087*

## DE LA FERME DE SAINT-MARC

**Société civile immobilière**
**au capital de 100 Euros**
**Siège social : MERRY SUR YONNE (Yonne)**
**Ferme de Saint Marc**
**879 498 384 RCS AUXERRE**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 février 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 100 € à 120.100 € par voie d'apport en nature.

Par suite de l'acte d'apport immobilier reçu par Me Guillaume DINET, Notaire à CLAMECY, le 29 février 2020, l'article 8 des statuts a été modifié comme suit.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à CENT EUROS (100,00 €)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CENT VINGT MILLE CENT EUROS (120.100,00 € ).

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis

Maître Guillaume DINET.

*AL891127093*

## G.F.A. DE SAINT MARC

**Groupement foncier agricole**
**au capital de 142.920 Euros**
**Siège social : MERRY SUR YONNE (Yonne)**
**Ferme de Saint Marc**
**344 816 467 RCS AUXERRE**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 février 2020, il a été décidé de réduire le capital social de 142.920 € à 22.920 € par voie de réduction du nombre de parts sociales.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié comme suit.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à CENT QUARANTE DEUX MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (142 920,00 €)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à VINGT DEUX MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (22 920,00 €)

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis

Maître Guillaume DINET.

*AL891127094*

S.J.B. Société d'Avocats

## LEPERE

Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros porté à 23 100 euros. Siège social : 1 Place Charles Lepère, 89000 AUXERRE. 881 354 542 RCS AUXERRE. Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29 février 2020 que le capital social a été augmenté de 23 000 euros par voie d'apport en nature à effet du 1er mars 2020, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 100 euros. Nouvelle mention : Capital social : 23 100 euros.

*AL891127113*

## IMMOBILIÈRE FROUMESSOL

La SAS Immobilière Froumessol au capital de 60 979,60 €

RCS Sens n°388 289 936 siège social 19 les Roys 89120 Charny Orée de Puisaye.

Par AGE du 6 Mars 2020, il a été décidé une réduction de capital par annulation de 162 actions sur 4000.

Le capital social passe à 58 509,93 € pour 3838 actions.

Mise à jour des statuts.

Pour Avis

*AL891127123*

AVA Conseil Chroniques Yonne & Aube

## SCAN 89

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00. SCAN 89 Société à responsabilité limitée au capital de 60 979,60 euros porté à 61 000 euros Siège social : 14 Place de l'Europe 89100 ST CLEMENT 382 818 227 RCS SENS. L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 27 février 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 20,39 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à soixante mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante centimes (60 979,60 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à SOIXANTE ET UN MILLE (61 000) euros.

Pour avis, la Gérance

*AL891127145*

**ANNONCES LÉGALES**
**Tel. 03 80 78 90 42**
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**BEINE - vigne AOC 1er Cru Vau de Vey ; recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par bail rural de 30 ans**

20 a 00 ca - La grande chaume: D-2435[2141][P3]

Zonage : zone A du PLU

**VILLY - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par bail rural de 30 ans**

29 a 15 ca - Sous les cotes: A-26-27

Zonage : RNU

**LES BORDES** - terre et bois taillis - parcelles occupées - recherche d'un bailleur pour réalisation d'un bail de 18 ans

23 ha 48 a 47 ca - La cote saint pierre: B-125 ZD-8-9-11-14-15 - Les aubues: ZD-61-62 - Terres du bois moriot: ZD-24- Haut des bois: ZL-25 - La cote saint pierre: ZD-118 - La fauche: ZC-45 - Les mouilleres: ZH-20

zonage : RNU

**DIXMONT** - terre - parcelle occupée - recherche d'un bailleur pour réalisation d'un bail de 18 ans

1 ha 77 a 80 ca - La vallee: ZD-64

zonage : RNU

**FESTIGNY – terre et bois**

82 a 52 ca - La montagne: ZA-138-140-142 - Les crots: B-80-81

zonage : RNU

**MARSANGY – terre et bois**

1 ha 76 a 85 ca - La cote aux genets: ZL-23 - La vallee noire: D-1403 - La vaut sourde: D-54-70 - La voie blanche: D-1317-1616 - Le bois bonnet: ZO-26 - Les vignes des champs: ZM-53 - Vignes du grand galop: A-805

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30 mars 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

*AL891127144*

## CONVOCATION

### CME DE L'YONNE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante

Le 3 avril 2020 à 18h00

LYCEE PROFESSIONNEL SAINT ETIENNE

2 rue Louise et Léon Vernis

89100 SENS

Ordre du jour de la réunion

I. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Elections au Conseil d'Administration. 5 sièges sont à pourvoir*. MME CORINE DI-MAJO, M LOUIS LEONARD, MME DOMINIQUE VERNAY-PIROUELLE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

8. Elections au Conseil de Surveillance. 3 sièges sont à pourvoir*. M HERVE MOINET, élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

9. Allocution de l'invité d'honneur.

10. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

*AL891127073*

### CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante

Le 3 avril 2020 à 19h00

Cinéma Confluence

Zone commerciale Champbertrand

89100 SENS

Ordre du jour de la réunion

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Elections au Conseil d'Administration. 1 siège est à pourvoir*.

8. Allocution de l'invité d'honneur.

9. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

*AL891127091*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

**9 Boulevard Maupéou**
**BP 163- 89101 SENS**

### AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné du changement de régime matrimonial par:

Monsieur Christian Louis DOREY, retraité, demeurant à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100) 19 rue de Paris, et Madame Ghislaine Monique BOUCHIER, retraitée, son épouse, demeurant à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100) 19 rue de Paris.

Monsieur est né à SAINT-AUBIN (21190) le 18 mars 1947,

Madame est née à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100) le 25 août 1953.

Mariés à la mairie de SAINT-CLEMENT (89100) le 26 novembre 1977 sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître MILLIET, notaire à SENS, le 25 novembre 1977.

Changement opéré: Adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maitre Jean-Jacques GENET, notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou.

Date de l'acte : 28 février 2020.

Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.

Étude fermée le samedi

POUR AVIS

Me Jean-Jacques GENET

*AL891127102*

## MODIFICATION DE STATUTS

### AU BONHEUR DES MÔMES

**SAS au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 51 GRANDE RUE à SENS (89100)**
**RCS SENS 312 608 789**

Le 2 janvier 2020, l'actionnaire unique a décidé de :

- transformer la société en société à responsabilité limitée à compter rétroactivement du 01/01/2020;

- de nommer en qualité de gérant Madame Claire TISSIER, demeurant 6 rue Jean COUSIN à SAINT CLEMENT (89100) ;

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

*AL891127106*

S.J.B. Société d'Avocats

### LA BEURSAUDE

Société par actions simplifiée au capital de 364 740 euros. Siège social : Chemin de Ronde, 89310 NITRY. 815 334 842 RCS AUXERRE. Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 20 février 2020, il a été décidé de ne pas remplacer Monsieur Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaire, conformément aux dispositions légales.

*AL891127110*

### SENS

**SARL transformée en SNC**
**au capital de 1.000 €**
**Siège social**
**01 route de Voulx**
**89100 SENS**
**793 668 245 RCS SENS**

Avis de transformation

Aux termes d'un PV d'AGE du 04/02/2020, les associés de la société ont décidé :

-de transformer la société en Société en Nom Collectif sans création d'un être moral nouveau ;

-de nommer en qualité cogérants pour une durée illimitée : Mme Rozenn GAUTRAIS demeurant 10 rue Ibaïa 64200 BIARRITZ ; la société TRAINER & CO (834 901 837 RCS LAVAL), la société TOP BOOSTER (802 636 498 RCS LAVAL), la société IMPULSE & CO (834 889 354 RCS LAVAL), ayant toutes trois leurs siège fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Châtellier II.

Ce à compter du 04/02/2020.

Les associés de la société sont : FRACASSE (B110531 RCS LUXEMBOURG), SA ayant son siège 15 Rue Glesener L-1631 LUXEMBOURG et LS CONSULTING (810 705 426 RCS RENNES), SARL ayant son siège 22 square de la Rance 35000 RENNES.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis,

*AL891127122*

## VENTE

### POLE HABITAT CONFORT

AVOCATS ET PARTENAIRES 9 Boulevard Lieutenant Knoblauch BP 10197 42005 SAINT ETIENNE Cedex 1 VENTE DE BRANCHE D'ACTIVITE ARTISANALE : ACTE : S.S.P. en date à SAINT ETIENNE du 14.02.2020, enregistré à AUXERRE 1, le 21.02.2020, Dossier 2020 00006376, référence 8904P01 2020 A 00541. VENDEUR : « CONSEIL DE L'HABITAT FRANÇAIS «, SAS à associé unique au capital de 150 000 euros, sise 47 avenue de Saint Etienne, 42600 MONTBRISON, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE, n° 801 176 421, représentée par la société « EHLÏ « Présidente, prise en la personne de Monsieur Jérémy CHARLES ACQUEREUR : « POLE HABITAT CONFORT «, SAS à associé unique au capital de 1 000 euros, sise 51 route de Saint Martin, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée au RCS de SENS, n° 852 796 846, représentée par la société « EHLÏ « Présidente, prise en la personne de Monsieur Jérémy CHARLES. BRANCHE VENDUE : « couverture, zinguerie, isolation et imprégnation du bois, marchand de biens, promotions immobilières et de lotissements « sise et exploitée 5B Allée du Nord ZA Nord Charny, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, identifiée sous le SIRET 801 176 421 00049 PRIX : 12 000 euros ENTREE EN JOUISSANCE : 01.01.2020 OPPOSITIONS : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales 51 route de Saint Martin, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.

*AL891127092*

## CESSION

S.J.B. Société d'Avocats

### LE RELAIS NUCERIEN

Suivant acte sous seing privé en date à NOYERS SUR SEREIN (Yonne) du 28 février 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 2 mars 2020, dossier 2020 0007328, référence 8904P01 2020 A 00570, Madame Emmanuelle NEUGNOT née BIANCHI, demeurant 10 chemin des Cloiseaux à MONTBARD (Côte d'Or), A CEDE à Madame Sylvie DEPUYDT née BASECQ, demeurant 24, avenue Bidault 89440 L ISLE SUR SEREIN un fonds de commerce de vente d'essence, huiles et accessoires, de presse, articles de quincaillerie et articles divers, jeux de la française des jeux auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, connu sous l'enseigne « LE RELAIS NUCERIEN », sis et exploité à NOYERS SUR SEREIN (YONNE), 36 Rue de la République, moyennant le prix de 140 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mars 2020. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

*AL891127107*

S.J.B. Société d'Avocats

### SOCIETE LEPERE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 24 février 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 26 février 2020, dossier 2020 00006929, référence 8904P01 2020 A 00567, Madame Myriam DEGUY, demeurant 4 Rue René Schaeffer 89000 AUXERRE, a fait apport à la société LEPERE, SARL au capital de 100 euros, ayant son siège social 1 Place Charles Lepère – 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le n° 881 354 542 RCS AUXERRE, De l'actif net d'une entreprise individuelle de salon de coiffure sise à AUXERRE (Yonne), 1 Place Charles Lepère, pour laquelle Madame Myriam DEGUY est inscrite au RCS sous le n° 338 429 434 RCS AUXERRE, Ledit fonds évalué à 45 000 euros et la prise en charge par la Société du passif commercial de l'apporteur d'un montant de 21 960 euros, soit un apport net arrondi à 23 000 euros, moyennant l'attribution de 2 300 parts de 10 € chacune. La Société sera propriétaire du fonds et en aura la jouissance à compter du 1er mars 2020. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au GTC d'AUXERRE et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Madame Myriam DEGUY, domiciliée 1 Place Charles Lepère - 89000 AUXERRE, chez qui domicile a été élu à cet effet. Pour unique insertion.

*AL891127111*

### SARL PIZZA DI MARIO

Suivant acte sous seing privé en date du 13 février 2020 à AUXERRE enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 28 février 2020, dossier 2020 00007148, 8904P01-2020 A 00553, Monsieur Borhene ZGHAB, demeurant 4 rue du Saule, 89470 MONETEAU, immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 403 378 177, a cédé à la SARL PIZZA DI MARIO, dont le siège est situé 44 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, un fonds de commerce de restauration rapide en livraison à domicile et plats préparés à emporter sis 44 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE, moyennant le prix de soixante-seize mille trois cent huit euros et soixante-dix-sept centimes (76 308,77 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 99 000 €, aux éléments corporels pour 11 000 € moins le passif attaché pour 33 691,23 €. La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2020 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 44 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE. Pour avis et mention.

*AL891127119*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### EXCEL CARS 89

**SARL au capital de 100 €**
**Siège social**
**59 avenue charles de gaulle**
**89000 AUXERRE**
**851 674 945 RCS d'AUXERRE**

Le 05/03/2020, l'AGO a décidé de nommer gérant, Mme Gyulnara SHAHINYAN 59 avenue charles de gaulle, 89000 AUXERRE en remplacement de M. Martun SHAHINYAN. Mention au RCS d'AUXERRE

*AL891127120*

### EARL THOMAS

EARL au capital de 67 230,02 €. Siège social : route de Jougny, Cidex 515, CRAVANT, 89460 DEUX RIVIÈRES. 322 566 688 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2020, la collectivité des associés a nommé M. Guillaume THOMAS demeurant 2 ter rue de la Poire, 89290 CHAMPS SUR YONNE, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée et a prorogé la durée de la société d'une durée de 60 ans soit jusqu'au 15 janvier 2082. Pour avis, la gérance.

*AL891127125*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### S.C.I. M.B. CLEMENTINE

Avis de dissolution

Société civile immobilière en liquidation au capital de 35 825,52 euros. Siège social : 23 rue de Paris - 89210 CHAMPLOST. Siège de liquidation : 36 Grande Rue - Chez Bouché - 16290 MOULIDARS. 421 563 529 RCS SENS. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme co-liquidateurs Monsieur Michel FERRET et Madame Brigitte GOMEZ, demeurant 36 Grande Rue - Chez Bouché - 16290 MOULIDARS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 36 Grande Rue - Chez Bouché - 16290 MOULIDARS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

*AL891127086*

### SCEV CHALMEAU ÉLODIE ET PATRICK

SCEV au capital de 1 000 €. Siège social : 76 rue du Ruisseau - 89530 CHITRY LE FORT. 810 002 527 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants, et M. Patrick CHALMEAU demeurant à CHITRY LE FORT (89530), 76 rue du Ruisseau, et Mme Élodie CHALMEAU, demeurant à CHITRY LE FORT (89530), 6 chemin de Champagne, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à CHITRY LE FORT (89530), 76 rue du Ruisseau. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, les liquidateurs.

*AL891127088*

### LA MORDOREE

**SARL au capital de 7622.45 €**
**Siège social :**
**19-21 Rue Auxerroise**
**92120 MONTROUGE**
**381366434 RCS de AUXERRE**

En date du 15/02/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. HOUDOUX Jean-jacques 7 Avenue Verdier 92120 MONTROUGE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/01/2020

Radiation du RCS de AUXERRE

*AL891127095*

### LA TABLE DU FORT BEONNAIS

SARL au capital de 1000 € Siège social : 12 bis rue des Merles, 89410 Béon 482 461 878 RCS de Sens L'AGO du 29/02/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens. Radiation au RCS de Sens

*AL891127100*

FIDUCIAL SOFIRAL

### ALAIN FOURDRAINE CREATIONS

**Société à Responsabilité**
**Limitée en liquidation**
**Au capital de 7 622,45 euros**
**Siège social et siège de liquidation:**
**89350 VILLENEUVE-LES-GENÊTS**
**RCS AUXERRE 400 927 372**

Aux termes d'une décision en date du 25 janvier 2020 à VILLENEUVE LES GENETS, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain FOURDRAINE, demeurant 89350 VILLENEUVE LES GENETS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL891127104*

Notaires

**SCP MILLARD-BERTHELIN**
**Notaires à Saint-Florentin**
**(Yonne)**
**26, rue Dilo**

### AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Laure BERTHELIN, Notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, le 03/03/2020 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 22/02/2020 de la société « LAVERIE FLORENTINOISE », Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, Siège social : 2 rue Jean Racine 89600 SAINT-FLORENTIN, R.C.S AUXERRE 432 703 726 ; et la nomination de Madame Ayten DEMIR en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

*AL891127108*

### SARL EXPORTADORA SAN LUIS FRANCE

LIQUIDATION

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros Siège social : 10 rue Jules Rathier 89800 CHABLIS Siège de liquidation : 1 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS RCS AUXERRE 424 297 760 Liquidateur : Mme Aurèle FEVRE, demeurant à PARIS 14ème arr. (75014), 102 avenue du Général Leclerc. Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

*AL891127112*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : TAAL. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 200 euros. Siège social : Ferme de Clavisy Route De Tonnerre, 89310 NOYERS-SUR-SEREIN. 822541728 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 1 février 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Monsieur Gregoire VERDIN, demeurant 139 avenue Parmentier 75010 Paris a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

*AL891127118*

### B.H.

B.H SARL au capital de 1.000€ Siège social : 7 PLACE ROBILLARD, 89000 AUXERRE 839 514 551 RCS d'AUXERRE Le 02/03/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/03/2020, nommé liquidateur M. Gharib HANNACH, 7 place robillard, 89000 AUXERRE et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 02/03/2020, les associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/03/2020. Radiation au RCS d'AUXERRE

*AL891127131*

### CARDOT ALAIN CONSULTING

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Société par actions simplifiée à associé unique Siège social : 51 Rue Pasteur, 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE 818 169 880 RCS SENS Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, l'associé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 Février

2020. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : – M. Alain Cardot, demeurant 51 Rue Pasteur 89400 Laroche Saint Cydroine Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 51 Rue Pasteur, 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

*AL891127136*

## SARL SOHO INVESTISSEMENTS

**SARL au capital de 4 000,00 Euros**
**Siège social : 100 Rue du Pont**
**89000 AUXERRE**
**R.C.S. Auxerre n° 804 003 879**

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Mai 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Yassin OUAZARF, demeurant à AUXERRE (89000) 28 Bd Vaulabelle, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation et correspondance est au 28/1 Bd Vaulabelle – 89000 AUXERRE où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

*AL891127138*

## SARL SOHO INVESTISSEMENTS

**SARL au capital de 4 000,00 Euros**
**Siège social : 100 Rue du Pont**
**89000 AUXERRE**
**R.C.S. Auxerre n° 804 003 879**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 Décembre 2019, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis :

Le Liquidateur,

*AL891127139*

**→ AVIS DE CONSTITUTION**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : PARC AUX NOIRS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 348 700 euros. Siège social : Ferme le Parc aux Noirs - 89330 SAINT JULIEN DU SAULT. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 336 156,55 euros. Apports en numéraire pour un montant net de 12 543,45 euros. Gérant : M. Damien BRAYOTEL, demeurant Ferme le Parc aux Noirs, 89330 SAINT JULIEN DU SAULT. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

*AL891127103*

**Maître Florence MERLET**
**Notaire Associé**
**89250 SEIGNELAY**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 3 MARS 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 04/03/2020 Dossier n° 2020 00007636 Référence 8904P01 2020 N 00255, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : SCI ELFE. Siège : AUXERRE (89000), 11 rue Gérot. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 années. Apports en numéraires : 1.000,00€. Capital social : 1.000€ divisé en 100 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérants pour une durée illimitée : Monsieur LE BRESTEC Pascal demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290), 5 allée des Clouseaux et Christine VIGIER née BOULAY demeurant à CHAMPS SUR YONNE, 33 route de Petit Vaux. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

*AL891127109*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 Mars 2020 à EGRISELLES LE BOCAGE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MIO. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Café, bar, restaurant, brasserie, cabarets, organisation et animation de soirée musicales et/ou soirées à thème, atelier théâtre, coaching personnel, relecture et correction de textes, vente de produits des terroirs Capital social : 6 000 euros. Siège social : 17 Grande Rue, 89500 EGRISELLES LE BOCAGE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : Mme Valérie MISCHLER épouse OBADIA, demeurant Les Butteaux - Les Bois Plantés- 89100 COLLEMIERS La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

*AL891127114*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/03/2020, il a été constitué une EURL dénommée : COLORS SPRAY Siège social : 6 Bis Route de Bounon, 89560 FONTENAILLES Capital : 2.000€ Objet : Peinture électrostatique sur site et cabine de peinture à domicile Gérance : M. Sébastien DESGRANGES, 6 Bis Route de Bounon, 89560 FONTENAILLES Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

*AL891127115*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2020 à AUXERRE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : PIZZA DI MARIO. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : La restauration rapide sur place, à emporter ou livrée à domicile ; L'achat et la revente de produits alimentaires. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 44 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Borhene ZGHAB, demeurant 4 Rue du Saule, 89470 MONETEAU. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

*AL891127117*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 mars 2020, à Auxerre. Dénomination : CML. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 24 Allée des champsbleaux, 89240 Villefargeau. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitationpar bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1500 euros Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Madame Marie LOISEAU, demeurant 24 Allée des champsbleaux, 89240 Villefargeau Gérant : Monsieur cédric LOISEAU, demeurant 24 Allée des champsbleaux, 89240 Villefargeau La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

*AL891127121*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à FLEYS (Yonne), en date du 1er mars 2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : DOMAINE COLLON. Forme : Société À Responsabilité Limitée. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime et, à titre secondaire, réalisation de prestations de travaux agricoles. Capital social : 100 000 €. Siège social : 21 rue des Ardillats - 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Yannick COLLON demeurant 21 rue des Ardillats, 89800 FLEYS. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

*AL891127128*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/02/2020, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : EUROPEAN TRIP, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE : Steven BROWN, demeurant Unit 18 n°95 Warrandyte Rd, 3910 LANGWARRIN, VICTORIA (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

*AL891127134*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : DOMAINE CRIOUX. Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500 €. Siège social : 3 chemin de la Cassonne - 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 7 500 €. Gérants : M. Xavier COLLON et M. Julien COLLON demeurant tous deux à FLEYS (Yonne), 10 rue de la Fontaine. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

*AL891127137*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée : LILITE EDITION Siège social : 2 chemin saint martin, 89110 SAINT-AUBIN-CHÂTEAU-NEUF Capital : 100€ Objet : Édition de livres Président : M. Matisse GOUERY, 2 chemin saint martin, 89110 SAINT-AUBIN-CHÂTEAU-NEUF. Admissions aux assemblées et droits de vote : les actionnaires doivent posséder au moins 10 % du capital social. Clauses d'agréments : une cession d'actions dépassant 15 % du capital est soumise à l'agrément. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

*AL891127143*

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

# bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
**TERRES DE BOURGOGNE**
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

## AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

## AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

**TOTAL**

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Règlementation

# Un délai accordé pour l'immatriculation des engins agricoles

Un délai supplémentaire a été accordé pour l'immatriculation des véhicules agricoles par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Un report de date au 31 août 2020 pour les véhicules remorqués achetés neufs depuis 2013 et les machines agricoles automotrices (Maga) achetés neufs depuis 2010.



Un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2020 a été accordé pour l'immatriculation des véhicules agricoles par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Afin de permettre aux agriculteurs n'ayant pas procédé à la première immatriculation de leurs véhicules agricoles avant le 31 décembre dernier, de se régulariser, le ministère de la Transition écologique et solidaire a accordé un délai supplémentaire de huit mois, jusqu'au 31 août 2020, pour procéder à l'immatriculation de leurs engins. Un report de date pour se mettre en règle avec l'arrêté du 19 décembre 2016 qui impose l'immatriculation de tous véhicules remorqués d'un PTAC (poids total autorisé en charge) supérieur ou égal à 1,5 t (remorques, pulvérisateurs, semoirs, déchaumeurs…), achetés de 2013 à 2019. Et les Maga (machines agricoles automotrices) telles que les ensileuses, moissonneuses-batteuses ou autres pulvérisateurs, achetés entre 2010 et 2019.
Cependant, cette réglementation ne concerne pas les Maga mises en circulation avant le 1er janvier 2010, ainsi que les véhicules traînés mis en circulation avant le 1er janvier 2013, dont l'homologation reste valable et qui doivent seulement porter le numéro d'exploitation.

## Une démarche dématérialisée

Alors, comment procéder à l'immatriculation ? L'immatriculation d'un véhicule agricole est une démarche dématérialisée. Les services d'immatriculation n'existent plus dans les préfectures. Ainsi, deux solutions s'offrent aux propriétaires. La première consiste à mandater un concessionnaire ou une société agréée ayant la possibilité de demander l'immatriculation sur mandat du propriétaire. Seconde solution : réaliser une démarche individuelle sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés.
À noter que la démarche d'immatriculation est à la charge du propriétaire. Même si la plupart des concessionnaires assument cette tâche administrative, ils n'en ont pas pour autant l'obligation.

CHRISTOPHER LEVÉ

## Quelle procédure d'assurance ?

**Dans un document réalisé par les Chambres d'agriculture, Axema, les Cuma, Entrepreneurs des territoires, la FNAR, la Msa et le Sedima, il est indiqué que depuis le 1er janvier 2019, un FVA (Fichier national des véhicules assurés) est en place. «*Un fichier qui permet aux forces de l'ordre de lutter contre le défaut d'assurance automobile*». À partir du 1er janvier 2021, tous véhicules et matériels agricoles devront y figurer. La déclaration des immatriculations dans le FVA est à faire par l'assureur. Les propriétaires doivent vérifier auprès de leur assureur que l'immatriculation est bien renseignée pour chaque contrat de véhicules et matériels concernés. «*Pour assurer un matériel soumis à l'immatriculation, il est nécessaire de fournir l'immatriculation de celui-ci. Les véhicules concernés sont les matériels remorqués supérieurs à 1,5 t mis en circulation depuis le 1er janvier 2013, les Maga mises en circulation depuis le 1er janvier 2020 et tous les tracteurs (quelle que soit la date de mise en circulation)*». À noter que les assurances continuent à assurer les matériels non soumis à l'immatriculation.**

Des professionnels à votre service

ETA LECERF
PARAGE • ÉCORNAGE BOVINS
Tel. 06 11 15 22 07

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jerome.tholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sas Mazeron

# Portes ouvertes et innovations

La semaine dernière, le constructeur de Magny (89) a organisé ses désormais traditionnelles portes ouvertes. L'occasion pour les éleveurs de découvrir l'ensemble de la gamme de matériels de contention ovine et bovine conçus et fabriqués dans l'usine.
Lancée à l'automne dernier, la barrière tout-terrain dépliante baptisée TT a déjà été récompensée lors du dernier Space. Cet ensemble de barrières déplaçables par un engin de manutention grâce à 2 fourreaux, est composé d'une barrière de base de 6 m en tube de diamètre 60 avec 2 pieds stabilisateurs en tube carré de 100/3. Ce bâti reçoit de part et d'autre des barrières articulées à grand débattement et équipées d'une roue. Un système à cardan breveté permet aux barrières de s'adapter aux dénivelés du terrain. L'ensemble permet de réaliser rapidement une séparation ou un parc de contention d'une hauteur de 1,80m. 3 modèles sont proposés : 24, 30 et 36 m.
La barrière TT évolue en version fixe, c'est-à-dire accrochée à un bâtiment d'un côté et facilement




dépliable pour pouvoir créer une séparation provisoire et temporaire sans gêner le passage par la suite. Cette barrière est ensuite repliée le long de la paroi du bâtiment avec un minimum d'encombrement. La barrière TT peut se déplier jusqu'à 18m en 4 parties : 6, 5, 4 et 3m.

## Mazeron arbore un nouveau logo

**Le constructeur vient de se doter d'un nouveau logo, utilisé pour la première fois pour la communication «*portes ouvertes*». Rajeuni, ce logo reprend les codes couleurs vert et jaune qui contribuent à l'identité de l'entreprise depuis de nombreuses années.**

Culture

# Héroïnes : une pièce qui met à l'honneur les agricultrices d'hier et d'aujourd'hui

La compagnie *«On t'a vu sur la pointe»* met en scène Héroïnes, une pièce qui parle des femmes agricultrices du XXe siècle à nos jours. Cette représentation mise en scène par Antoine Malfettes va être proposée à partir du 31 mars, dans six villes du département. En parallèle, la Maison de la Culture a mené une action culturelle avec huit agricultrices nivernaises. Ces dernières témoignent de leur quotidien au sein de leur exploitation. Un compte rendu de ces échanges ainsi et leur portrait photo sont à découvrir après chaque représentation. Explication.




Né des rencontres entre la compagnie et les résidents de l'Ehpad de Guémené-Penfao, de témoignages recueillis auprès d'agricultrices à la retraite et en activité travaillant dans l'élevage pour la production laitière, et de deux récits de vie édités (*La Nappe blanche* de Françoise Legendre, et *La Masure de ma mère* de Jeanine Ogor et Jean Rohou), Héroïnes interroge sur la place de la femme dans le secteur agricole, en cette période de crise.

Parfois discrète et bien souvent masquée, son rôle essentiel est rarement reconnu malgré un siècle de transformation du monde agricole.

C'est un voyage du XXe siècle à nos jours, interprété par Anne-Cécile Richard, à travers le regard de ces héroïnes passées et présentes : *«Ces dernières avaient entre 70 et 93 ans lorsque nous les avons rencontrées pour la première fois. Il a fallu gagner leur confiance car ce ne sont pas des générations habituées à se confier. Nous avons vraiment travaillé en confiance avec ces résidentes de l'Ehpad de Guémené-Penfao. Et nous avons recueilli de nombreux témoignages qui nous ont servis à la fois à la construction de l'histoire et à la création d'une bande-son diffusée durant la représentation. Dans ce spectacle, nous avons voulu vraiment montrer l'évolution de l'agriculture et de la place accordée aux femmes qui, depuis 2006, ont un statut officiellement reconnu. Elles ont d'abord obtenu le statut de conjointe collaboratrice en 1999 et peuvent désormais être salariées sans l'accord de leur mari, ce qui est une très grande avancée. Et il n'est pas encore évident d'être une femme dans le milieu agricole aujourd'hui. Pour preuve, le sénat publiait en juillet 2017 un rapport sur la condition des femmes dans l'agriculture, sur lequel nous nous sommes aussi appuyés pour l'écriture d'Héroïnes. Le spectacle donne finalement lieu à des débats, c'est notre ambition»* explique Anne-Cécile Richard, la comédienne de la pièce.

La compagnie connaît bien la Nièvre puisqu'elle y est déjà venue à deux reprises à Decize et à Varennes-Vauzelles.

## Un projet culturel avec la Maison de la Culture

En marge de ce spectacle, la Maison de la Culture a mené une action culturelle avec huit femmes agricultrices du département.
Marion Baranton, Julie Cadiot, Élodie Chardonneret, Emma Rigollet, Céline Houde, Stephanie Wypor, Catherine Finot et Julie Nérot ont accepté de se livrer et de raconter leur quotidien à Anaïs Muller, auteure. Cette dernière a compilé ces récits pour en faire des résumés parfois subjectifs. Ces témoignages vont s'accompagner d'une exposition de photographies de ces exploitantes agricoles. Cette action culturelle est à découvrir après chaque représentation.

THÉOPHILE MERCIER




## Héroïnes est à voir dans 6 lieux différents

**• Saincaize-Meauce, le mardi 31 mars à la salle des fêtes à 20 heures**
**• Château-Chinon, le jeudi 2 avril à la salle Louise Michel à 20 heures**
**• Decize, le vendredi 3 avril à la salle Denfert-Rochereau**
**• Saint-Seine, le samedi 4 avril à 20 heures à la salle culturelle.**
**• Clamecy, le dimanche 5 avril à la Ferme Blanche à 17 heures**
**• Magny-Cours, le mardi 7 avril à la Station à Magny-Cours à 20 heures (représentation gratuite)**
**Tarif : de 6 à 12 euros.**

Contact : Informations et réservations au 03 86 93 09 09 ou maisonculture.fr

## L'histoire en bref

**Venue donner une conférence sur la vie des femmes dans l'agriculture du XXe siècle à nos jours, le personnage de Cécile (interprété par Anne-Cécile Richard) dérive, et cherche dans la vie des femmes agricultrices des réponses à ses questions. Par le truchement d'une nappe blanche transmise de femme en femme, Cécile découvre la vie des femmes agricultrices de sa famille.**

## Les agricultrices témoignent

**Nous avons joint certaines agricultrices parties prenantes de l'action culturelle lancée par la Maison de la Culture de Nevers. Elles nous expliquent les raisons de leur engagement dans ce projet.**

### **Marion Baranton :** installée depuis 2015 sur la commune de Larochemillay

*«Cela fait deux ans que le camion «alimentation générale, culture et même plus» s'arrête à la ferme. C'est par ce biais que j'ai été contactée par la Maison de la Culture. Je trouve intéressant de pouvoir ouvrir les portes de son exploitation et d'expliquer qu'il est possible de vivre même avec de petites surfaces. La mise en avant des femmes est également une bonne chose, la société évolue c'est bien mais il reste encore du chemin à parcourir. Je vais me rendre probablement à la représentation à Château-Chinon, car je suis intriguée de voir le résultat final».*

### **Emma Rigolet :** gérante du Potager de Séguret à Savigny poil Fol

*«Je fais beaucoup d'accueil à la ferme via le réseau de la Chambre d'Agriculture Bienvenue à la Ferme. Il m'a semblé logique de répondre favorablement à la proposition de la Maison de la Culture, d'autant plus que nous ouvrons les portes de notre exploitation pour la tournée culturelle «alimentation générale, culture et même plus». Je trouve que le Conseil Départemental fait beaucoup d'effort pour rendre accessible les arts dans le milieu rural. Enfin depuis que je me suis installée en 2012, les femmes sont de plus en plus nombreuses et c'est encourageant. C'est la preuve que la profession se féminise et la mise en avant de ces dernières à travers ce spectacle est une bonne chose».*

### **Catherine Finot :** inséminatrice, en conversion pour élevage de volailles sur la commune de Moussy

*«J'ai accepté de témoigner car je trouve que les projets sociaux c'est important pour le département. La mise en avant des femmes dans ce spectacle est une bonne chose, mais nous devrions être mises sur le même plan car nous sommes aussi capables que les hommes. Pour ce projet, j'aurais aimé avoir plus de place pour témoigner, car il est difficile de comprendre notre parcours en quelques lignes. Pour ma part, j'irais voir Héroïne le 5 avril à Clamecy».*